
CHAPITRE 2

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1 L'environnement physique

L'étude de l'environnement physique de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON permet de mieux comprendre les ressources sur lesquelles la commune a pu s'appuyer pour se développer.

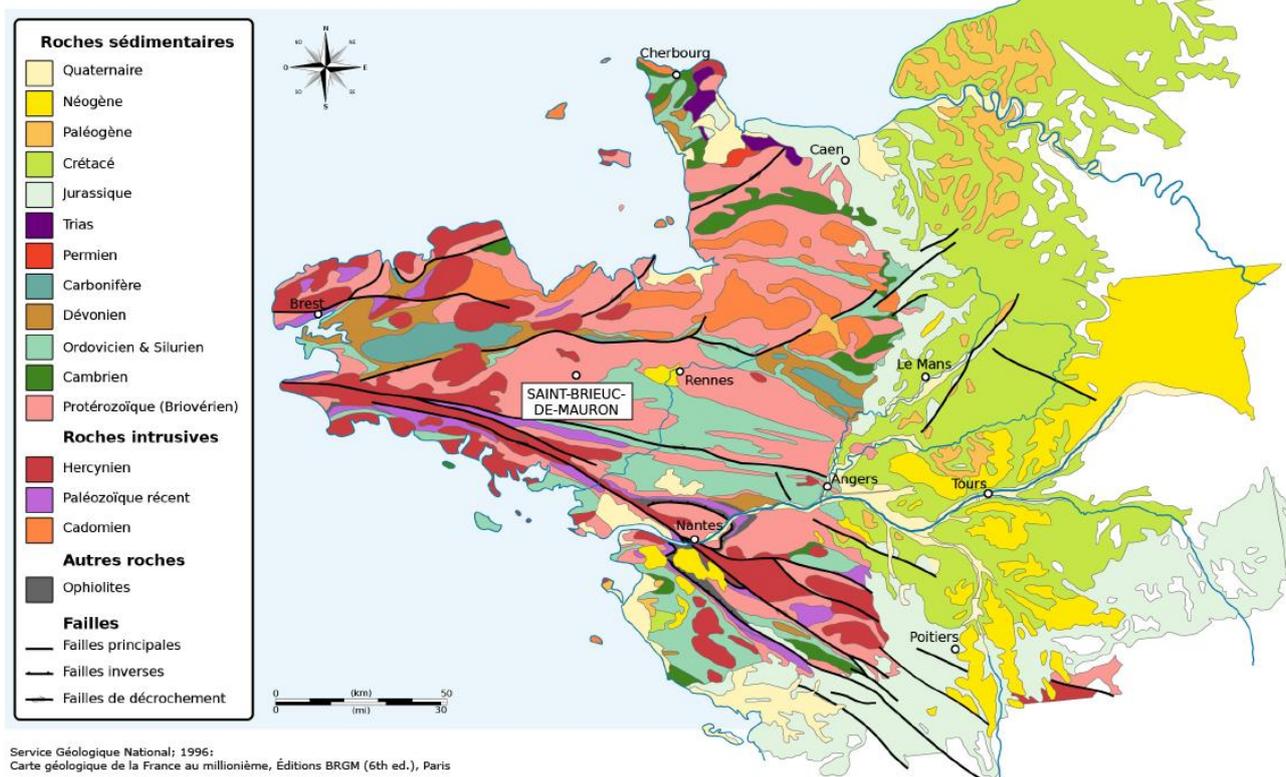
1.1 La géologie

Le sous-sol du département du Morbihan est tout entier contenu dans une entité géologique connue sous le nom de Massif armoricain, qui représente une des parties les plus anciennes et les plus complexes du territoire français.

Ce sous-sol est constitué de roches variées qui caractérisent une ancienne chaîne de montagne aujourd'hui fortement érodée : la Chaîne Hercynienne qui s'est formée au Paléozoïque (ère primaire) entre 450 et 300 millions d'années.

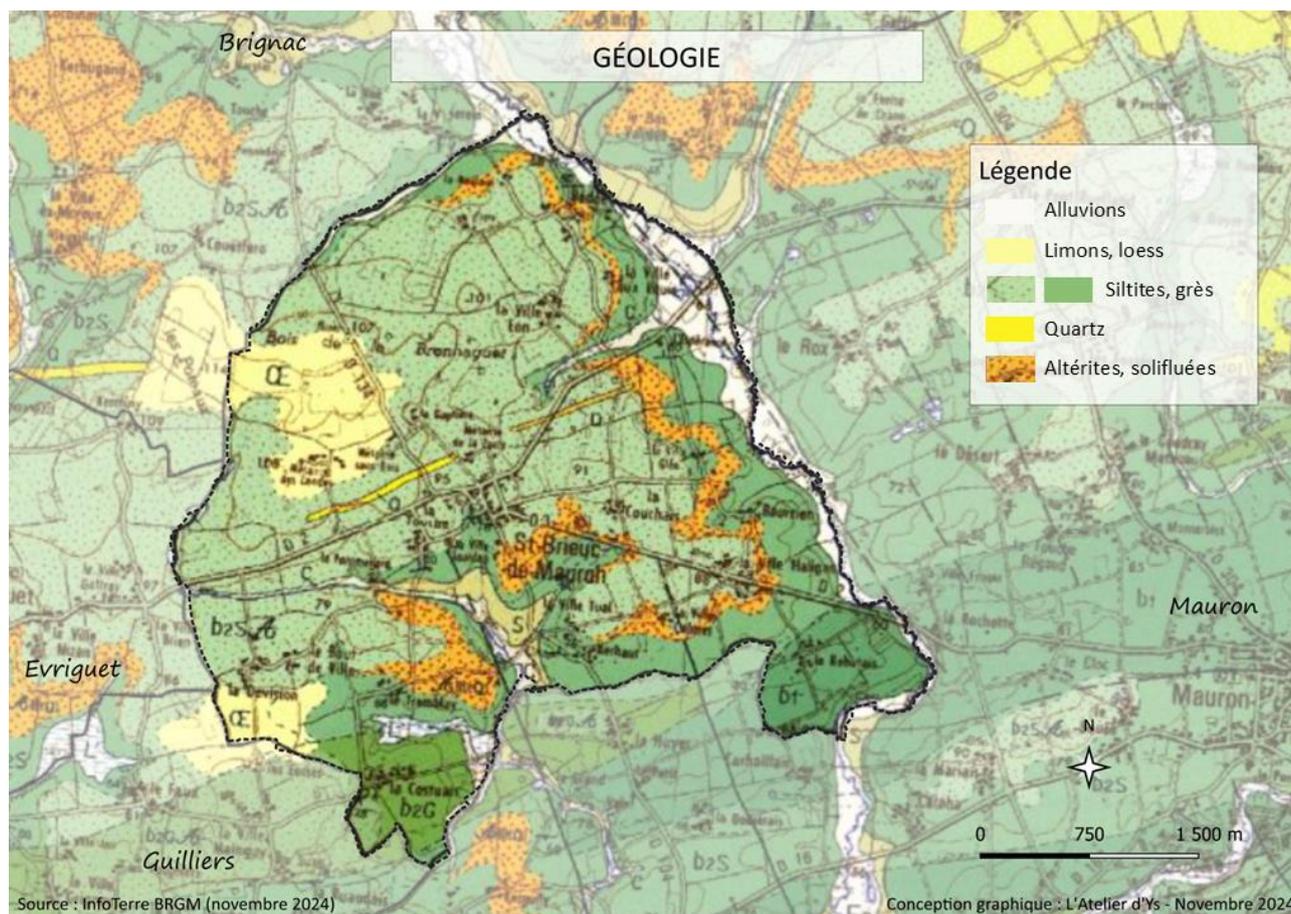
Cette chaîne de montagnes, à l'origine continue sur plus de 3 000 km, occupait une grande partie du territoire de l'Europe de l'Ouest, et affleure actuellement en massifs isolés, comme le Massif armoricain.

Carte géologique de l'ouest de la France



Les roches variées du sous-sol briochin sont le résultat de l'action de phénomènes géologiques complexes où interviennent des paramètres comme la composition chimique, la profondeur, la pression, la température, la déformation, etc. La structure géologique et les mouvements qui l'ont animée ont façonné le relief du territoire communal.

La commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est située au cœur du Massif armoricain.

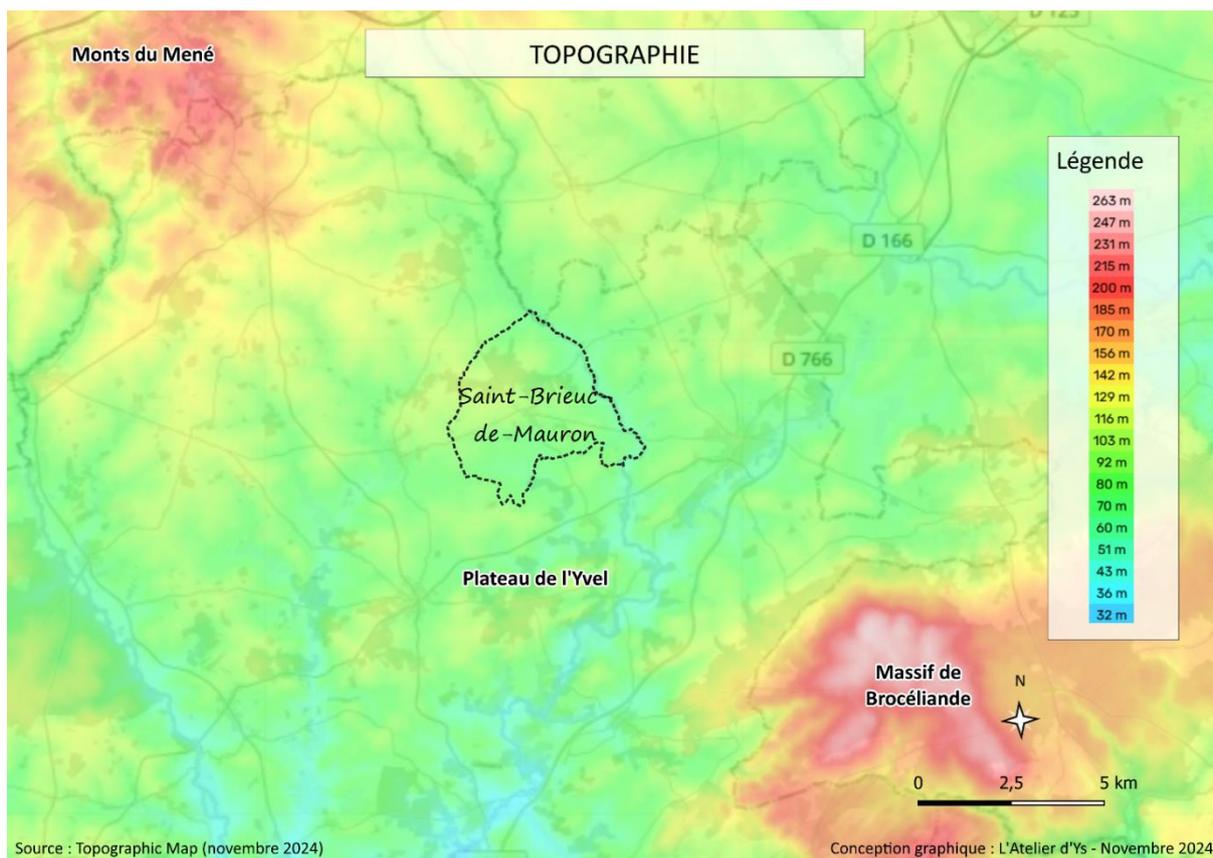


Le sous-sol de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est composé de plusieurs types de roches :

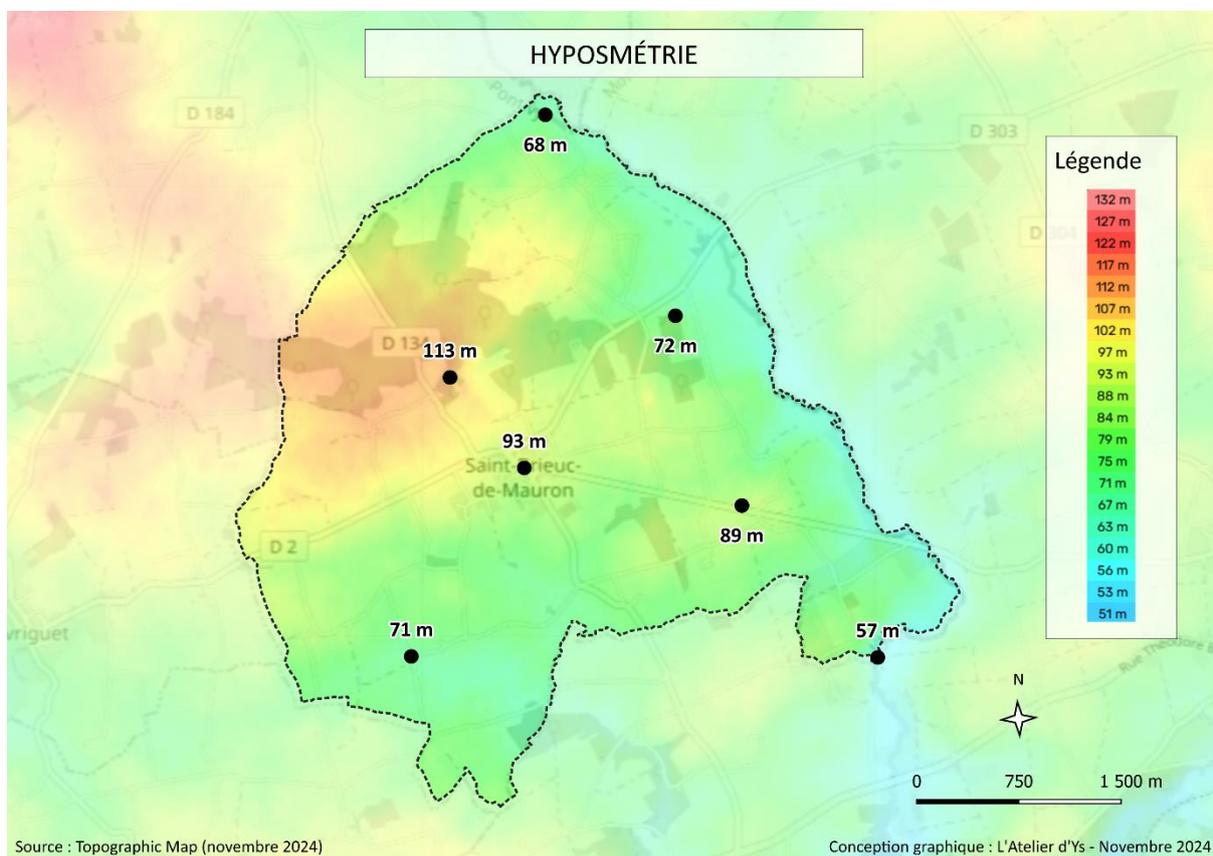
- Des dépôts fluviaux (alluvions), le long de l'Yvel ;
- Des poches de dépôts éoliens (limons, loess) sur les hauteurs au niveau de La Métairie des Landes, et de la Devision ;
- Des **roches sédimentaires à dominante de siltites ou de grès** sur la majeure partie du territoire ;
- Une traînée de quartz au nord-ouest du bourg ;
- Des formations de versant (altérites, solifluées).

1.2 La charpente naturelle de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON

L'observation du contexte géomorphologique de la région de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON montre la portion de territoire qu'occupe la commune au sein d'un ensemble plus vaste. Le relief communal est représenté ci-dessous.



La commune est **située sur le Plateau de l'Yvel**, entre les Monts du Mené au nord-ouest et le Massif de Brocéliande au sud-est.

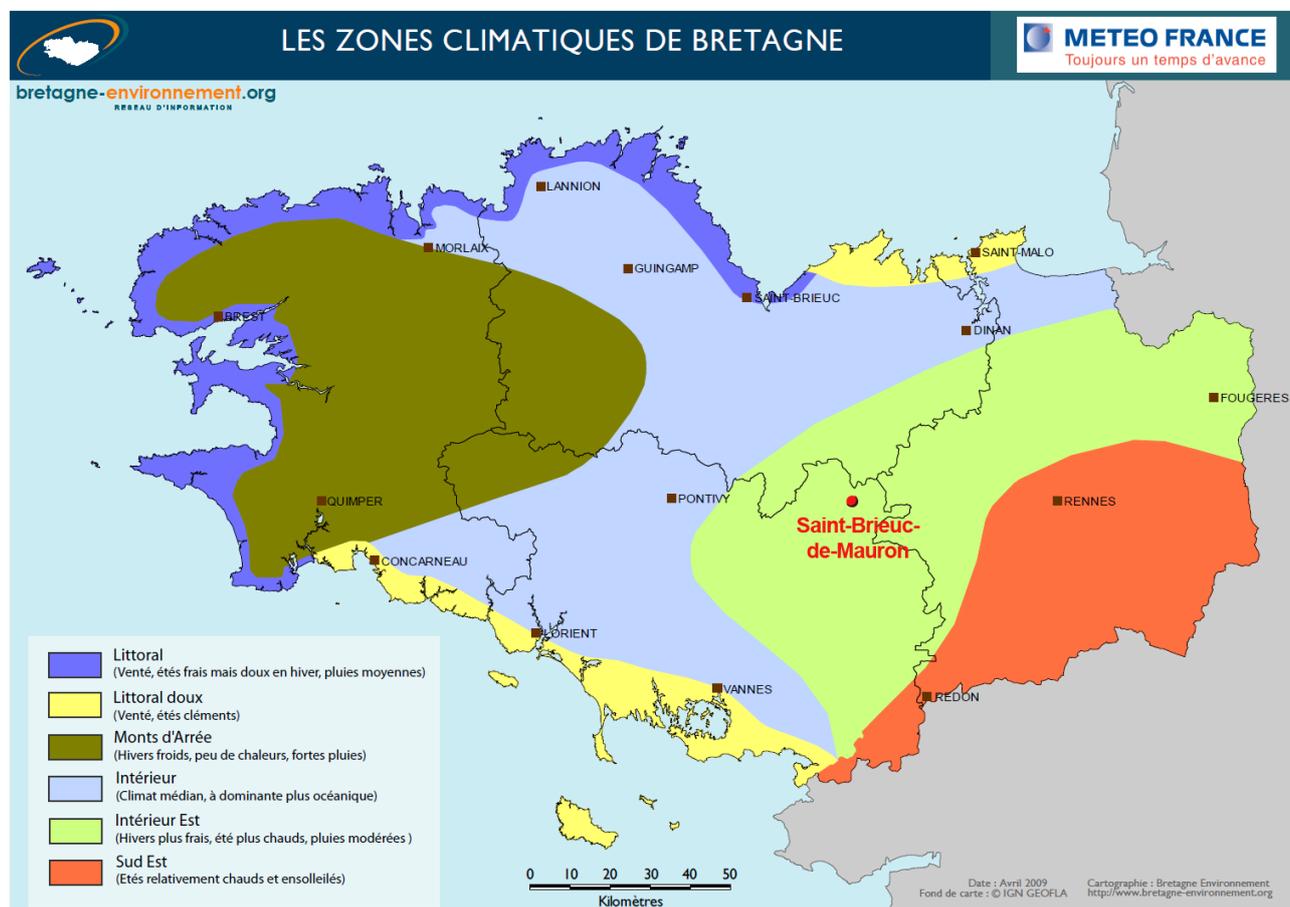


Au sein de la commune, on constate un dénivelé d'environ 55 mètres entre le point le plus bas, situé sur l'Yvel au sud-est (57 m), et le point le plus haut, au niveau de La Gaptière (113 m), au nord-ouest du territoire.

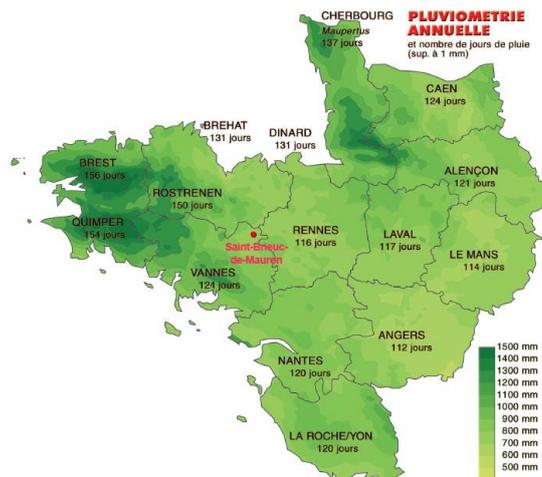
Le relief communal est déterminé par **la vallée de l'Yvel et de ses affluents**, et par quelques hauteurs, notamment au nord, à proximité des Monts du Méné. Le bourg s'est implanté en retrait de l'Yvel, à mi-hauteur, à une altitude d'environ 93 mètres.

1.3 Le climat

Le climat de la région de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est **de type tempéré océanique**. Il est caractérisé par des températures estivales moyennes et des hivers peu rigoureux.

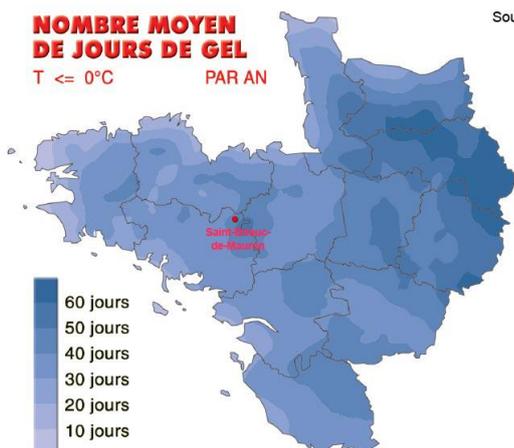


Les précipitations présentent un maximum en automne-hiver et un minimum en été. Elles représentent en moyenne 800 mm par an. Elles sont fréquentes en toutes saisons mais peu intenses (au moins 120 jours de pluie par an).



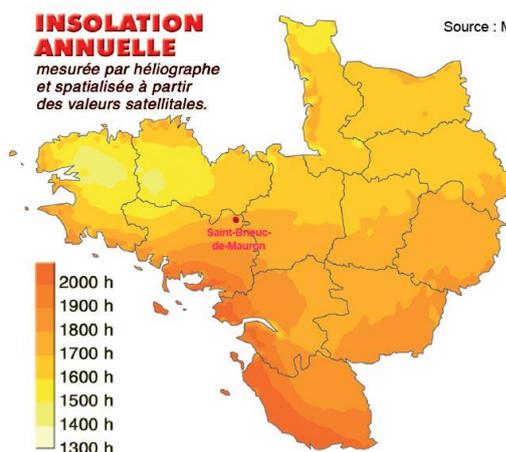
Source : Météo France

Les hivers sont légèrement plus froids et les étés plus chauds que sur les régions littorales. La région de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON enregistre environ 45 jours de gel par an.



Source : Météo France

Les gelées augmentent avec la distance à la mer, mais les fortes gelées (moins de -5°C) restent rares, même loin des côtes.



Source : Météo France

La progression vers le sud est favorable à l'insolation, mais la proximité de la mer est aussi un atout : en particulier l'été, les brises côtières dégagent le ciel et accumulent les nuages sur la terre.

La température moyenne annuelle est de 11°C et l'ensoleillement d'environ 1 800 heures par an.

Durée annuelle d'insolation en heures

Ville	Lille	Strasbourg	Région de PLOËRMEL	Paris	Bordeaux	Marseille
Durée annuelle d'insolation en heures	1 641	1 696	1 835	1 814	2 076	2 866

1.4 Le réseau hydrographique

La commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON fait partie du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Vilaine**.

Les eaux communales sont intégralement drainées en direction du **bassin versant de l'Yvel**, un affluent du Ninian, qui se jette lui-même dans l'Oust puis dans la Vilaine. Les trois quarts du territoire de la commune sont situés **en tête de bassin versant de l'Yvel**.

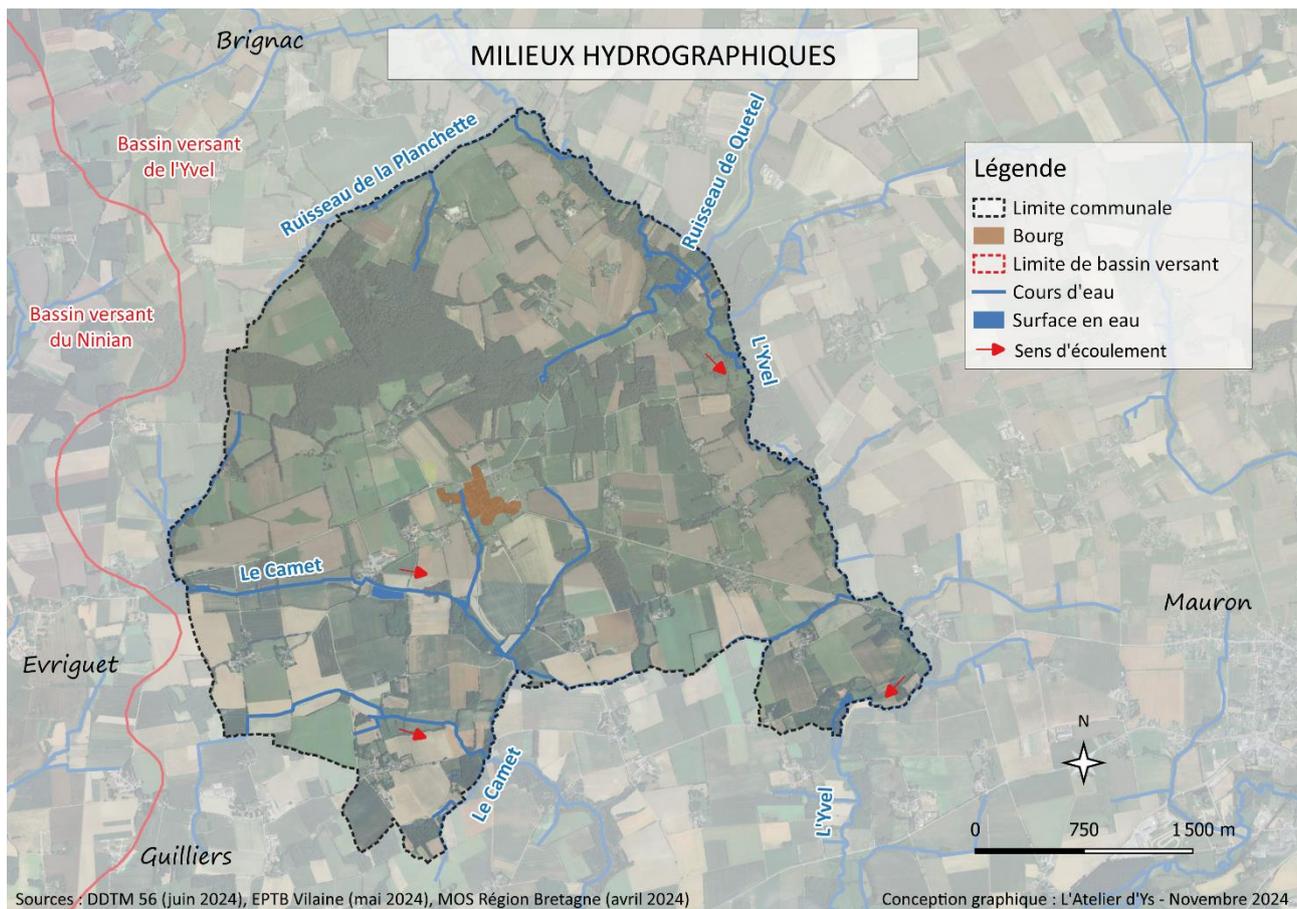
Les principaux cours d'eau de la commune sont :

- L'Yvel, qui longe la limite est de la commune. Il est alimenté par plusieurs cours d'eau irriguant le territoire communal, notamment le ruisseau de la Planchette et le ruisseau de Quetel ;
- Le Camet, qui traverse une portion sud du territoire, d'ouest en est, avant de se diriger vers le sud. Il est également alimenté par plusieurs départs de cours d'eau sur la commune.

Les masses d'eau de l'Yvel amont présentent un état écologique qualifié de « mauvais » par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vilaine en charge du SAGE Vilaine.

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est également couverte par plusieurs petits plans d'eau disséminés sur tout le territoire.

La commune est sillonnée par **environ 26,4 km de cours d'eau et 12,6 ha de surfaces en eau**.



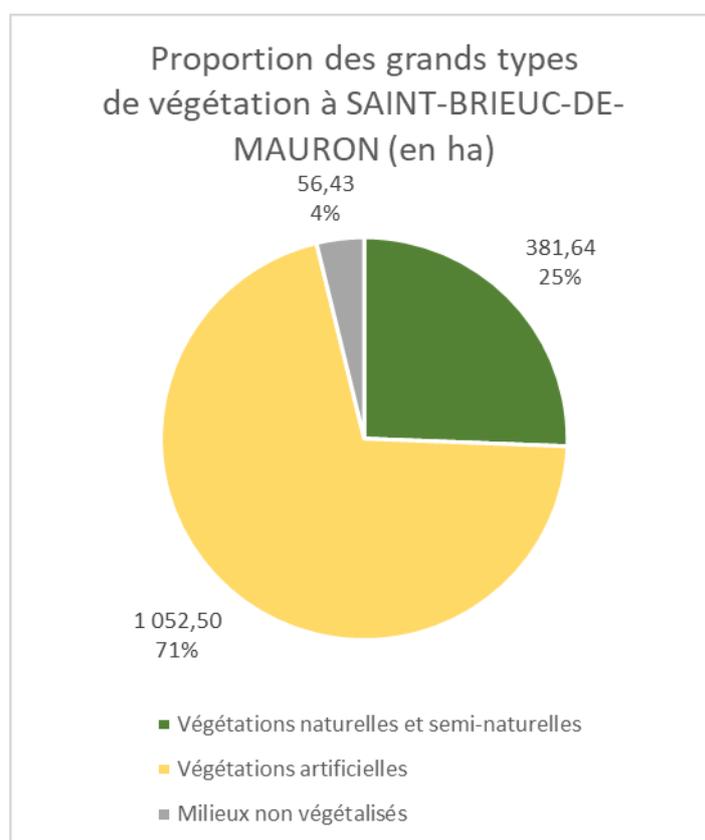
2 L'environnement biologique

2.1 La structure végétale

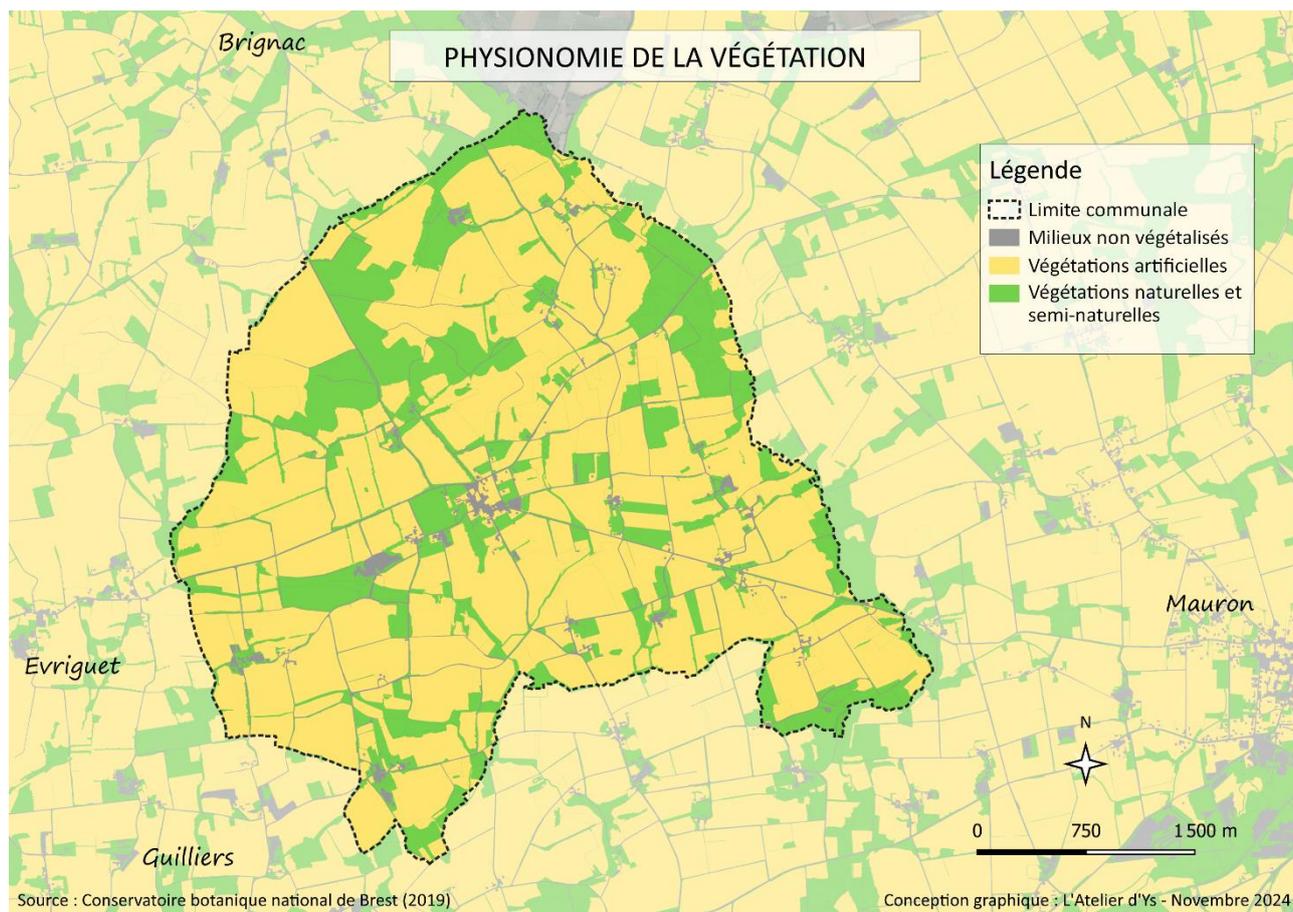
2.1.1 La physionomie de la végétation

Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) classe la végétation recouvrant le sol en trois catégories :

- Les végétations naturelles et semi-naturelles, qui regroupent les végétations herbacées, les landes et les tourbières, les fourrés, les haies et talus, les forêts de caducifoliés, ainsi que la végétation associée aux milieux aquatiques ;
- Les végétations artificielles, qui désignent les plantations d'arbres et les vergers, les cultures, ainsi que les parcs et les jardins ;
- Les milieux non végétalisés, qui regroupent le bâti, les routes, les milieux marins non ou peu végétalisés, etc.



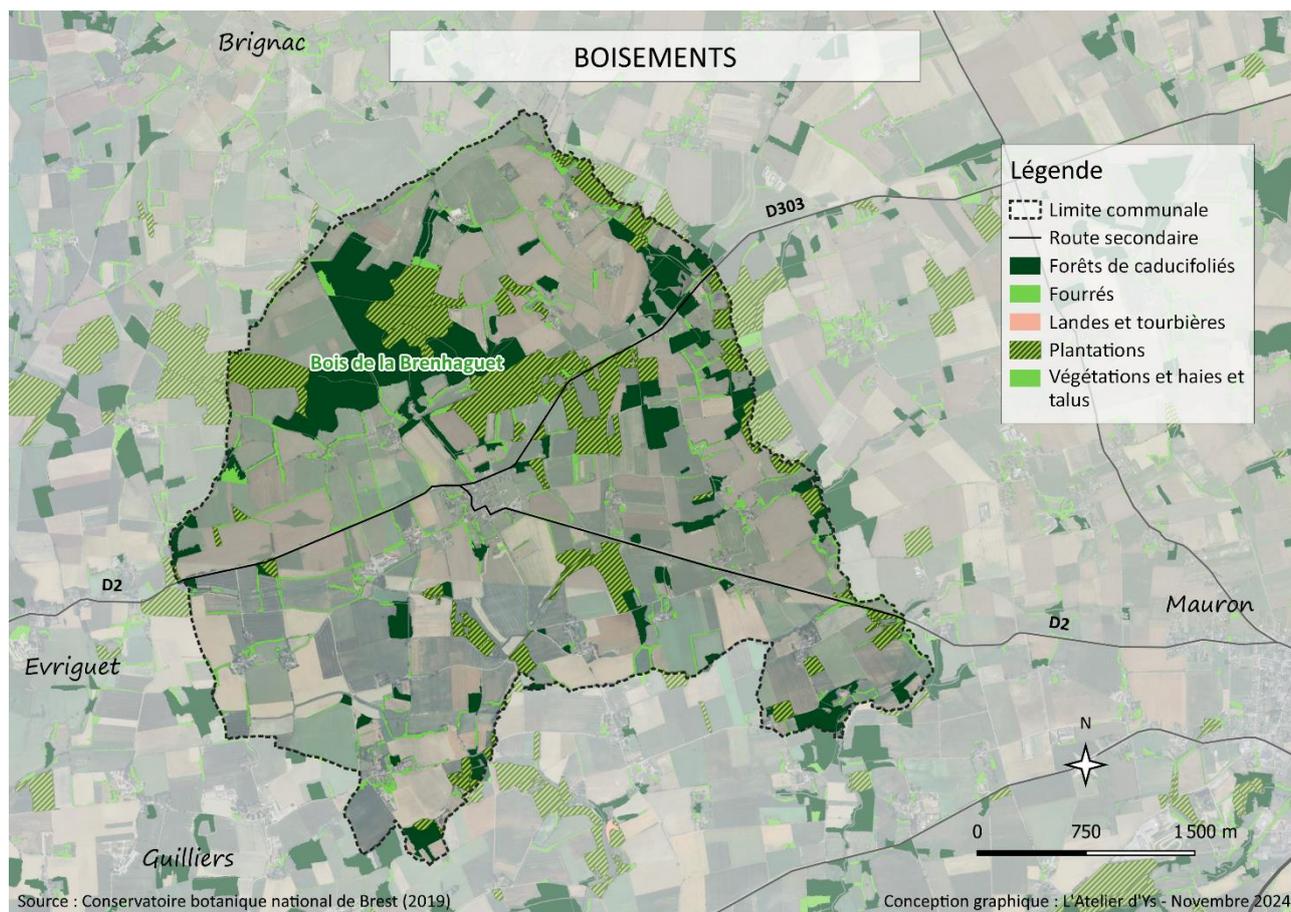
Les végétations naturelles et semi-naturelles occupent un quart du territoire de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, contre près des trois quarts pour les végétations artificielles.



Les espaces naturels et semi-naturels de la commune se retrouvent le long des cours d'eau, ainsi que sur une poche de forêt au nord-ouest du territoire, le Bois de la Brenhaguet.

2.1.2 Les boisements

Les boisements de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON constituent un patrimoine naturel. Ils prennent différentes formes : les bois, les fourrés, les haies bocagères, les ripisylves (gainés boisées qui accompagnent les ruisseaux), etc.



Les différents types de boisements couvrent **environ 339 ha, soit 23 % de la superficie communale**. Ils sont principalement constitués de forêts de caducifoliés et de plantations. Principal ensemble boisé, le Bois de la Brenhaguet est ainsi constitué de forêts de feuillus et de plantations de conifères. On retrouve également les boisements sous forme de ripisylve le long de l'Yvet. On ne recense aucune lande ni tourbière sur le territoire de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.

Végétations naturelles et semi-naturelles		Superficie (en ha)
Landes et tourbières		0
Fourrés		4
Végétation des haies et talus		53
Forêts de caducifoliés		153
Végétations artificielles		Superficie (en ha)
Plantations		128

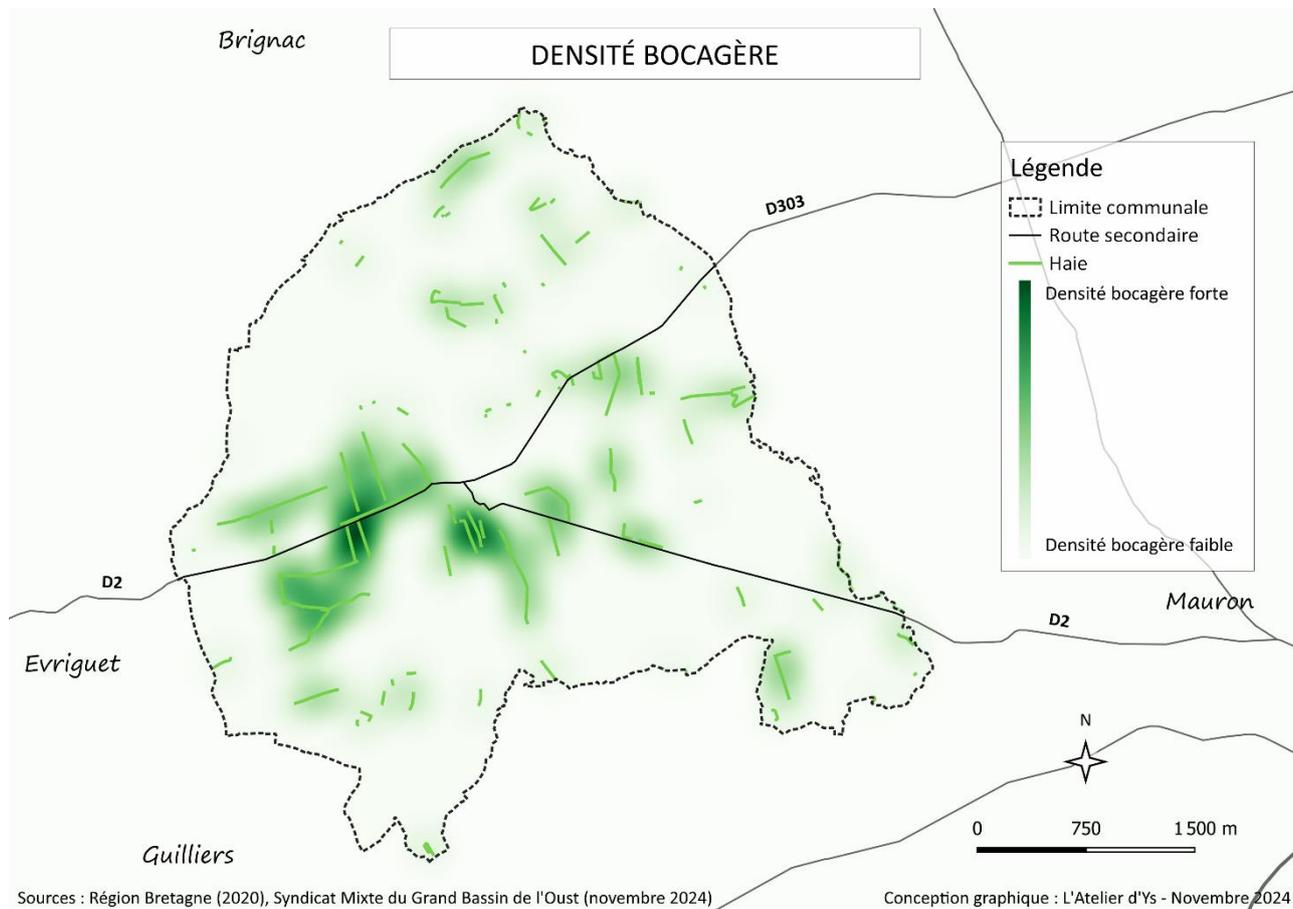
Répartition des boisements à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON
Source : Conservatoire botanique national de Brest (2019)

Les haies bocagères et les fourrés

D'après le référentiel bocager de la Région Bretagne en 2020, complété par les plantations suivies par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust jusqu'à novembre 2024, les haies bocagères s'étendent sur **environ 15 km**. Cela représente 10 mètres linéaires par hectare, soit nettement moins que la moyenne régionale (66 mètres linéaires par hectare en 2008). Seuls 200 mètres linéaires de haies ont été plantées depuis 2015.

Au-delà de l'aspect quantitatif, la qualité des habitats est au moins aussi importante en matière d'accueil de la biodiversité : une jeune haie n'a pas le même potentiel qu'une haie centenaire. Aussi est-il important de conserver les

haies existantes, en plus de la plantation de nouvelles.



Les continuités vertes que composent les unités boisées serviront de trames pour les corridors écologiques.



Les évolutions du territoire agro-naturel à l'est du bourg de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON (La Couchais) entre les années 1950 (à gauche) et aujourd'hui (à droite) : regroupement de parcelles, disparition de haies bocagères et de vergers, apparition de boisements et progression de l'urbanisation

Source : IGN Remonter le temps (2024)



Les évolutions du territoire agro-naturel au niveau du Bois de la Brenhaguet, entre les années 1950 (à gauche) et aujourd'hui (à droite) : contours du bois légèrement redessinés, mise en cultures, agrandissement des parcelles, disparition de haies bocagères et apparition de bâtiments agricoles.

Source : IGN Remonter le temps (2024)

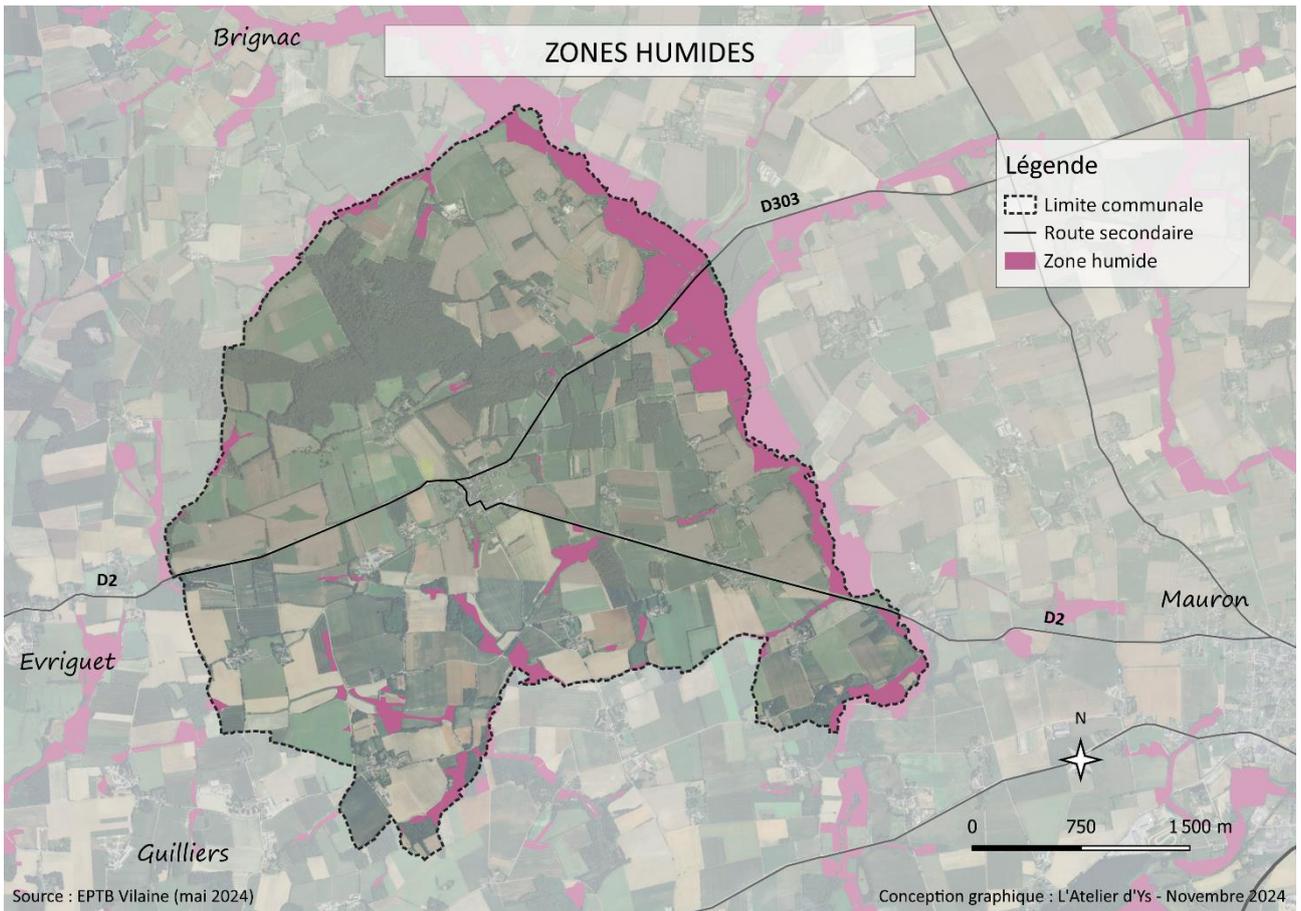
2.2 Les zones humides

Il faut entendre par zones humides « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. » (Article L.211-1 du Code de l'environnement).

Les zones humides sont parmi les milieux naturels les plus riches du monde. Elles fournissent l'eau et les aliments à d'innombrables espèces de plantes et d'animaux, et jouent un rôle important en matière de régulation hydraulique et d'autoépuration. A l'inverse, lorsqu'elles sont soumises à des pressions, des aménagements ou des pratiques inadéquates, les zones humides sont susceptibles de devenir une source de pollution rapide des masses d'eau.

D'après l'inventaire des zones humides de l'EPTB Vilaine de mai 2024, validé techniquement mais attente de délibération, elles couvrent **environ 125 ha sur la commune, soit environ 8 % du territoire.**

Ces zones humides se situent majoritairement dans la vallée de l'Yvel, le long de la limite est de la commune.



2.3 Les espèces recensées sur le territoire communal

La base Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense **145 espèces sur le territoire communal** de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.

Parmi elles, on dénombre :

- 41 espèces constituant des espèces protégées ;
- 14 espèces menacées inscrites sur les listes rouges nationales :
 - o Tourterelle des bois
 - o Martin-pêcheur d'Europe
 - o Pic épeichette
 - o Verdier d'Europe
 - o Bruant jaune
 - o Rainette verte (La)
 - o Martinet noir
 - o Alouette des champs
 - o Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée
 - o Pouillot fitis
 - o Gobemouche gris
 - o Hirondelle de fenêtre
 - o Pipistrelle commune
 - o Lapin de garenne
- 5 espèces menacées inscrites sur la liste rouge européenne :
 - o Tourterelle des bois
 - o Barbastelle d'Europe, Barbastelle
 - o Martinet noir
 - o Oreillard gris, Oreillard méridional
 - o Lapin de garenne
- 5 espèces menacées inscrites sur la liste rouge mondiale :
 - o Lapin de garenne
 - o Vesce cultivée, Vesce cultivée, Poisette
 - o Tourterelle des bois
 - o Barbastelle d'Europe, Barbastelle
 - o Oreillard gris, Oreillard méridional

2.4 Les continuités écologiques

Face au constat d'artificialisation du territoire français et de perte de biodiversité, le Grenelle de l'environnement demande aux collectivités territoriales d'agir pour freiner la dégradation et la disparition des milieux naturels, et de les relier entre eux pour maintenir la connectivité entre les espèces et les milieux.

L'enjeu est de **permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire ou de se reposer, et de garantir une bonne fonctionnalité des milieux qui les accueillent**. Il convient donc de concilier la préservation des capacités écologiques des territoires et les activités humaines, sans les opposer.

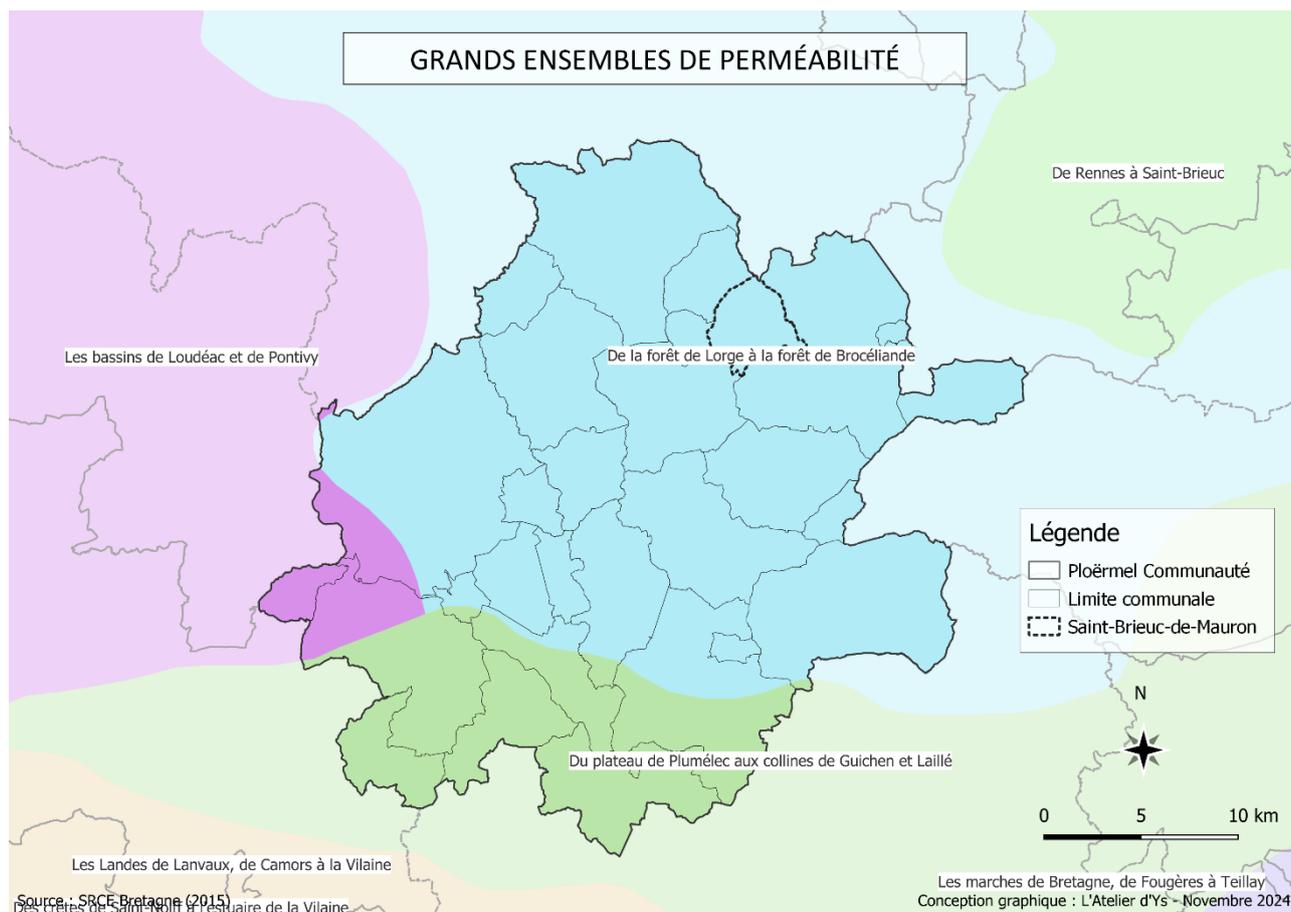
L'élaboration du PLU constitue un moment privilégié pour construire le projet communal en prenant en compte les continuités écologiques.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, l'identification des continuités écologiques sera menée de la manière suivante :

1. Identification des grands ensembles de perméabilité ;
2. Identification de la trame verte et bleue ;
3. Identification des réservoirs de biodiversité ;
4. Identification des corridors écologiques ;
5. Identification des ruptures écologiques.

2.4.1 Les grands ensembles de perméabilité

Les grands ensembles de perméabilité désignent des unités homogènes au regard de leurs réseaux écologiques à l'échelle de la région. Ils sont au nombre de 28 en Bretagne. Le territoire de Ploërmel Communauté se situe à la confluence de trois grands ensembles de perméabilité.



Le territoire de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est entièrement compris dans le grand ensemble n°19 nommé « **De la forêt de Lorge à la forêt de Brocéliande** », avec un niveau de connexion des milieux naturels qualifié d'élevé.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Bretagne constitue l'application opérationnelle de la politique de Trame verte et bleue à l'échelle de la Région. L'objectif principal qu'il assigne au grand ensemble n°19 est de « **conforter la fonctionnalité écologique des milieux** ».

2.4.2 La trame verte et bleue

La « trame verte et bleue » est un outil d'aménagement durable du territoire destiné à former un réseau écologique cohérent en conciliant les enjeux écologiques et l'aménagement du territoire, ainsi que les activités humaines.

Les objectifs de la trame verte et bleue sont avant tout écologiques :

- Réduire la fragmentation des habitats ;
- Permettre le déplacement des espèces ;
- Préparer l'adaptation au changement climatique ;
- Préserver les services rendus par la biodiversité.

Les objectifs sont également socio-économiques :

- Améliorer le cadre de vie ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages ;
- Prendre en compte les activités économiques ;

- Favoriser un aménagement durable des territoires.

Afin de répondre aux objectifs listés ci-dessus, la notion de trame verte et bleue traduit un réseau écologique formé de :

- Continuités écologiques terrestres pour **sa composante verte**. Celle-ci est caractérisée entre autres par les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, la couverture végétale permanente le long de certains cours d'eau, etc.
- Continuités écologiques aquatiques pour **sa composante bleue**. Celle-ci est caractérisée entre autres par les cours d'eau et canaux, les zones humides, etc.

Les informations qui suivent sont basées sur l'état actuel des connaissances et pourront être complétées ultérieurement sur une période plus longue ou un angle de vue complémentaire.

Les sous-trames

La variabilité des enjeux écologiques et des territoires peut conduire à décomposer la trame verte et bleue en sous-trames, c'est-à-dire des ensembles d'espaces constitués par un même type de milieu, identifiés à partir de l'occupation des sols ou d'une cartographie de végétation, et répondant aux besoins d'un groupe d'espèces : sous-trame de milieux littoraux, de milieux forestiers, de prairies sèches, de zones agricoles extensives, de milieux rocheux, etc. Il existe des sous-trames pour tous les milieux, à toutes les échelles, pour toutes les espèces.

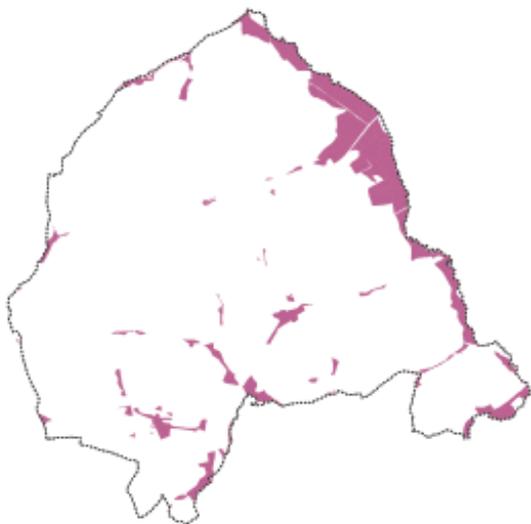
Chaque sous-trame comprend des espaces qui jouent des rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique.

Quatre sous-trames ont été ciblées sur SAINT-BRIEUC-DE-MAURON :

- Celle des milieux aquatiques, basée sur la cartographie des cours d'eau de la préfecture du Morbihan, mise à jour en mai 2024 ;
- Celle des zones humides, basée sur l'inventaire de l'EPTB Vilaine mis à jour en mai 2024, validé techniquement et en attente de délibération ;
- Celle des milieux boisés et landes, basée sur les données du CBNB datant de 2019 ;
- Celle des milieux ouverts, également basée sur les données du CBNB datant de 2019.

Ces quatre sous-trames sont présentées ci-dessous.

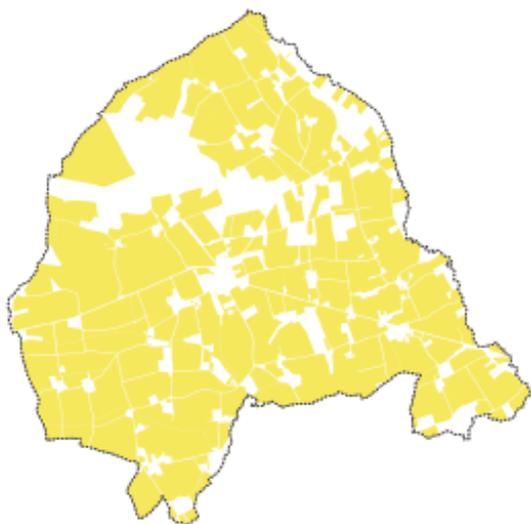
Sous-trame zones humides



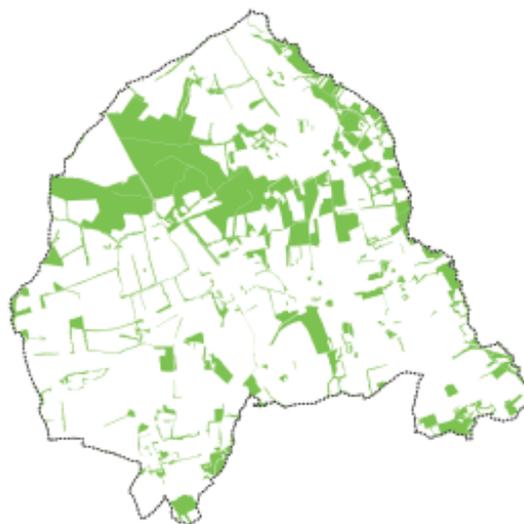
Sous-trame aquatique



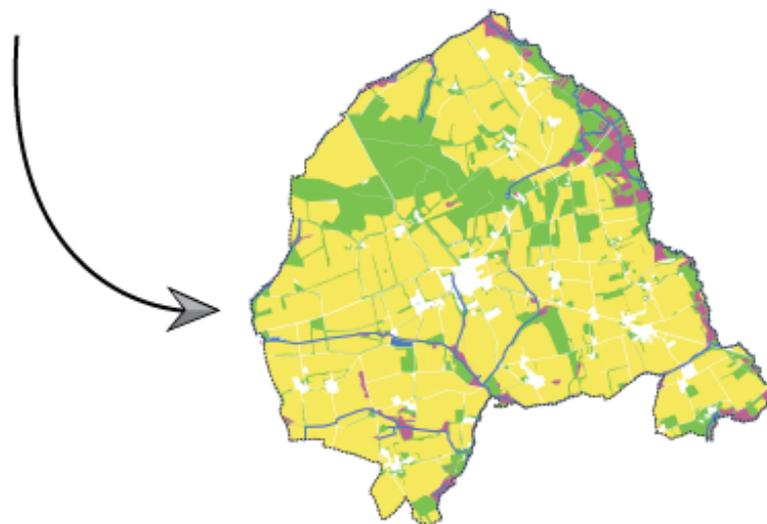
Sous-trame milieux ouverts



Sous-trame boisée et landes



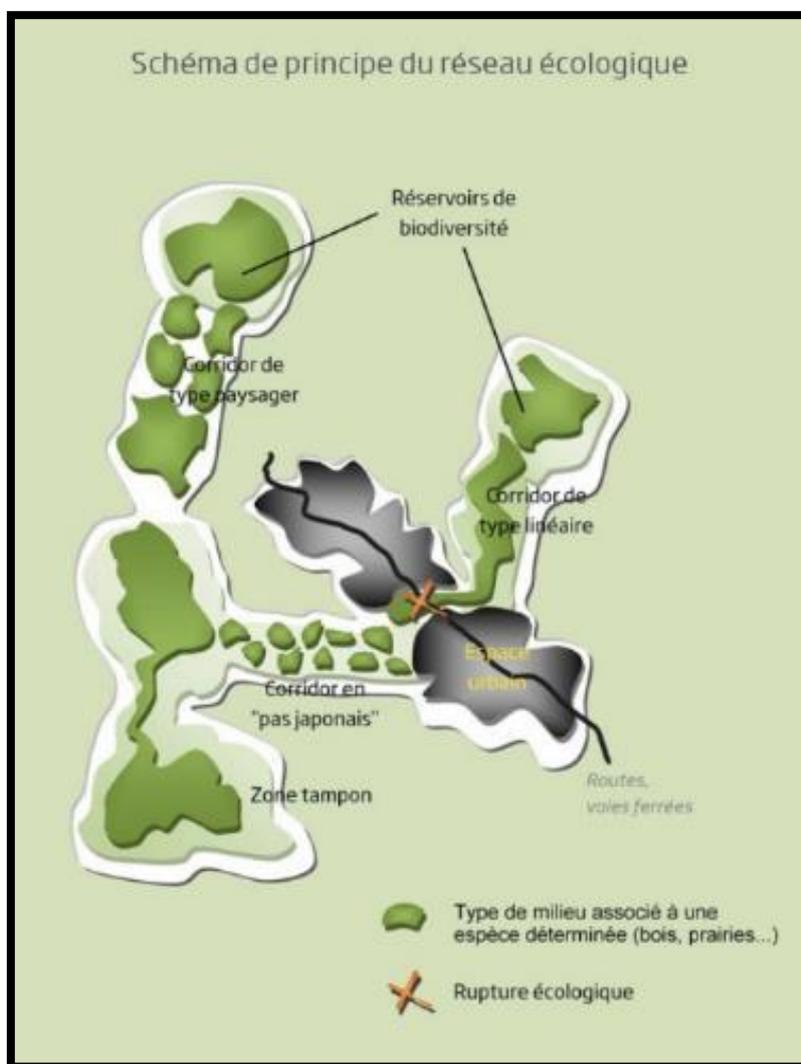
Trame verte et bleue



2.4.3 Les réservoirs de biodiversité

À l'intérieur de la trame verte et bleue, prennent place les continuités écologiques constitutives qui comprennent deux types d'éléments : « les réservoirs de biodiversité » et les « corridors écologiques ».

- **Les réservoirs principaux de biodiversité** sont des espaces naturels accueillant la faune et la flore, souvent remarquables, où les individus réalisent tout ou partie de leur cycle de vie (site de reproduction, d'alimentation, etc.). Ils font bien souvent l'objet d'un zonage d'inventaire (ZNIEFF) ou réglementaire (Natura 2000).
- **Les réservoirs secondaires de biodiversité** s'appuient sur la présence d'espaces déterminants et dont la préservation est jugée nécessaire sur le territoire. Contrairement aux réservoirs principaux de biodiversité, ils ne font l'objet d'aucun zonage (étatique) et correspondent davantage à des espaces associés à la « nature ordinaire ». Toutefois, ces noyaux doivent être suffisamment diversifiés en termes de milieux et d'une surface suffisante pour permettre la réalisation d'un cycle de vie des espèces.
- **Les corridors écologiques** (ou biologiques) sont des axes de déplacement, plus ou moins larges, continus ou non, empruntés par la faune et la flore et qui permettent de relier les réservoirs de biodiversité entre eux.



Dans le cadre de l'élaboration du PLU de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, l'identification des réservoirs de biodiversité s'appuie sur plusieurs sources : les périmètres de protection et/ou de préservation connus (Natura 2000, ZNIEFF, etc.), les documents réglementaires supra-communaux (SCoT et SRADDET), ainsi que sur les données précédemment relevées concernant l'environnement biologique sur la commune (boisements, zones humides, cours d'eau, etc.).

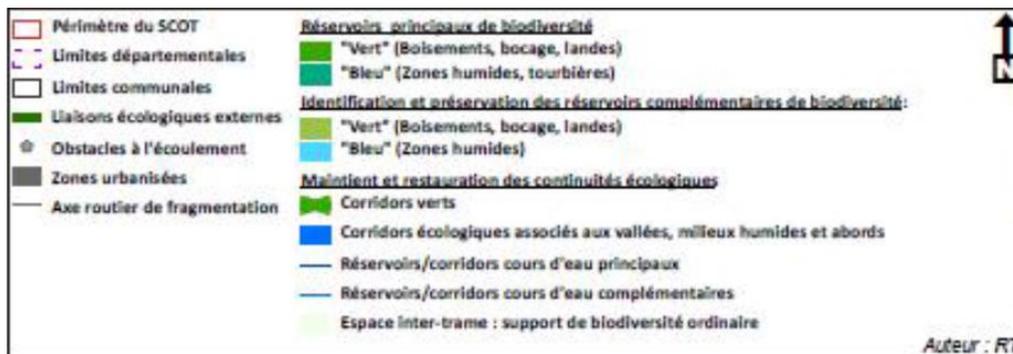
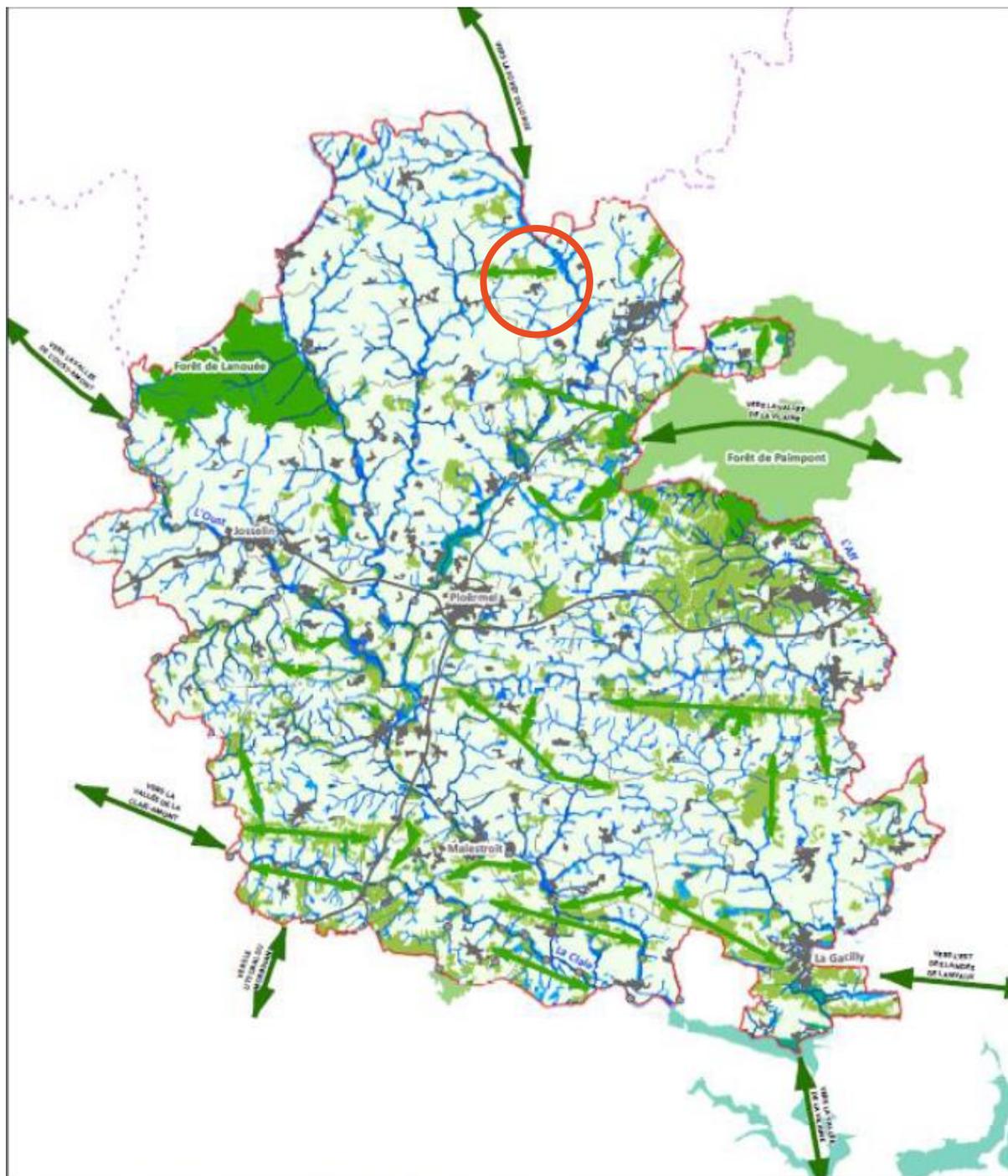
2.4.3.1 Les périmètres de protection et de préservation

La commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON ne dispose **pas de périmètre de protection et/ou de préservation** connu et identifié.

2.4.3.2 Les documents règlementaires supra-communales

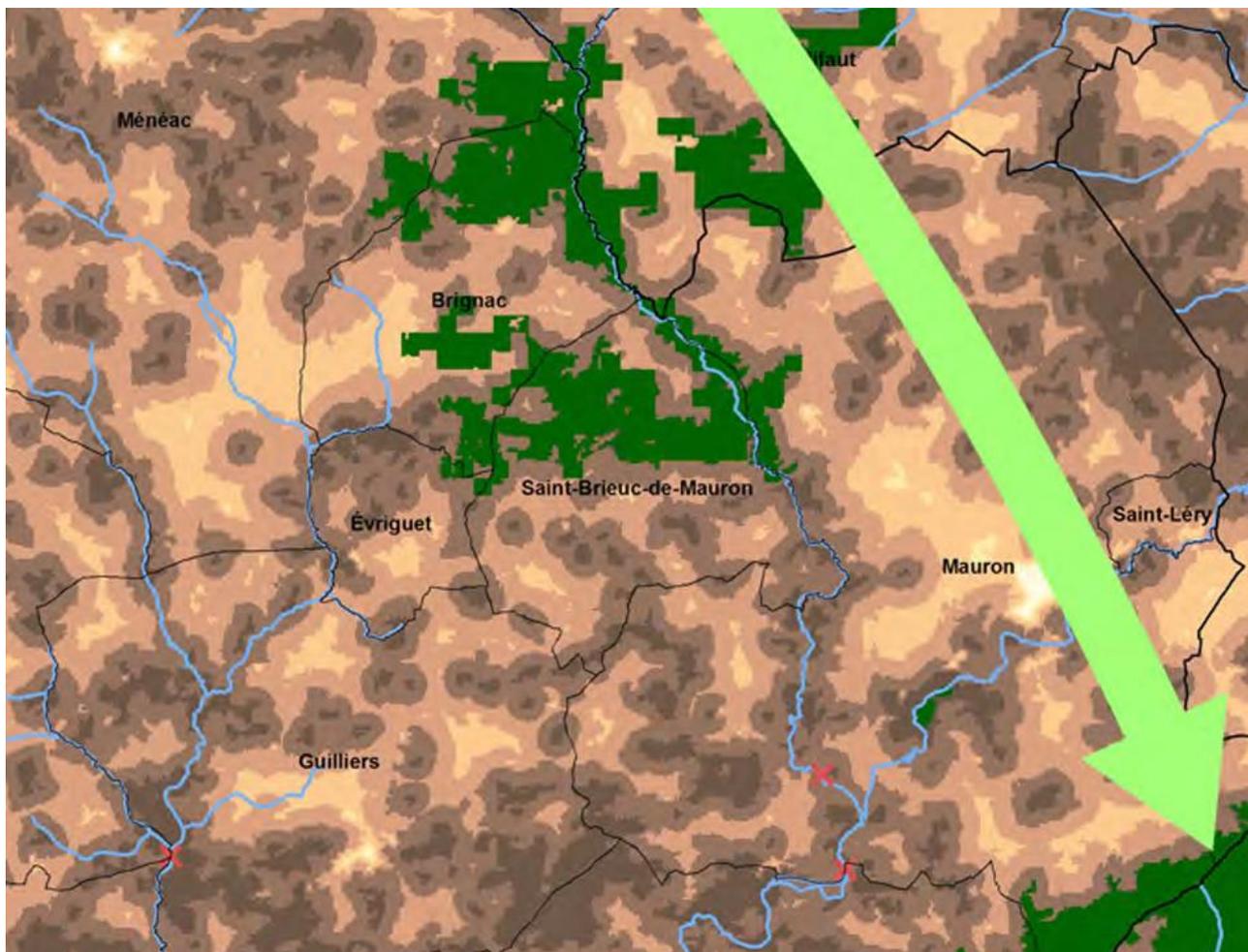
À une échelle plus large, le SCoT du Pays de Ploërmel et le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) breton donnent quelques indications qu'il convient également de prendre en compte.

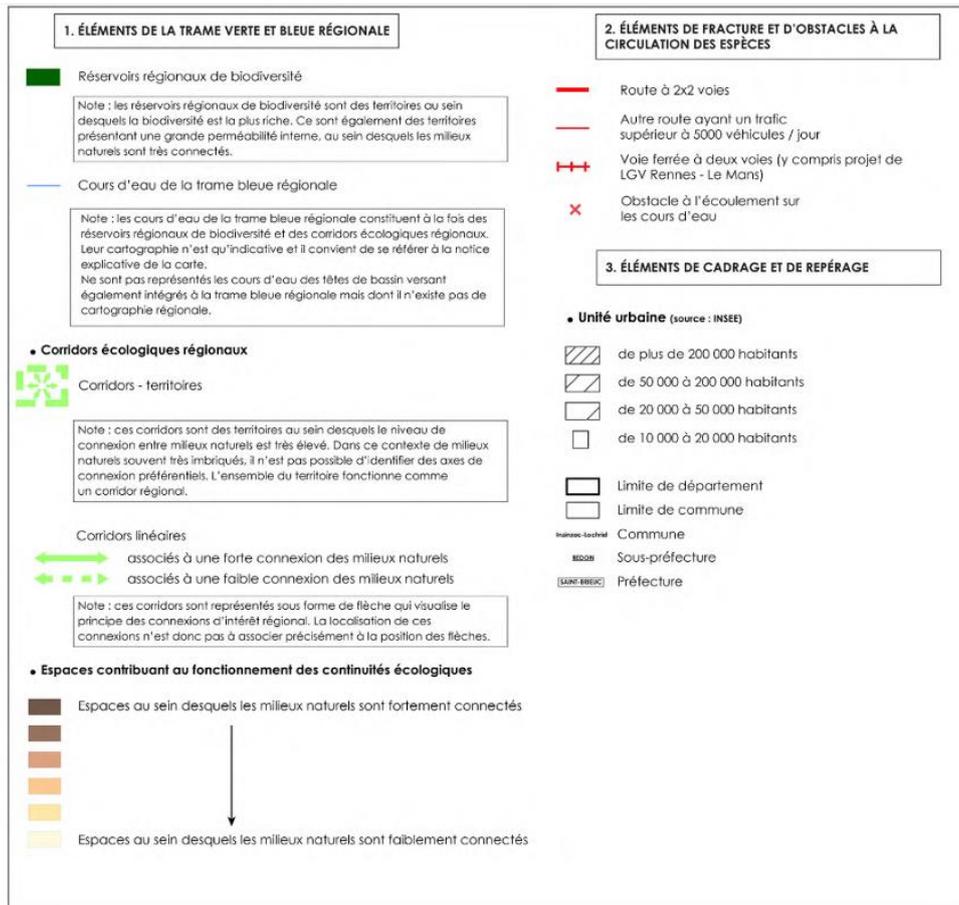
Le SCoT du Pays de Ploërmel, approuvé en 2018 et en cours de révision, recense un réservoir complémentaire de biodiversité à l'emplacement du Bois de la Brenhaguet, également identifié comme corridor vert est/ouest se prolongeant sur les communes de Brignac et d'Évriguet. La vallée de l'Yvel et les zones humides associées forment par ailleurs un réservoir complémentaire de biodiversité et un corridor écologique.



Extrait du SCOT du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne (DOO), 2018

Le **SRCE breton** indique quant à lui que les boisements situés au nord de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON forment un réservoir régional de biodiversité. Ils se situent sur un vaste corridor allant de la forêt de Lorge à la forêt de Paimpont, et associé à une forte connexion des milieux naturels. L'Yvel est quant à lui identifié comme un cours d'eau de la trame bleue régionale.





Extrait du SRCE Bretagne (zoom sur la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON), 2015

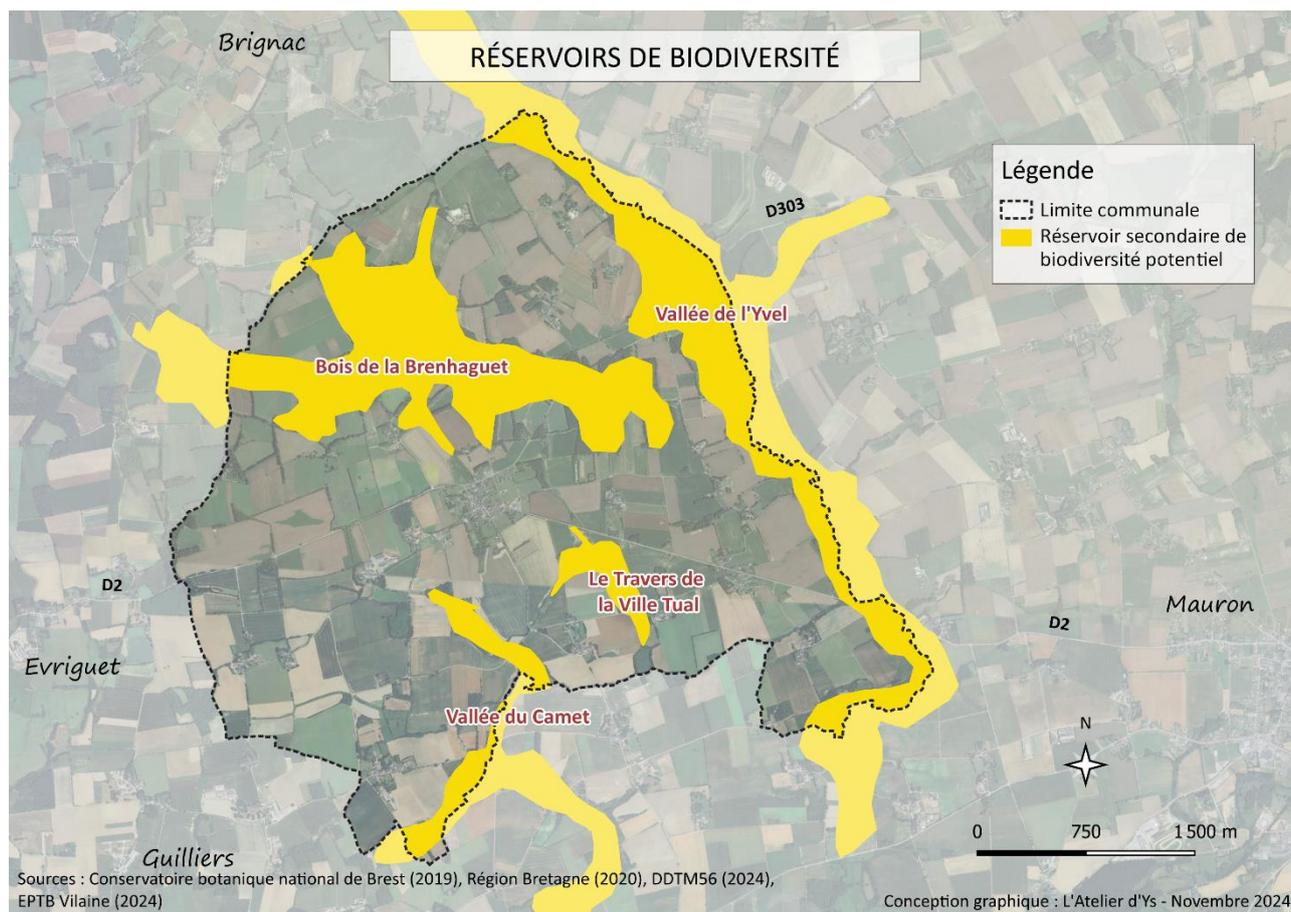
2.4.3.3 L'identification des réservoirs de biodiversité

Au-delà des réservoirs principaux, les réservoirs secondaires s'appuient sur la présence d'espaces déterminants et dont la préservation est jugée nécessaire sur le territoire.

Une approche cartographique a permis de les cibler. Leur identification est basée sur des zonages d'inventaires territoriaux présentés précédemment (inventaires des cours d'eau, du bocage et des zones humides). Les boisements et landes ont également été pris en compte sur l'ensemble du territoire communal.

Les secteurs qui associent à la fois zones humides, milieux ouverts, zones boisées ou zones bocagères denses sont **les milieux les plus susceptibles d'accueillir une forte biodiversité**. Rappelons que ces secteurs doivent être suffisamment diversifiés en termes de milieux pour permettre la réalisation d'un cycle de vie des espèces.

Les réservoirs principaux et les réservoirs secondaires de biodiversité potentiels sont représentés sur la carte ci-dessous.



Les réservoirs de biodiversité secondaires de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON sont formés par la Vallée de l'Yvel, à la fois boisée et humide, par l'ensemble des boisements autour du Bois de Brenhaguet, par la Vallée du Camet, également riche en zones humides et boisements, et par un plus petit secteur au niveau du Travers de la Ville Tual.

2.4.4 Les corridors écologiques

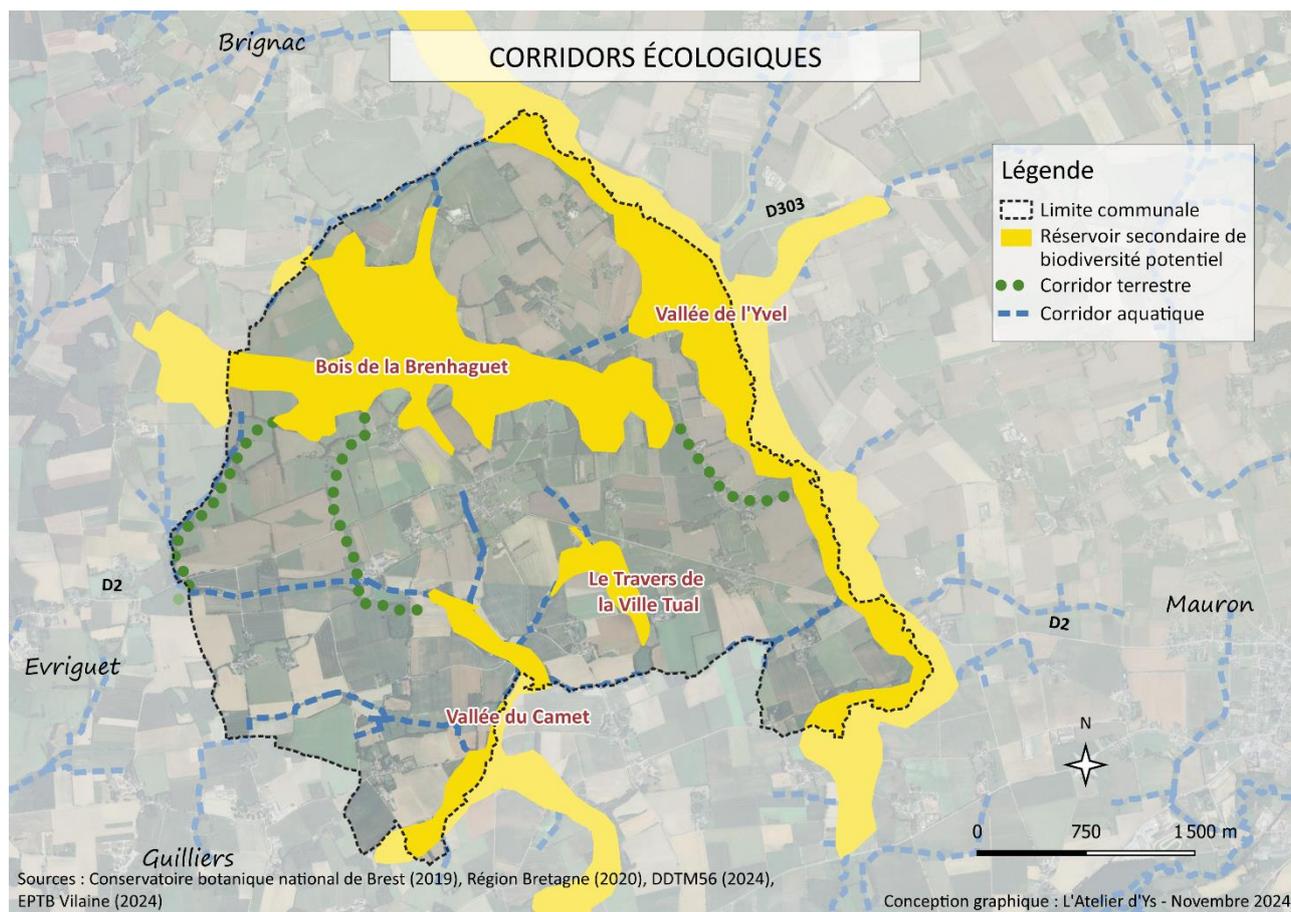
Les corridors écologiques assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables aux déplacements nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Ces corridors écologiques peuvent prendre des aspects très différents, qui n'impliquent pas nécessairement une continuité physique ou des espaces contigus.

Ces corridors peuvent être :

- De type linéaire et portés par des composantes linéaires du paysage (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau, etc.) ;
- Discontinus : espaces-relais, pas japonais ou îlots-refuges (mares permanentes ou temporaires, bosquets, etc.).

Ainsi, à partir des données cartographiques précédemment évoquées et en s'appuyant sur les sous-trames, plusieurs corridors potentiels ont été identifiés sur l'ensemble du territoire. Ils sont identifiés sur la carte ci-dessous.

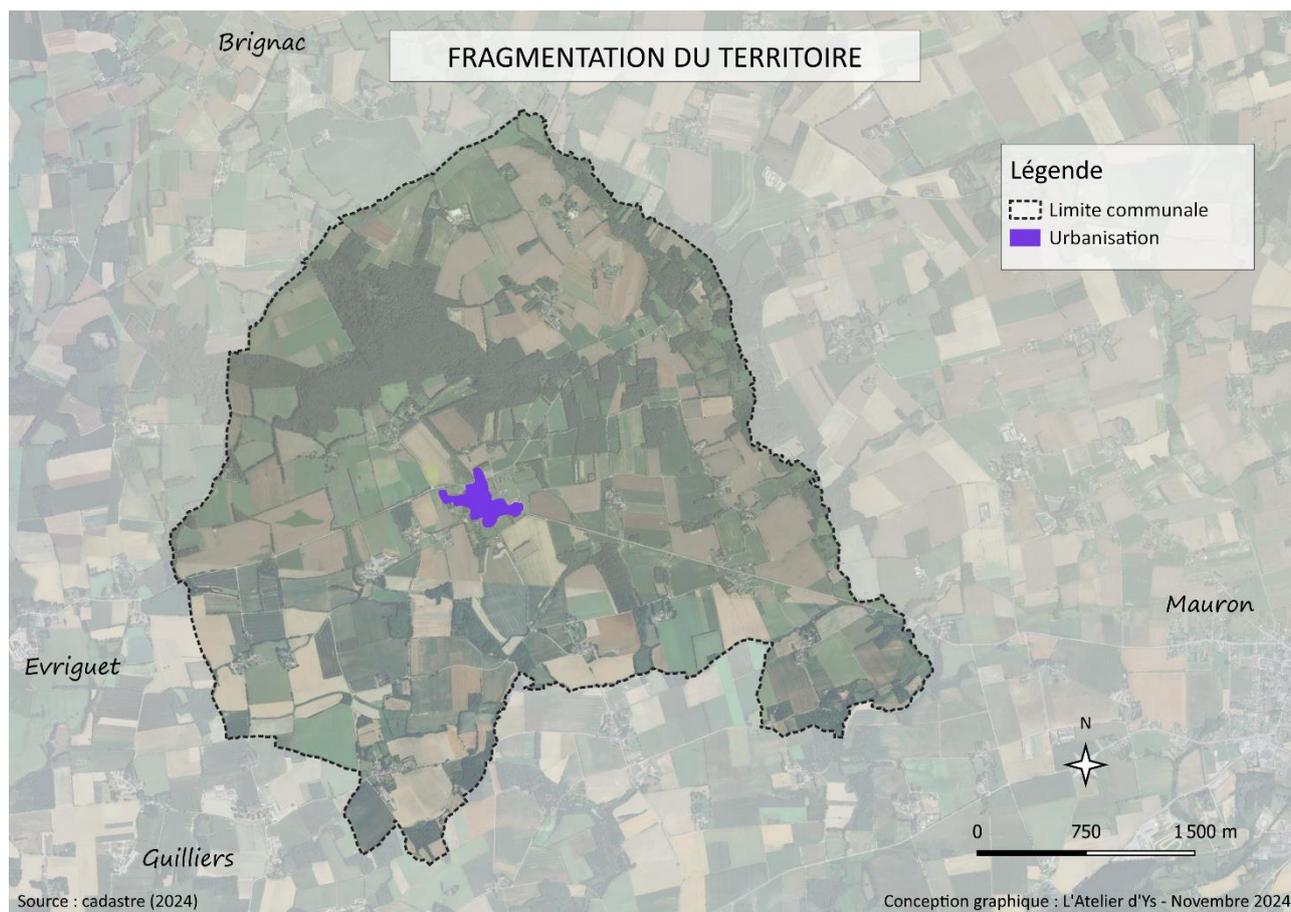


Le réseau de corridors écologiques de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est principalement composé de cours d'eau, parfois doublés de corridors terrestres. Par endroits, les petites poches de boisements et le réseau de haies forment également des corridors terrestres.

2.4.5 Les ruptures écologiques

2.4.5.1 La fragmentation du territoire

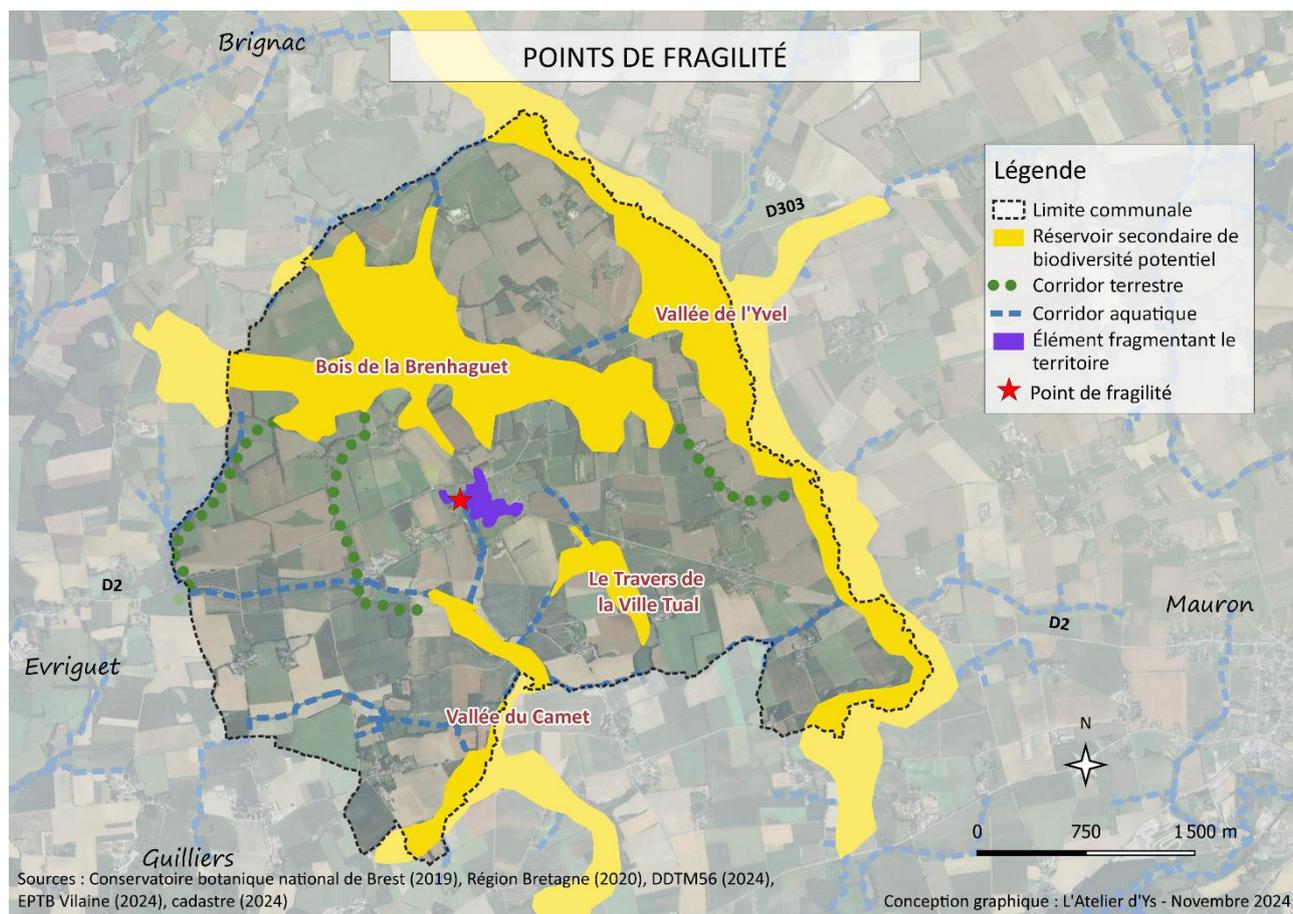
La définition d'une trame écologique nécessite de prendre en compte les éléments de fragmentation des milieux existant sur le territoire. L'urbanisation, les routes, les voies ferrées sont par exemple des éléments de fragmentation des habitats terrestres ; les barrages et autres ouvrages réalisés sur les cours d'eau sont en revanche des éléments de fragmentation des habitats aquatiques.



Le bourg de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON peut être considéré comme un élément fragmentant les habitats terrestres. Avec moins de 1 000 véhicules par jour, les routes de la commune sont peu susceptibles de fragmenter les habitats terrestres. Le référentiel des obstacles à l'écoulement de la Région Bretagne ne recense aucun élément pouvant fragmenter les habitats aquatiques.

2.4.5.2 Les points de fragilité

Les points de fragilité potentiels sont les zones de croisement entre les corridors précédemment ciblés et les éléments fragmentant le territoire.



Un point de fragilité potentiel se situe à l'ouest du bourg, le long d'un cours d'eau naissant au nord des lagunes, longeant l'école et la halle.

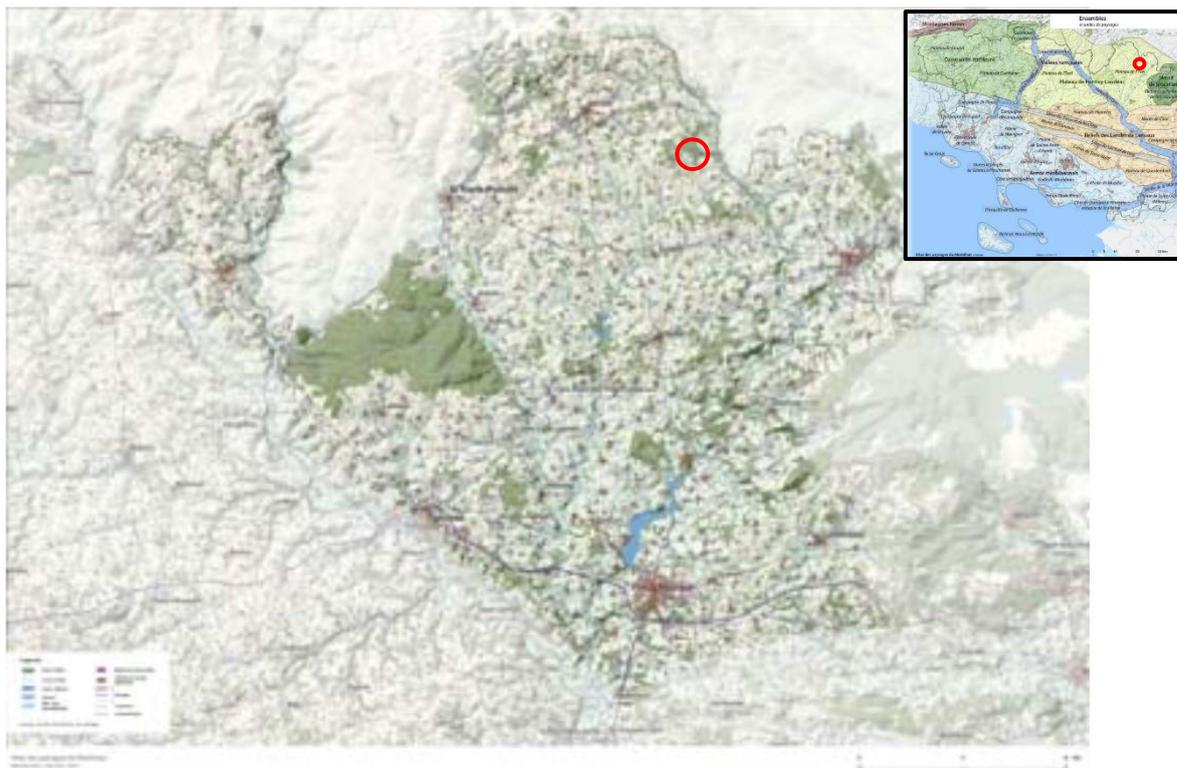


Au niveau de la rue de la Ville aux Oies, l'urbanisation risque d'interrompre un corridor aquatique.
Source : Google Street View

3 L'analyse paysagère

3.1 L'approche globale : l'unité paysagère

La commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON appartient à l'unité paysagère du « plateau de l'Yvel », qui fait elle-même partie du grand ensemble de paysages du « Plateau de Pontivy-Loudéac ».

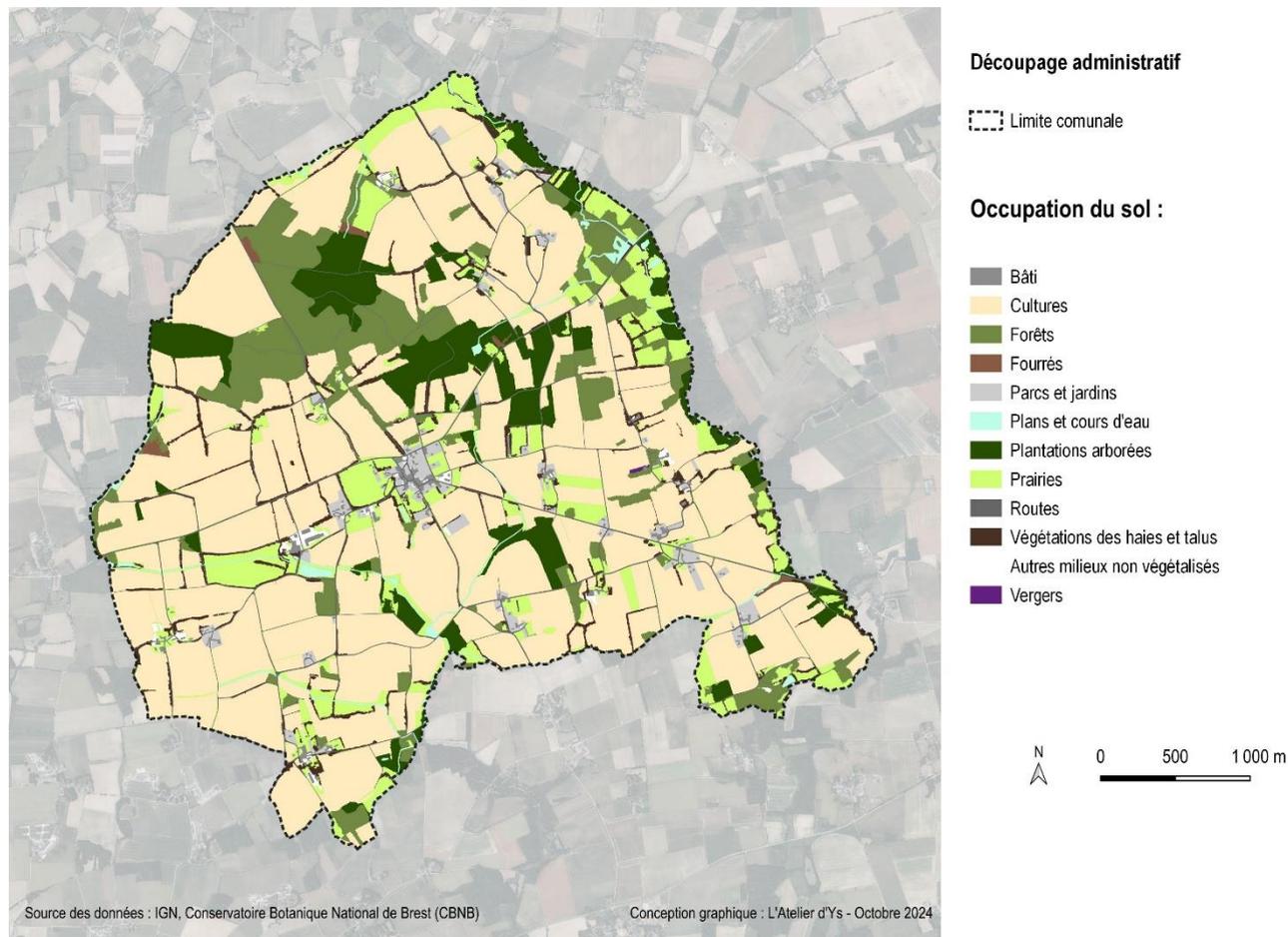


*Carte de l'unité de paysage
Source : Atlas des paysages du Morbihan*

La commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON s'insère au nord de cette unité paysagère qui, selon l'Atlas des paysages du Morbihan, « présente **les caractères marqués d'un paysage agricole moderne**, constitué de grandes parcelles de cultures et ponctué de nombreux bâtiments d'élevage, de stockage et de transformation. Le réseau des rivières vient strier le dégagement général de lignes boisées, plus difficilement accessibles, tandis qu'un semis de boisements le distingue de son voisin le « plateau de l'Evel », plus nettement dégagé. Au sud, la ville de Ploërmel et le lac au Duc viennent ponctuer une campagne active représentative de la révolution agricole bretonne. Les paysages sont ici confrontés aux dynamiques des plateaux cultivés : problématiques d'inscription paysagère des bâtiments agricoles et des maisons neuves, abandon des terres de vallées... tandis que le cadre de vie des habitants, voire des touristes, appelle une attention aux réseaux d'espaces associant les espaces publics des agglomérations et les composantes de la charpente naturelle, principalement les vallées. »

Les enjeux de paysage identifiés dans l'Atlas du paysage du Morbihan sont, pour la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, « que les petits bourgs [...] gardent eux aussi un aspect compact et ne s'étendent pas dans l'espace ».

3.2 L'approche communale



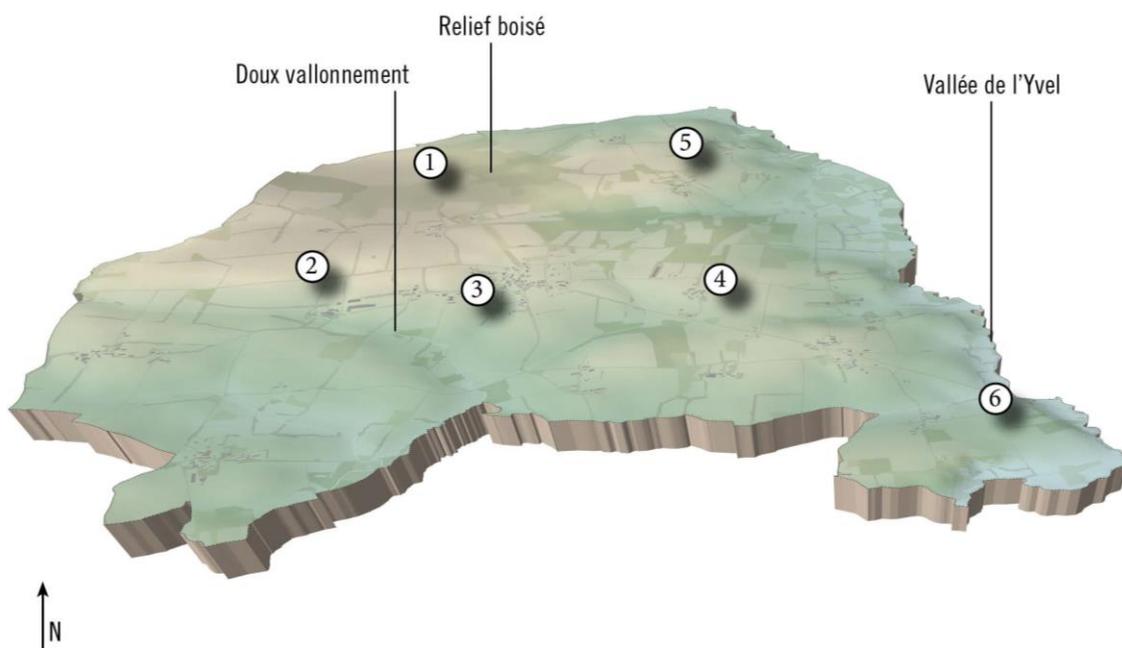
Carte des paysages du territoire de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON

3.2.1 Les points hauts

Le territoire de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON s'insère dans **un paysage de plateau relativement boisé présentant de doux vallonnements**.

Au nord-ouest, les points hauts sont occupés par le bois de la Brenhaguet (1). Les perceptions sont courtes et butent sur cette végétation boisée. À l'ouest, le long de la rectiligne D2, des vues ouvertes sont présentes en direction du sud (2) : le parcellaire agricole et son bocage organisent le paysage. Les champs s'étagent sur différents plans et la trame bocagère, évoluant parfois en bosquet, parfois en arbres isolés, anime les lieux. Ce même type de perceptions se retrouve de façon ponctuelle au sein de la commune : au nord aux environs de Bédée (5), au sud à proximité du Bout de Ville (3) et à l'Est vers la Couchais (4).

La frange est de la commune est occupée par l'Yvel et sa vallée (6). C'est au sud de la commune, grâce aux versants légèrement escarpés, que l'on perçoit plus nettement sa présence : la ripisylve vient habiller le fond du vallon.



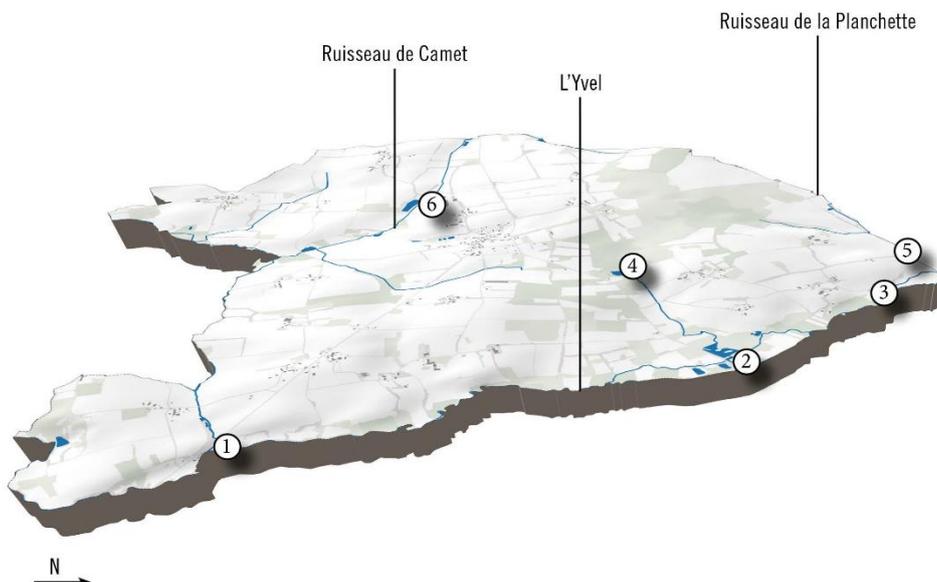
Source de données : IGN - Conception graphique : l'Atelier d'Ys - Octobre 2024

3.2.2 Les cours d'eau

Le territoire est parcouru par plusieurs cours d'eau dont certains délimitent la commune : on retrouve ainsi au nord le ruisseau de la Planchette et à l'est la rivière de l'Yvel.

Cette dernière est **globalement peu perceptible** : elle s'entoure d'une dense ripisylve composée de peupliers, aulnes, chênes, bouleaux, etc. formant une litanie de boisements s'égrenant le long de son cheminement (3). Ce sont les franchissements routiers qui dévoilent la présence de l'Yvel (2). Au sud, les versants plus abrupts permettent une prise de recul : l'Yvel dessine son parcours sinueux à travers le parcellaire agricole (1).

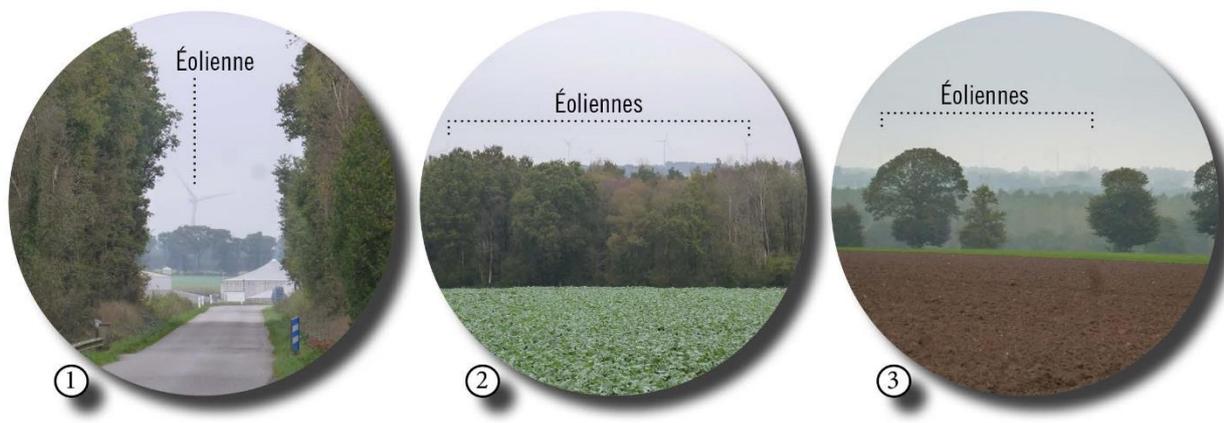
Des ruisseaux traversent également le paysage communal : on retrouve celui de la Planchette au nord (5) ainsi que celui du Camet au sud. Ces cours d'eau restent très confidentiels et ce sont les pièces d'eau (mares ou étangs) disséminées sur le trajet qui révèlent la présence des ruisseaux (5 et 6). L'aire de loisirs des Mafrais (4) s'organise autour d'un étang aménagé de passerelles, abris, cabanons, tables de pique-nique, etc. au sein du bois de la Brenhaguet avant de rallier un ruisseau qui rejoint l'Yvel.



Source de données : IGN, CBMB - Conception graphique : l'Atelier d'Ys - Octobre 2024

3.2.3 Le motif éolien

À l'est, sur la commune voisine de Mauron, un parc éolien éponyme composé de 5 turbines est présent. Ces éoliennes sont perceptibles notamment depuis la frange est de la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON. Elles apparaissent au-dessus de l'ourlet boisé entourant l'Yvel (2), répondent à la trame bocagère (3), ou s'affichent dans la perspective d'un axe routier (1).



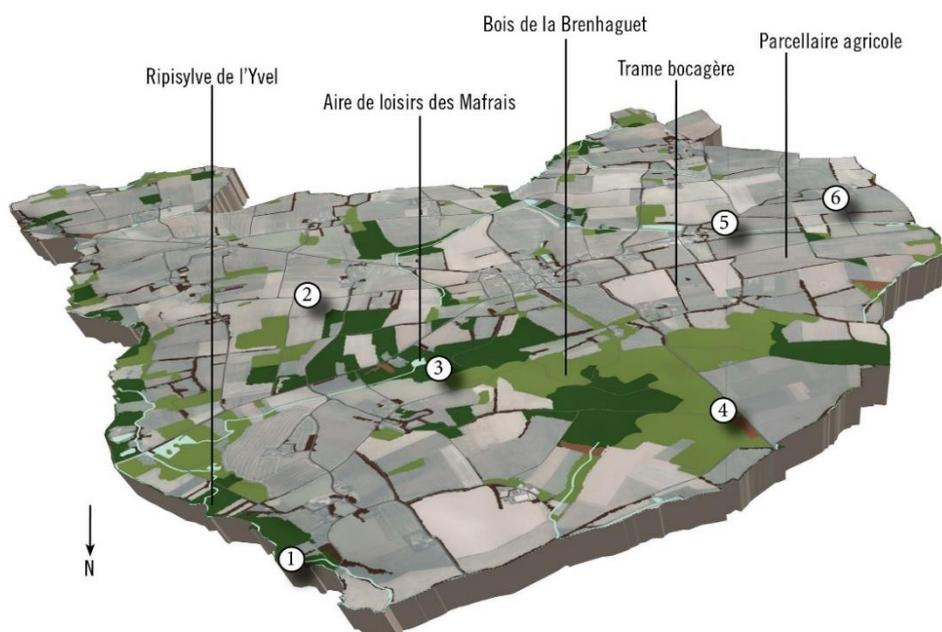
Conception graphique : l'Atelier d'Ys - Octobre 2024

3.2.4 La végétation communale

Le parcellaire agricole occupe une part importante du territoire communal (2). Les champs sont de taille restreinte à modeste et occupés par des cultures de maïs, blé, colza, etc. Ces parcelles sont souvent délimitées par des haies ou bosquets. **La trame bocagère est ainsi assez fournie sans être dense.** Elle n'est pas toujours constituée d'une strate arbustive et il n'est pas rare de rencontrer des haies constituées seulement de beaux sujets arborés (chênes, hêtre, prunus, etc.) (5). De même, le regard du promeneur rebondit fréquemment sur des arbres isolés (souvent des chênes) qui marquent de leur présence le parcellaire agricole. Quelques vergers de pommiers occupent de petites parcelles en périphérie de hameaux (6).

Le bois de la Brenhaguet et ses émanations s'étendent largement au nord du bourg (4). Ces boisements nombreux sont composés de feuillus (chênes, châtaigniers, hêtres, bouleaux, etc.) et de conifères (pins, épicéas, etc.). Les vues sont courtes et le regard achoppe régulièrement sur ces différents ourlets boisés. L'aire de loisirs des Mafrais s'insère dans ce contexte boisé. La pièce d'eau autour de laquelle s'organise les différents mobiliers de loisirs (table, cabanon, terrain de boule, etc.) constitue l'élément principal de ce lieu (3).

Enfin, à l'est et au sud-est, **la dense ripisylve de l'Yvel** habille le fond du vallon (1). L'Yvel serpente au milieu des aulnes, chênes, bouleaux, etc., se dédoublant parfois sur de courtes séquences ou formant de temps à autre des pièces d'eau confidentielles. Des peupleraies se retrouvent également le long du parcours de l'Yvel : ces plantations arborées rectilignes participent au paysage aquifère de la rivière.



Source de données : IGN, CBNB - Conception graphique : l'Atelier d'Ys - Octobre 2024

3.2.5 La végétation du bourg

Le bourg de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON propose un cadre paysager qui s'articule principalement autour de l'église et la salle socioculturelle.

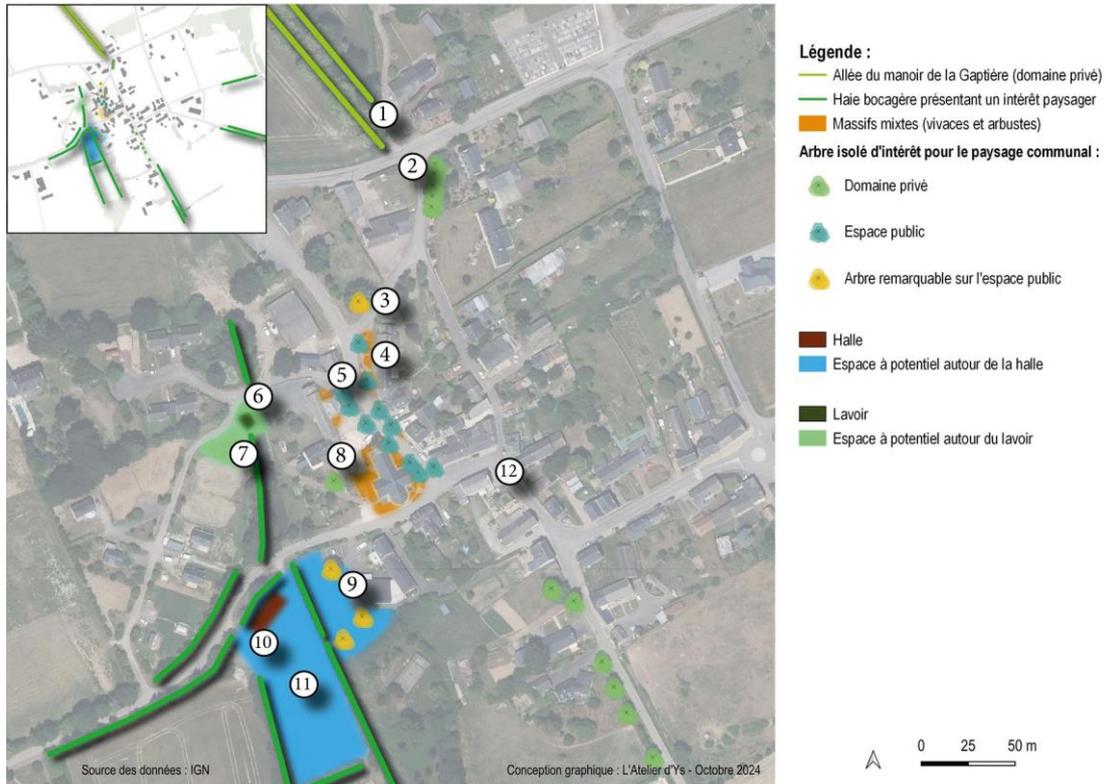
Des massifs mixtes de vivaces et d'arbustes aménagent l'espace public autour de l'église et une portion de la D2 (4 et 8). Ils sont composés de bruyère, hortensia, abélia, sedum, cheveux d'ange, cornus, mahonia, oranger du Mexique, pieris, viorne, viburnum, saule crevette, hebe, sauge arbustive, aucuba, etc. **La palette végétale diversifiée** agrément les lieux. Le reste de la D2 traversant le bourg (secteur sud) est malheureusement très minérale et contraste avec les aménagements précédents (12).

La strate arborée est qualitative et s'illustre à travers plusieurs éléments. La trame bocagère est bien présente en périphérie de bourg avec ponctuellement quelques pénétrantes (7). Des arbres isolés accompagnent cette trame (cf détails ci-après) (2, 3, 5 et 9). À noter que le chêne pédonculé du calvaire possède une stature qui habille

prestigieusement les lieux (3). De même, bien que privée, la double allée de chênes et châtaigniers menant au manoir de la Gaptière marque le nord du bourg (1). Longue de plus de 500 m et totalement rectiligne, elle structure fortement l'espace.

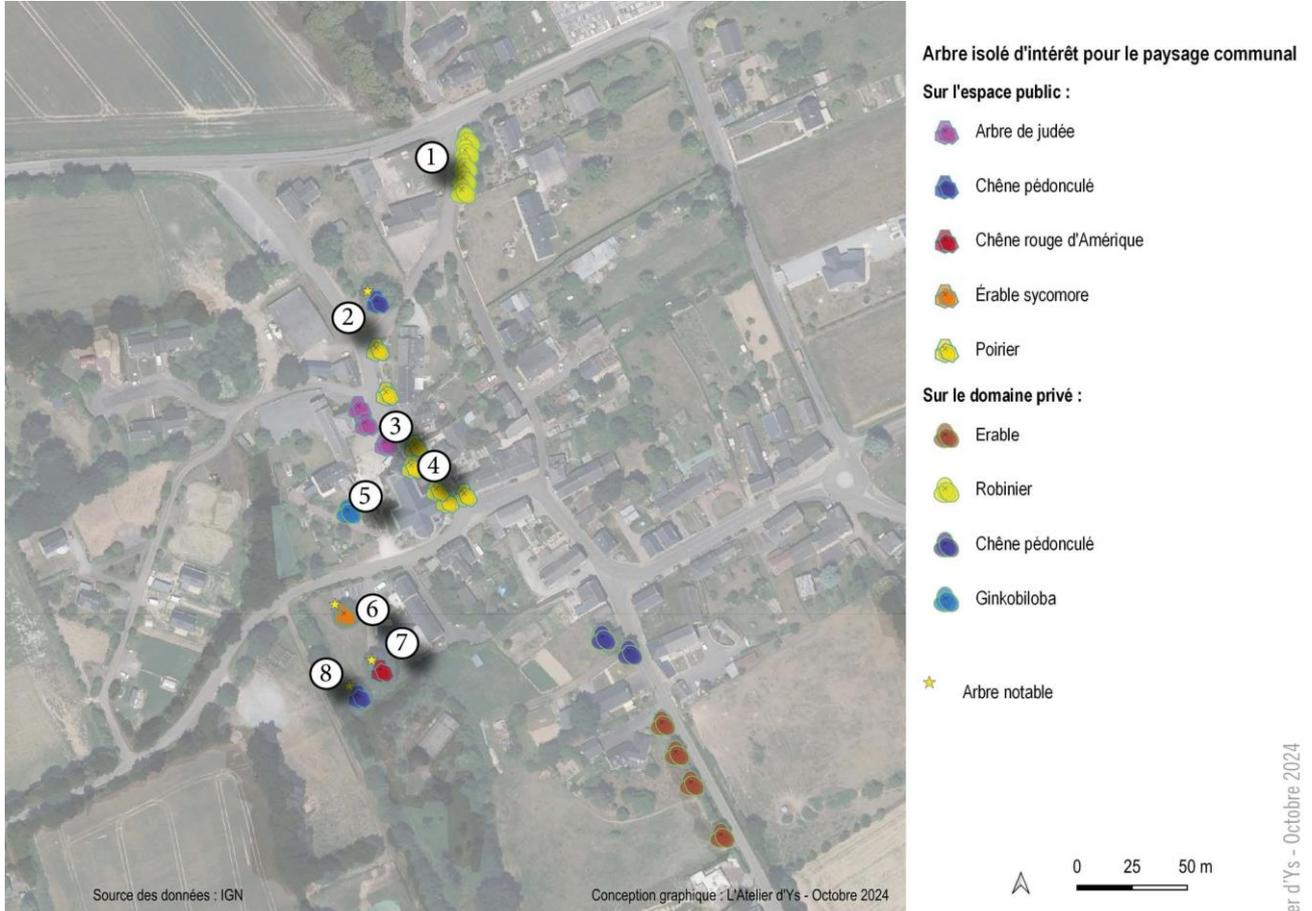
Au sud-ouest du bourg, des halles de style « Eiffel » sont présentes (10). Une vaste esplanade composée de gravier puis de prairie, et entourée d'une haie bocagère généreuse, complète ce lieu (11) à fort potentiel. Une passerelle en bois permet le franchissement d'un ruisseau et la relie à la salle socioculturelle.

On note également la présence d'un lavoir derrière l'école (6). Entouré d'une pelouse et dans un espace relativement ouvert, ce lieu est possiblement valorisable dans le futur.



Source de données : IGN, L'Atelier d'Ys - Conception graphique : L'Atelier d'Ys - Octobre 2024

Plusieurs arbres isolés d'intérêt accompagnent le paysage communal. Certains sont sur l'espace public et d'autres sur le domaine privé, mais leur envergure ou visibilité participent à la construction du cadre paysager du bourg. On remarque ainsi sur l'espace privé des érables, robiniers (1), chênes pédonculés ou encore ginkobiloba (5). Sur l'espace public sont relevés des arbres de Judée (3), chênes pédonculés (2), chêne rouge d'Amérique (7), érable sycomore (6) et poiriers (4). Certains se détachent particulièrement dans cet ensemble : on note la présence d'un chêne pédonculé marquant le calvaire (2), ainsi que trois sujets de belle envergure à proximité de la salle socioculturelle (6, 7 et 8).

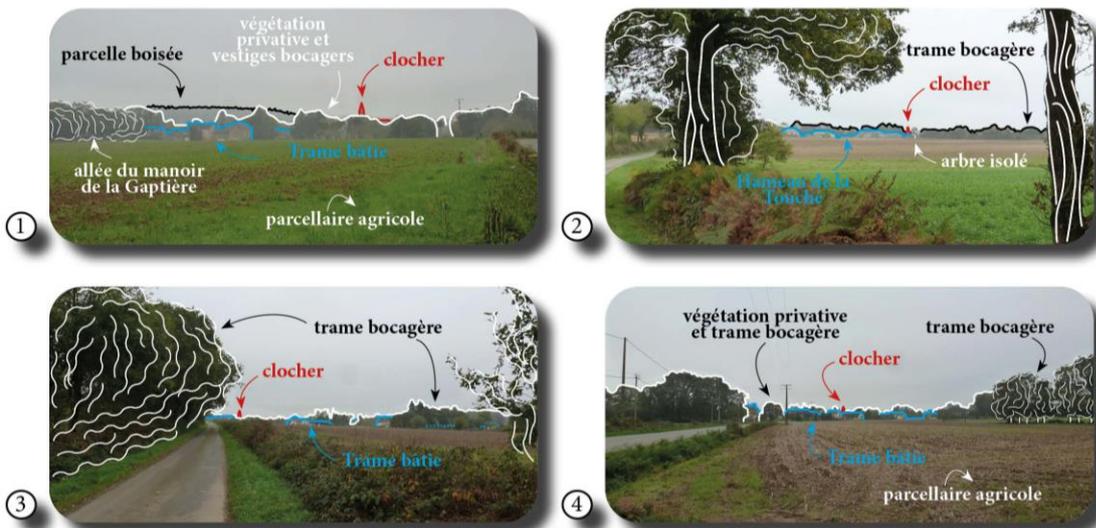


Source de données : IGN, l'Atelier d'Ys - Conception graphique : l'Atelier d'Ys - Octobre 2024

3.2.6 Les silhouettes de bourg

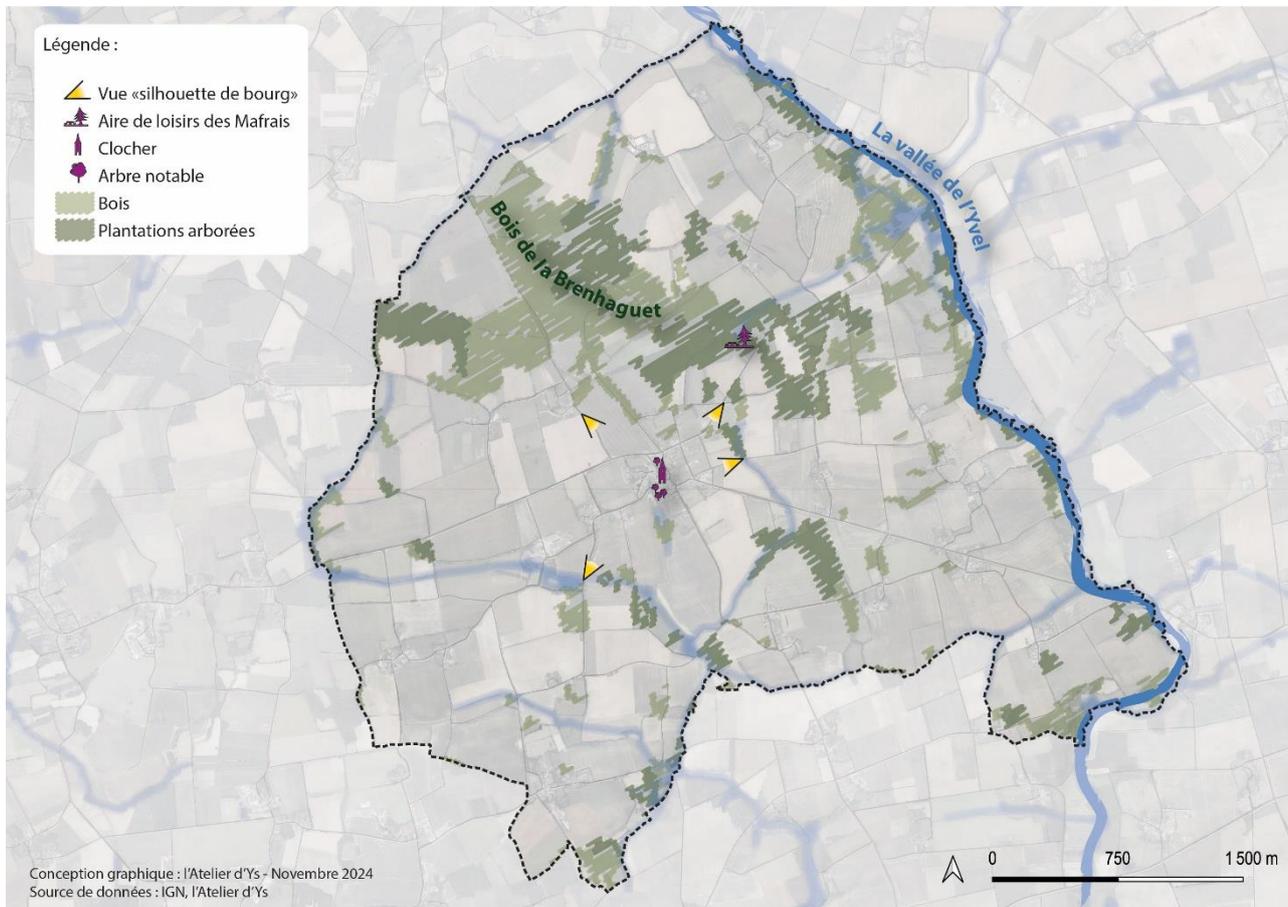
Le bourg de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est perceptible ponctuellement dans le grand paysage. La trame bâtie est en effet **souvent masquée par les légers mouvements de relief associés aux boisements et à la végétation bocagère** (et privative). C'est essentiellement via l'émergence du clocher de l'église Saint-Brieuc que l'on identifie la présence de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON

Ainsi, depuis la D134, au nord, l'église et son clocher émergent de la végétation privative mêlée aux vestiges bocagers (1). La trame bâtie accompagne de façon discontinue cet ensemble. À l'est, le clocher de l'église s'affiche également dans l'axe de la rue des Coudrais, formant un point d'appel (3). La trame bâtie apparait de façon discontinue depuis cette vue. Au sud-ouest, de façon extrêmement ponctuelle, le clocher de l'église est visible entre les alignements arborés en arrière-plan du hameau de la Touche (2). Enfin au nord-est, depuis la D303, le bourg est visible de manière plus resserrée (4) : le clocher se distingue de la trame bâtie et végétale.



Source de données : IGN, l'Atelier d'Ys -
Conception graphique : l'Atelier d'Ys - Novembre 2024

3.3 Synthèse paysagère



4 L'analyse urbaine, architecturale et patrimoniale

4.1 L'histoire de la commune

L'origine de ce lieu remonte à la fondation d'un prieuré par les moines de Paimpont à la fin du 12^{ème} siècle.

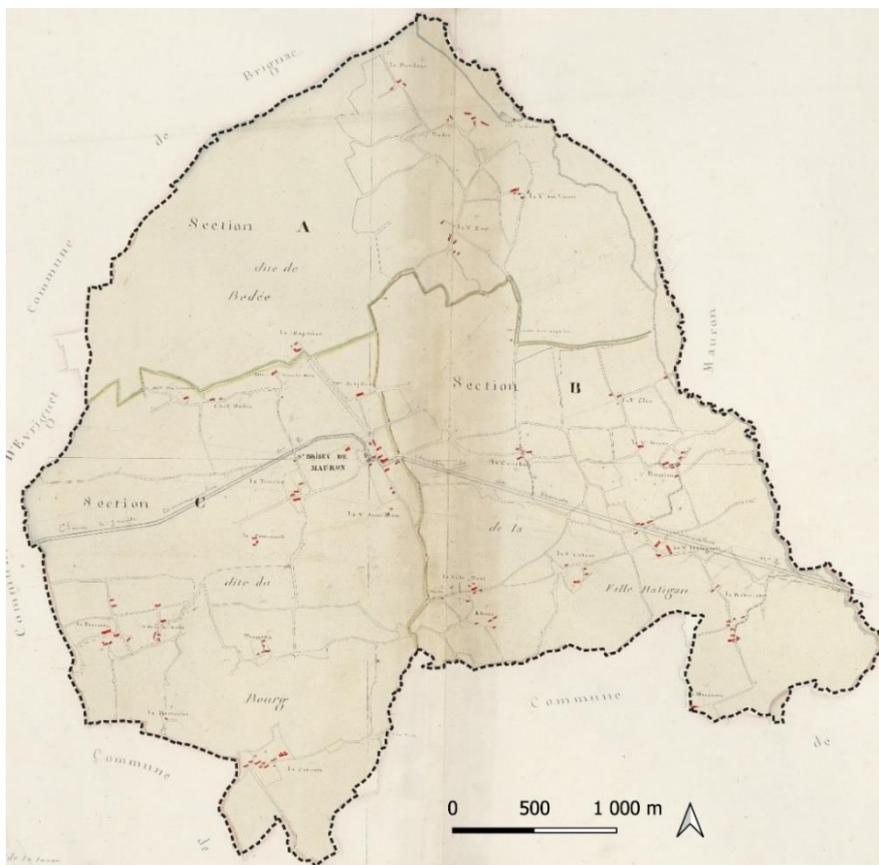
La commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON telle qu'on la connaît est née le 14 décembre 1790. Elle a été formée de l'ancienne paroisse du même nom.

La commune faisait partie du diocèse de Saint-Malo. Le décret du 30 janvier 1970 découpait le département du Morbihan en 9 districts et 71 cantons. Le district de Ploërmel était formé de 9 cantons : Ploërmel, Serent, Malestroit, Caro, Campénéac, Néant et Mauron. Les territoires de Mauron et de Néant ne formaient, aux temps primitifs, probablement qu'une seule circonscription qui portait l'un ou l'autre des noms.

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON serait issu d'un démembrement du territoire de Mauron, la forme de la commune qui pénètre dans le territoire de Mauron confirme cette hypothèse.

4.2 L'implantation historique et le développement

Le bourg occupe historiquement une place centrale sur son territoire communal. On peut constater sur ces deux cartes, que le bourg actuel et les hameaux conservent plusieurs bâtiments figurant sur le cadastre napoléonien de 1821.



Cadastral napoléonien (1821) – Commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON



Cadastré actuel – Commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON

4.3 Les entrées de bourg

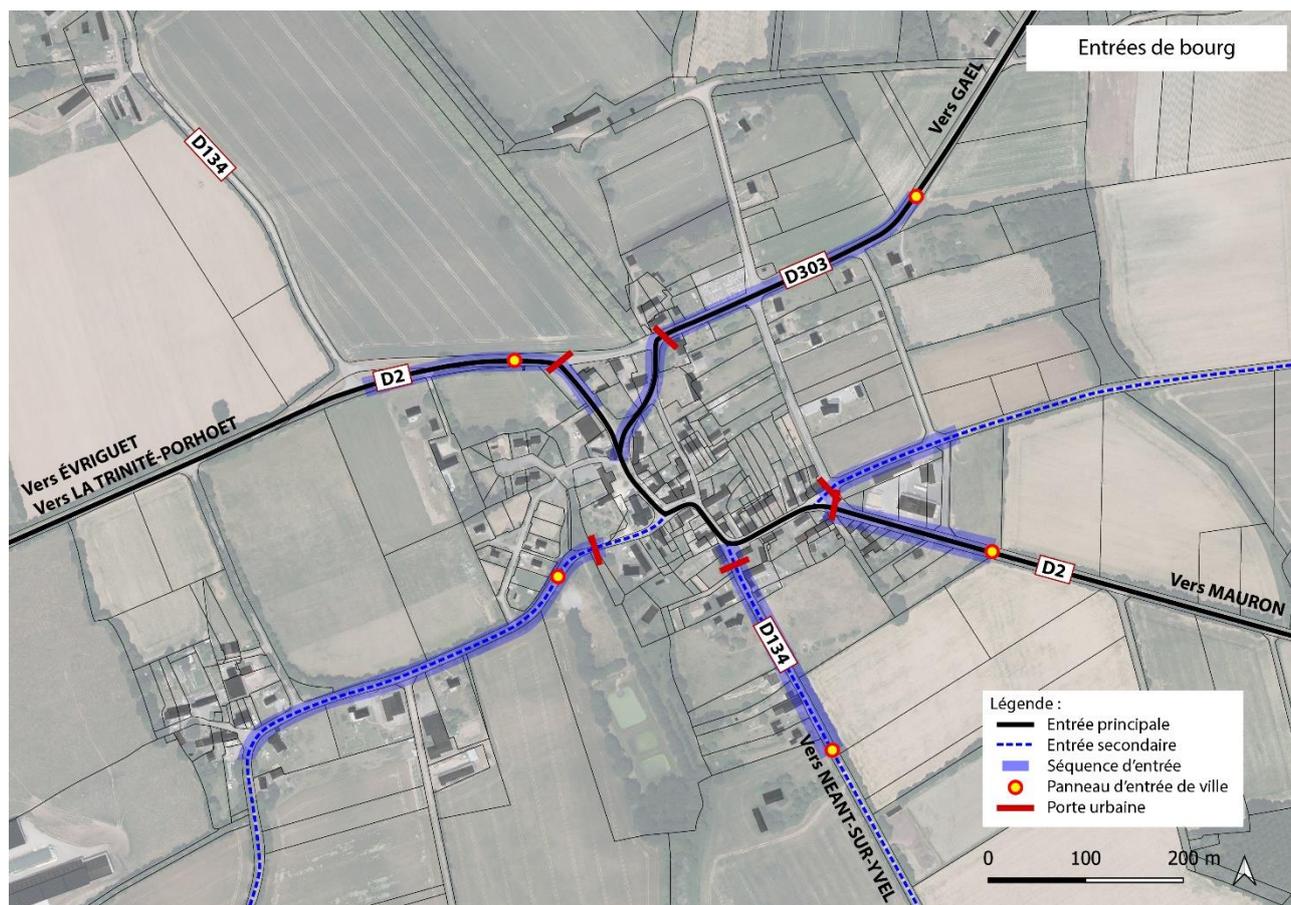
Les entrées d'agglomération, ou « entrées de bourg », désignent le cheminement qui nous amène de l'extérieur vers le centre-bourg. Il participe à la perception et à l'identification des lieux que l'on traverse. Ce cheminement peut être plus ou moins long et plus ou moins lisible.

Les entrées de bourg sont donc des espaces-clés dans la perception d'une structure urbaine, tant en matière de paysage que d'organisation spatiale. Elles offrent souvent la première image de l'identité et de l'urbanité de la commune. Ainsi, la qualité de l'urbanisation qui se développe le long de ces voies d'accès joue également un rôle primordial pour l'image de la ville.

Les portes urbaines, signifiées par un trait transversal rouge sur la carte, correspondent au moment où l'on a la sensation d'être entré dans le bourg.

Différents aspects permettent de les caractériser :

- la présence de bâtis anciens en alignement sur rue.
- la vue sur l'église, mairie, ou autre bâtiment caractéristique du bourg.
- l'aménagement des voies.



Conception graphique : L'ATELIER D'YS - janvier 2025

4.3.1 Les entrées principales

Le bourg compte 3 entrées principales situées sur la RD2 et la RD303.

Entrée ouest (RD2) : Au delà de la rue de la Touche bordée d'arbres une vue sur la silhouette du bourg se dessine, on peut apercevoir notamment l'église au loin. La séquence d'entrée est marquée par la présence d'une maison (type pavillonnaire lâche). La vue sur la mairie peu après le panneau d'entrée de bourg et l'aménagement d'un ralentisseur marquent directement l'entrée dans le bourg et la porte urbaine. Le clocher de l'église est également visible dès le virage indiquant la direction du centre ancien.

Entrée nord-est (RD303) : Le clocher de l'église est également visible avant de passer le panneau d'entrée de bourg. La séquence d'entrée est marquée par la présence de pavillonnaire lâche notamment sur la partie gauche de la route et par une zone 30 et des plateaux ralentisseurs. Le passage près du cimetière et les premières maisons anciennes annoncent l'entrée dans le centre ancien et la porte urbaine.

Entrée sud-est (RD2) : La séquence d'entrée se caractérise par un bâtiment d'activités (coopérative agricole) et un registre plus routier avec le giratoire. La porte urbaine se trouve au niveau du giratoire bordé de bâtiments anciens.

4.3.2 Les entrées secondaires

Les 3 autres entrées sont dites « secondaires » sur La Touche, sur la RD134 et sur Les Coudrais.

Entrée sud-ouest (La Touche) : La séquence d'entrée est marquée par la traversée du hameau La Touche. La porte urbaine se trouve au niveau du panneau d'entrée de bourg, lieu qui offre directement une vue majeure sur l'église.

Entrée sud (RD134) : La séquence d'entrée est marquée par quelques pavillons, par une légère vue sur le clocher de l'église. La porte urbaine se trouve plus au nord à l'approche des maisons anciennes alignées sur rue.

Entrée est (Les Coudrais) : La séquence d'entrée est marquée par une vue sur le clocher de l'église, par la présence de

la coopérative agricole. La porte urbaine est au niveau du giratoire où se trouvent les maisons anciennes en alignement sur rue.

4.4 La structure urbaine

Dans le centre-bourg, l'axe principal est formé par la RD2 et la RD 303. La RD 134 est également une voie principale, bien qu'un peu moins empruntée.

Le réseau des voies secondaires, en orange sur la carte suivante, correspond aux voies de desserte locale.

Les autres voies sont dites tertiaires, en jaune. Ce sont les dessertes qui innervent le tissu urbain jusqu'à la parcelle individuelle, notamment dans les lotissements. Ces voies correspondent aussi aux voies / chemins agricoles.

Quelques cheminements doux, en violet, sont également présents, ils sont plus ou moins aménagés.



Conception graphique : L'ATELIER D'YS - janvier 2025



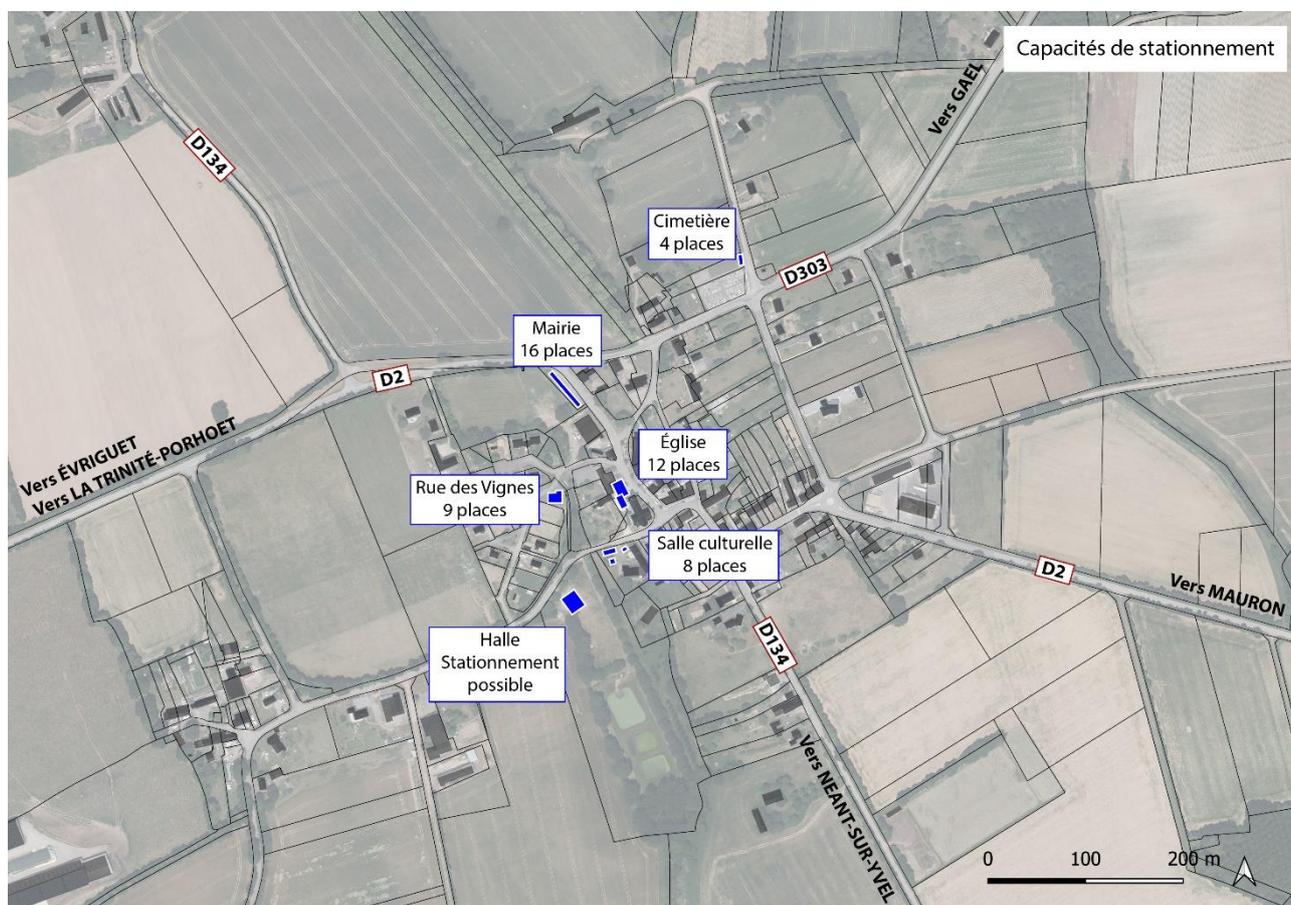
Cheminement derrière l'église et chemin près de l'étang



Passerelle pour rejoindre la salle socioculturelle depuis la halle

4.5 L'inventaire des capacités de stationnement

L'inventaire des capacités de stationnement recense environ 49 places dans le centre-bourg :



Conception graphique : L'ATELIER D'YS - janvier 2025

- Une douzaine de places derrière l'église (absence de marquage)
- Environ 9 places rue des Vignes
- 8 places pour la Salle socioculturelle
- Environ 16 places en face de la mairie (absence de marquage)
- Environ 4 places au cimetière (absence de marquage)

Il est à noter que l'espace vague près de la halle sert parfois de stationnement, notamment lors d'évènements à la salle socioculturelle. Une passerelle permet de relier cet espace à la salle socioculturelle. Le secteur pourrait être aménagé afin de définir un espace dédié à la halle (événements) et un espace extérieur dédié au stationnement (stationnements bien délimités et perméables).



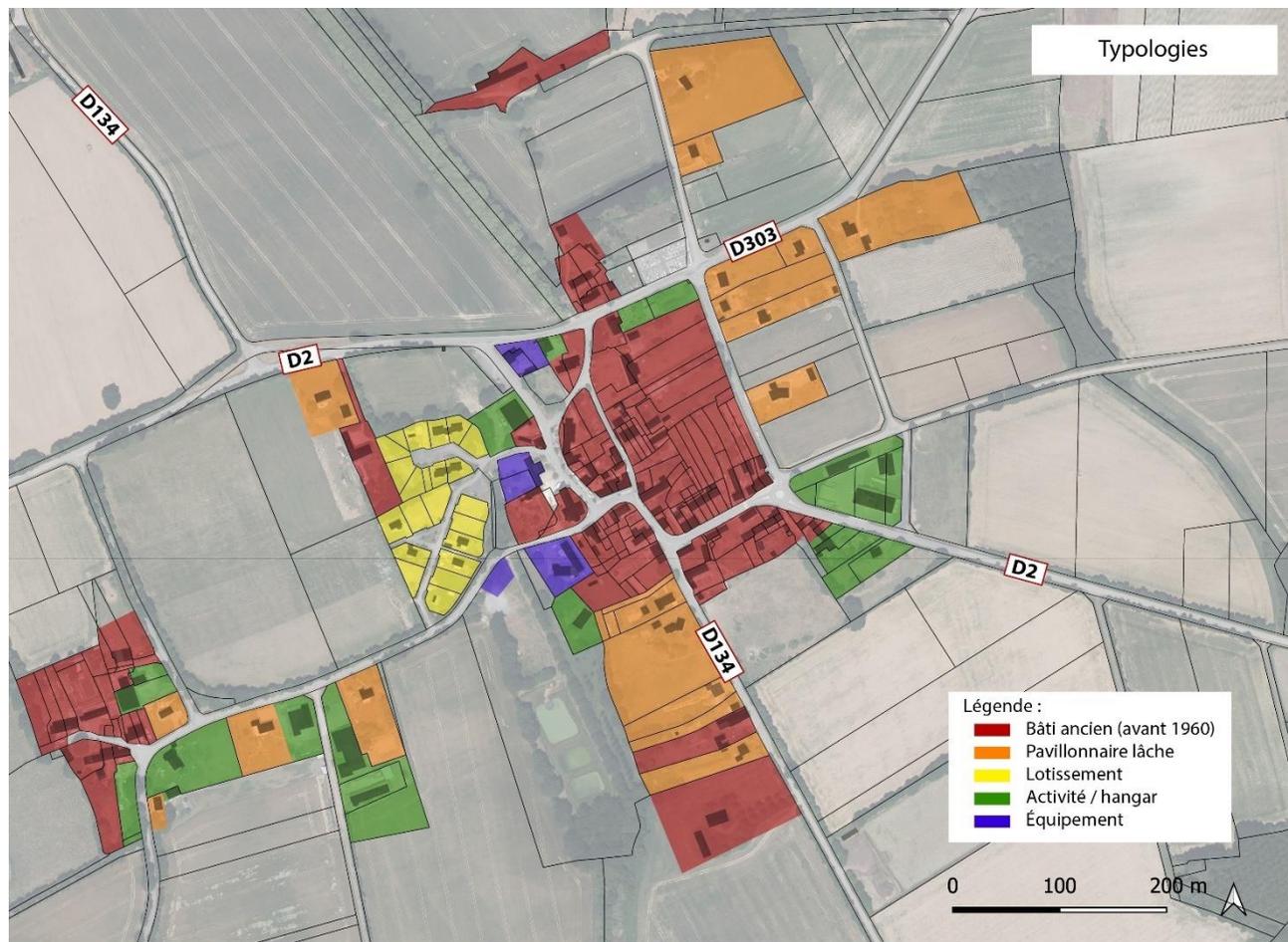
Parking derrière l'église et rue des Vignes



Parking salle socioculturelle et espace près de la halle servant parfois de stationnement

4.6 La répartition et les typologies de bâti

4.6.1 Dans le bourg



Conception graphique : L'ATELIER D'YS - janvier 2025

Bâti ancien

Le centre ancien présente des formes traditionnelles avec des maisons en R+1 ou R+1+combles qui sont regroupées en bande et en alignement sur rue. Certaines sont encore en pierres apparentes tandis que d'autres ont été enduites, peintes de différentes couleurs.



Centre ancien : bâtisses R+1, R+1+combles

Lotissements

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON compte 2 lotissements :

- Résidence Le Verger 8 lots (construction années 1985-1990).
- Lotissement rue des Vignes 11 lots (à partir de 2008).

Dans ces deux lotissements les lots n'ont pas tous été construits. 3 lots sont encore à construire dans la Résidence Le Verger et 5 lots restent à construire dans le lotissement rue des Vignes.

On note des typologies assez variées : maisons accolées sociales (résidence Le Verger), maisons individuelles en bardage bois, hébergements insolites.



Lotissement : Maisons accolées Résidence Le Verger, maisons en bardage bois rue des Vignes

Pavillonnaire lâche

Le développement de la commune s'est fait particulièrement par à-coups via la construction de maisons individuelles le long des voies de desserte. C'est ce qu'on appelle « pavillonnaire lâche ». Le pavillonnaire lâche est caractérisé par des parcelles plus grandes qu'en lotissement et des bâtisses localisées en milieu de parcelles.



Pavillonnaire lâche : Le Bourg près du cimetière

4.6.2 Hors du bourg

En ce qui concerne l'habitat isolé et l'habitat dans les hameaux (La Couchaie, La Ville Haligan, La Ville Eon, La Costuaie etc.) on note une très grande majorité de maisons anciennes traditionnelles de type longère, maisons de ferme. Ces bâtisses possèdent souvent une architecture de qualité qui est à préserver. Les implantations respectent souvent les orientations nord-sud afin de maximiser l'ensoleillement tout en offrant une protection contre les vents dominants.

Hors du bourg, il y a très peu de maisons contemporaines, la plupart des maisons datent du 18^e ou 19^e et quelques

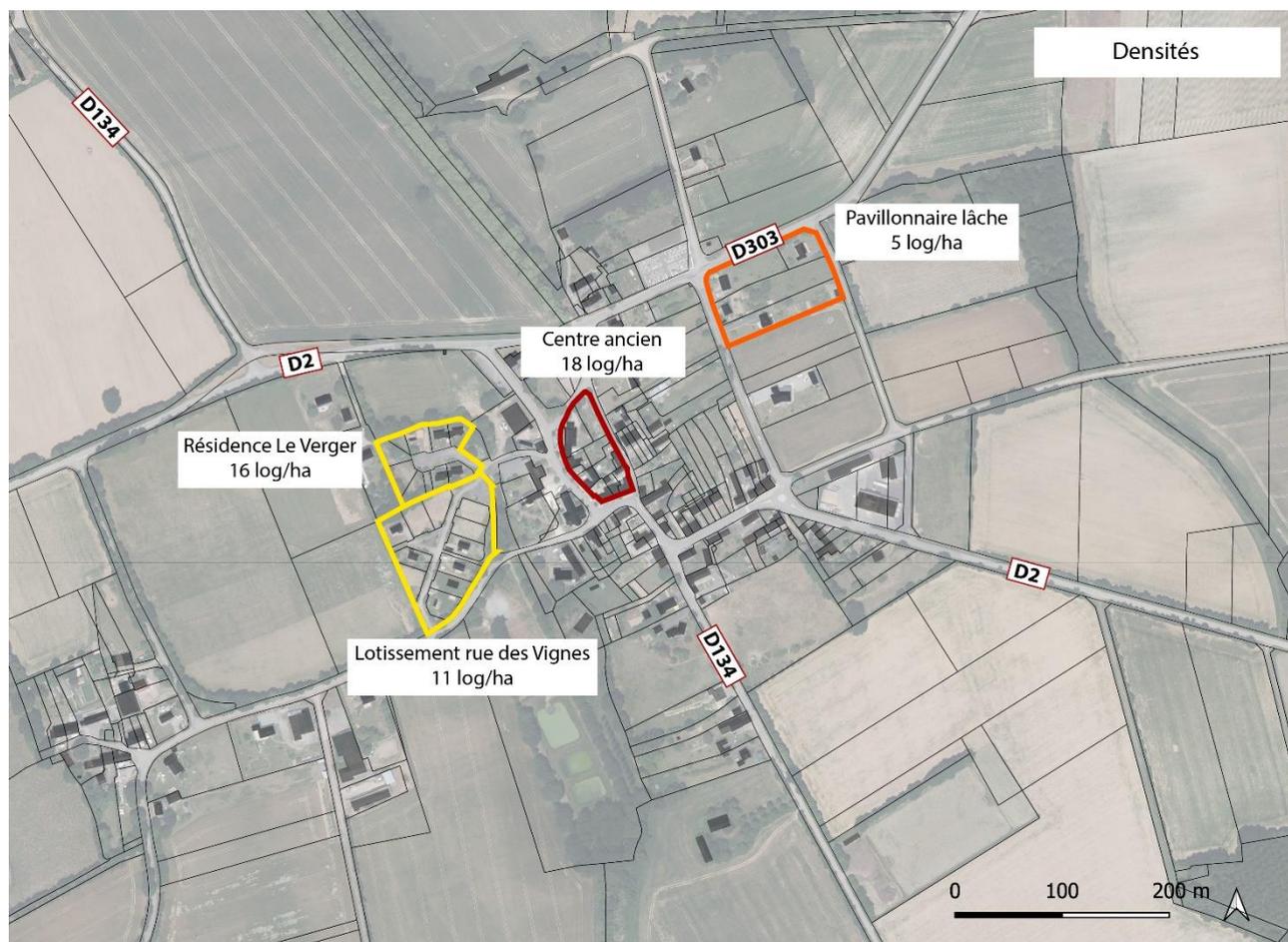
maisons ont été construites dans les années 60 ou au plus tard dans les années 90.



Longères dans les hameaux : La Ville Haligan et La Couchaie

4.7 Les densités

Le tissu urbain de la commune est hétéroclite et permet de mettre en évidence différentes densités :



Conception graphique : L'ATELIER D'YS - janvier 2025

Centre ancien

Type : Maisons accolées majoritairement

Densité : 18 log/ha (7 logements sur 3 907 m²)

Parcellaire : très variable

Lotissement Résidence Le Verger (hors parcelle humide)

Type : Maisons individuelles

Densité : 16 log/ha (8 lots sur 4 915 m²)

Parcellaire : de 411 m² à 850 m²

Lotissement rue des Vignes

Type : Maisons individuelles

Densité : 11 log/ha (11 lots sur 9 800 m²)

Parcellaire : de 528 m² à 693 m²

Pavillonnaire lâche (proche du cimetière)

Type : Maisons individuelles

Densité : 5 log/ha (4 lots sur 8 277 m²)

Parcellaire : de 1 110 m² à 2 790 m²

4.8 Les éléments de patrimoine

La commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON ne dispose pas de Monument Historique.

Elle dispose cependant de plusieurs bâtiments patrimoniaux intéressants.

- L'église Saint-Brieuc :

L'église de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON a été construite en remplacement d'un ancien prieuré datant du 12^{ème} siècle. Sa construction a débuté en 1893 et a été achevée en 1896. Elle est de style roman. Elle est construite avec des poutrelles métalliques pour la charpente, ce qui est rare pour l'époque. Les murs porteurs sont en pierre locale. La couverture en ardoises a été refaite en 1993 pour le centenaire de l'édifice. La charpente a été refaite en 2020-2021.

- La Chapelle Notre-Dame-de-Toute-Aide de la Ville Tual :

Il s'agit d'une chapelle publique qui a été construite en 1634, elle a été restaurée en 1892 et en 1990. Elle est située à un kilomètre du bourg sur la route du Coudray Baillet.



Église Saint-Brieuc et chapelle Notre-Dame-de-Toute-Aide de la Ville Tual

- **Le Manoir de la Gaptière :**

Cet ensemble de bâtiments a été construit en 1817 à l'emplacement d'un château fort démoli à la Révolution et dont il ne reste qu'un quadrilatère de douves asséchées et de buttes. Le Manoir est bâti sur l'ancien donjon, il est composé d'éléments récupérés de l'ancienne place forte. Son accès se fait depuis la RD303 par une allée monumentale plantée d'arbres.

On peut mentionner aussi :

- **Le Chêne du Placître :**

Cet arbre situé sur la place du bourg est répertorié en tant qu'Arbre remarquable en 2000 puis dans la catégorie Bel arbre en 2015.



Église Saint-Brieuc et chapelle Notre-Dame-de-Toute-Aide de la Ville Tual

D'autres éléments dits de « petit patrimoine » sont à mentionner, on peut citer par exemple :

- **Le Calvaire du bourg érigé devant le Chêne du Placître (1933 et remplacée en 1955)**
- **Le Moulin de Bédée :**

Dernier vestige des moulins ayant existé dans la commune. Il est resté en activité jusque dans les années 1980.

- **Le four à pain situé au bourg**
- **La Croix de la Ville Calmet (18^{ème} siècle)**
- **La Croix et la fontaine de la Ville Tual (18^{ème} siècle)**
- **La Croix et la fontaine de Bourrien**
- **La Croix de la Ville Haligan (17^{ème} siècle)**
- **La Croix située à la Couchaie (20^{ème} siècle).**
- **La Croix de Mahouée (installée en 2024 en remplacement d'une ancienne croix)**
- **La Croix de la Ville Eon (1949, restaurée en 1985)**
- **La Croix de la Ville aux Louis (1988)**
- **La Croix de la Gaptière**
- **La Croix de la Métairie**
- **La Croix du Tremblay Sainte Anne**
- **La Croix de la Costuais**
- **La Croix du Cimetière (1945)**
- **La Croix de La Touche (1978 en remplacement d'une ancienne croix également en bois).**

5 La gestion des ressources

5.1 La gestion de l'eau potable

En attente des données

5.2 La gestion des eaux usées

En attente des données

5.3 La gestion des eaux pluviales

En attente des données

5.4 La gestion des déchets

En attente des données

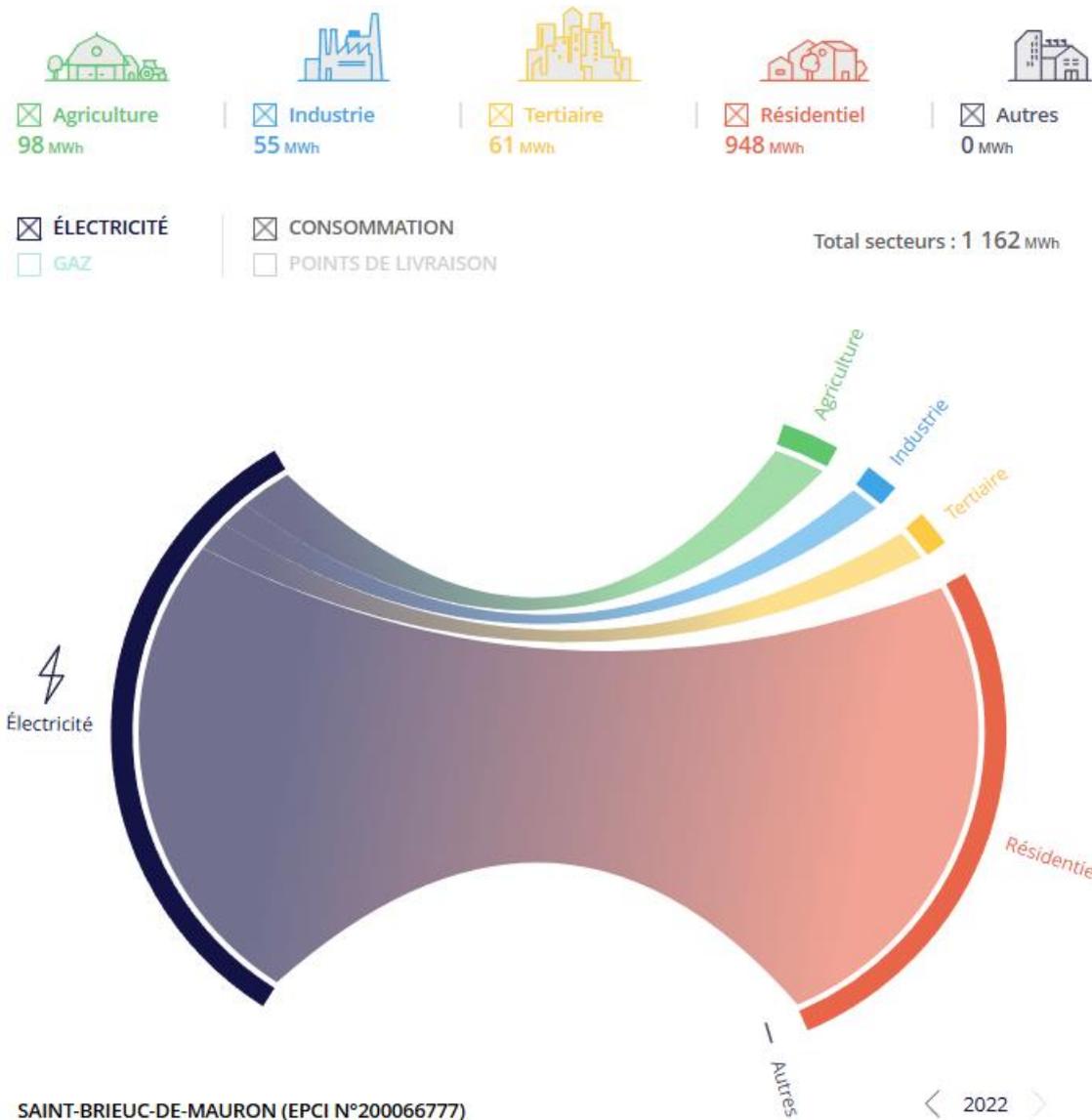
5.5 La gestion de l'énergie

5.5.1 La consommation d'énergie sur les réseaux de distribution

Les données présentées ci-dessous proviennent de l'agence ORE (Opérateurs des Réseaux d'Énergies).

Électricité acheminée par le réseau de distribution

En 2022, l'Agence ORE relève que 1 162 MWh ont été consommés sur la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, dont **82 % pour le secteur résidentiel** et 8 % pour l'agriculture.



Consommation d'électricité à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON
 Source : Agence ORE, novembre 2024

Avec 4,4 MWh/foyer en 2023, la consommation moyenne annuelle résidentielle à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est

légèrement supérieure à la moyenne du département. Comparée à l'année précédente, la consommation électrique résidentielle moyenne en 2023 est en baisse de 3,6 %.

5.5.2 La production d'énergie renouvelable

D'après ENEDIS, il existe **4 sites photovoltaïques** de production d'électricité à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON en 2023, pour une puissance maximale de 0,6 MW et un total de 775 MWh. Il n'existe pas d'autre site de production d'électricité (éolien, hydraulique, bioénergie, etc.) sur la commune.

Par comparaison, à l'échelle du Morbihan, la production d'électricité photovoltaïque représente 99 % des sites pour 11 % de la production totale. A l'inverse, l'éolien représente 0,5 % des sites pour 79 % de la production totale.

La consommation électrique de la commune est 1,5 fois plus élevée que sa production.

6 L'occupation des sols

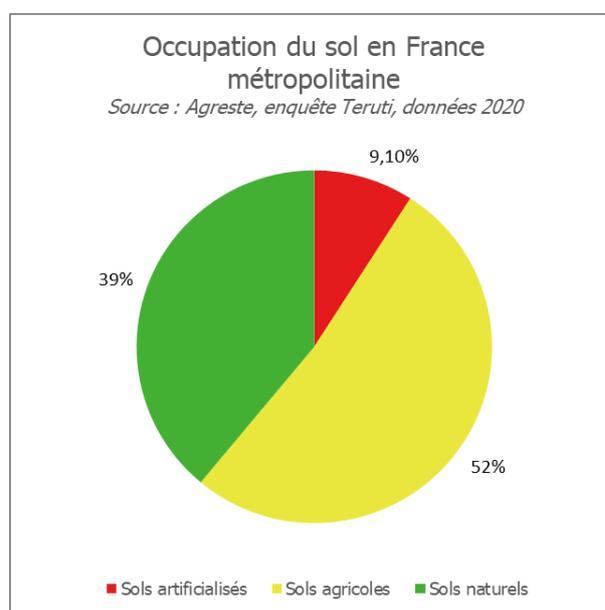
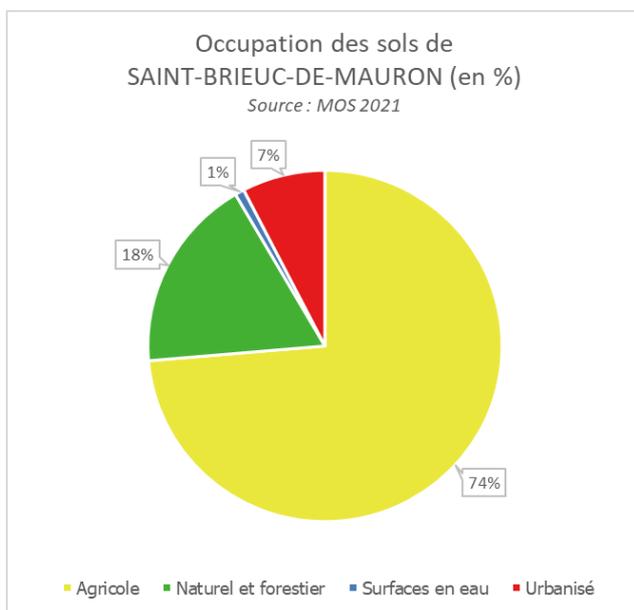
6.1 La situation communale actuelle

Les sols de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON peuvent se distinguer par leur type d'occupation :

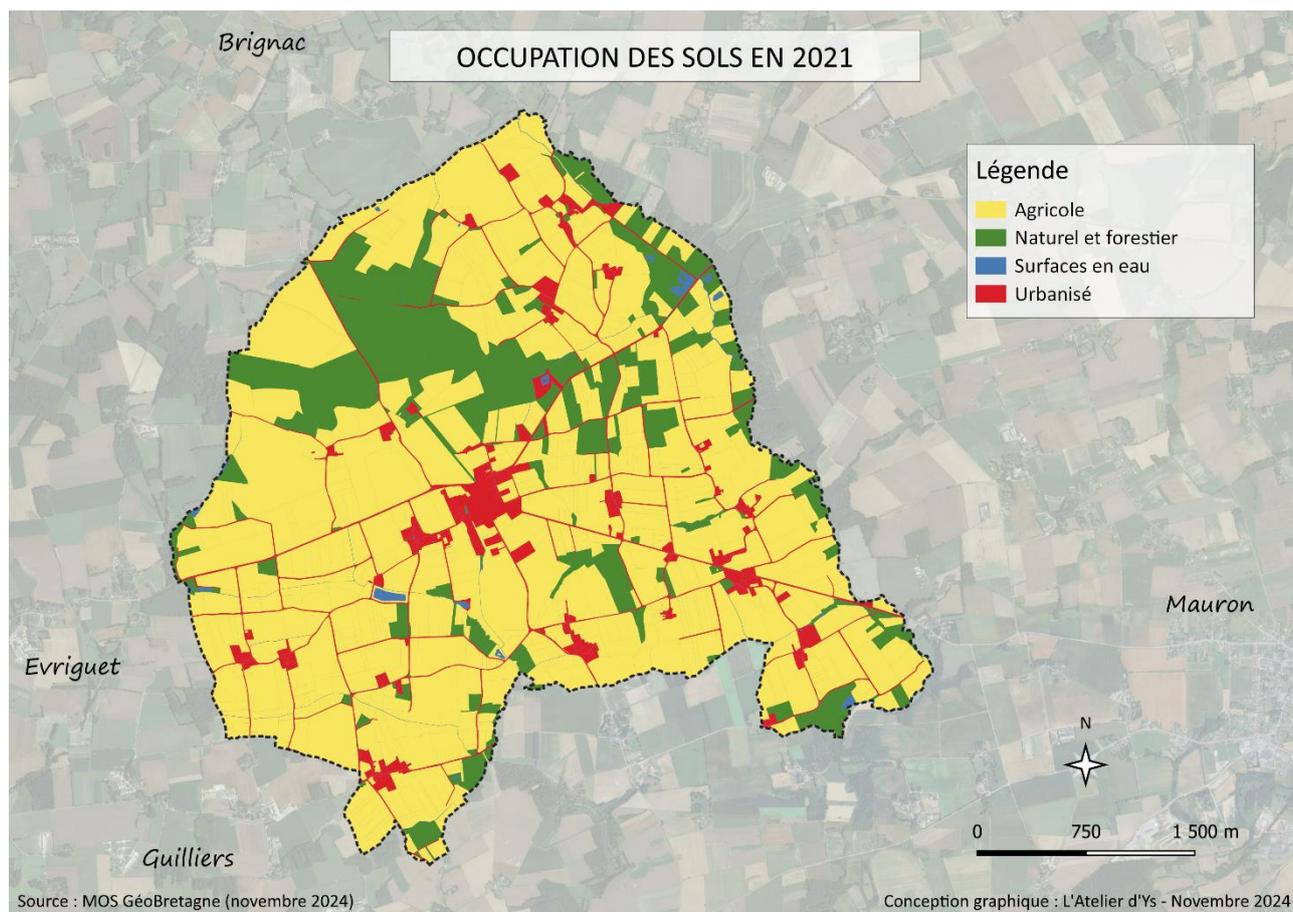
- Les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'une part ;
- Les espaces artificialisés, qui ont perdu leur vocation naturelle, agricole ou forestière, d'autre part.

D'après le mode d'occupation des sols (MOS) breton, **les espaces urbanisés représentent environ 7 % du territoire communal**, soit 113 hectares. À noter que le bourg ne représente que 8 % de cette surface urbanisée : 92 % des espaces urbanisés se situent en campagne. Le taux d'urbanisation est amplifié par un mitage historiquement élevé.

Occupation des sols de Saint-Brieuc-de-Mauron	Ha	Source
Agricole	1 098	MOS 2021
Naturel et forestier	267	MOS 2021
Surfaces en eau	13	MOS 2021
Urbanisé	113	MOS 2021
Total	1 491	



Les espaces naturels et forestiers et les surfaces en eau occupent 280 ha, soit environ 19 % du territoire communal. L'activité agricole reste prégnante et couvre 74 % des sols de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.



6.2 La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2011 et 2021

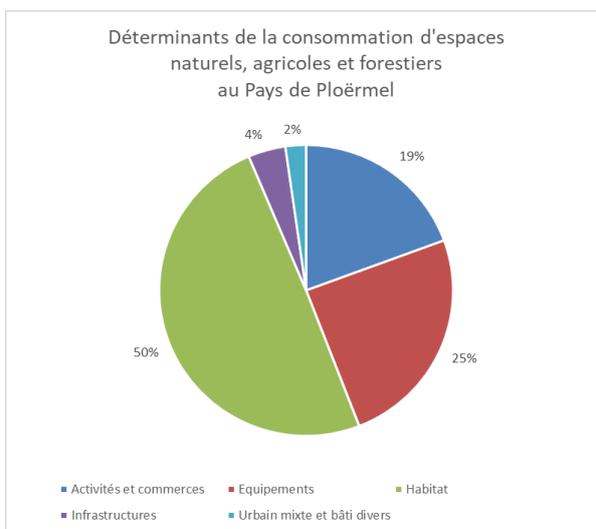
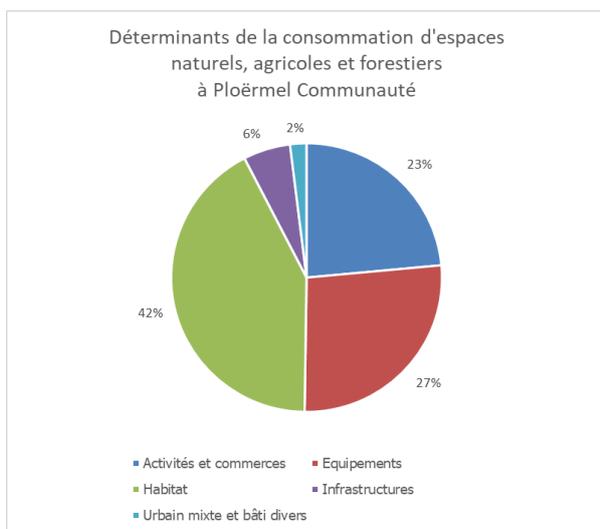
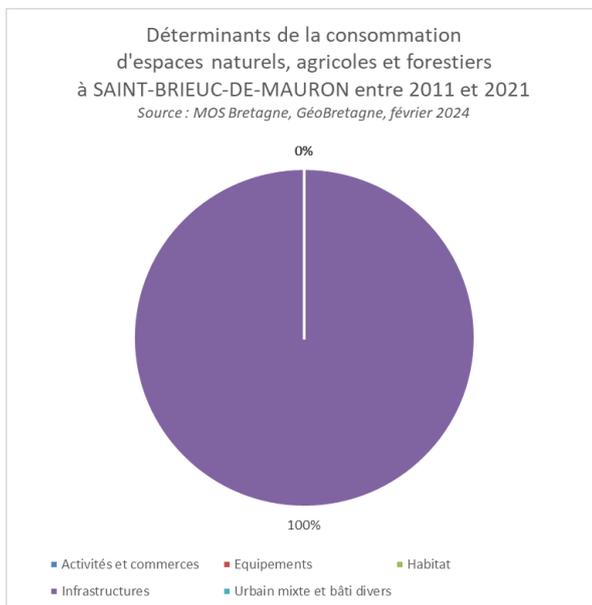
Poursuivant un objectif de lutte contre l'artificialisation des sols, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 demande aux collectivités publiques de réduire de moitié la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par rapport à leur consommation au cours de la décennie précédente. Autrement dit, entre 2021 et 2031, à l'échelle de la région, il est demandé de diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers mesurée de 2011 à 2021.

D'après le mode d'occupation des sols (MOS), mesure officielle de la consommation d'espace en Bretagne, **0,05 ha a été consommé entre 2011 et 2021** sur la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.

Déterminants de la consommation 2011-2021	Surface en hectares
Activités et commerces	0
Équipements	0
Habitat	0
Infrastructures	0,05
Urbain mixte et bâti divers	0
Total	0,05

Source : MOS Bretagne (GéoBretagne, novembre 2024)

Au cours de la décennie 2011-2021, à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, les espaces naturels, agricoles et forestiers ont exclusivement été consommés à vocation d'équipement. Il s'agit de 500 m² aménagés pour le stationnement au cimetière.



Source : MOS Bretagne (données d'avril 2023)

Au-delà de la Bretagne, ce sont les données d'évolution des fichiers fonciers produites par le Céréma qui servent de référence à l'échelle nationale. D'après ces données, la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON a consommé 0,5 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2011 et 2020 inclus, uniquement à vocation d'habitat.

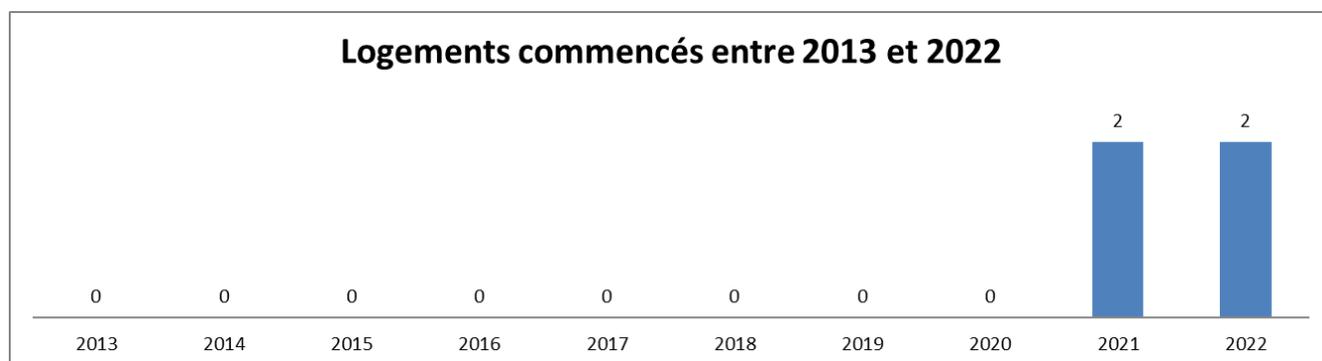
Déterminants de la consommation 2011-2020 (en ha)	Saint-Brieuc-de-Mauron	CC de Ploërmel Communauté	Pays de Ploërmel
Habitat	0,5	169,2	348,4
Activité	0	74,5	115,3
Mixte	0	2,2	4,9

Route	0	7,4	13,7
Ferré	0	0	0
Non renseigné	0	24,7	30,2
Total	0,5	278	512,5

Source : CEREMA (données de novembre 2024)

6.3 La production de logements lors de la dernière décennie

En matière d'habitat, 4 logements ont été commencés à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON entre 2013 et 2022, soit **moins d'un nouveau logement tous deux ans en moyenne**. Tous sont des logements individuels purs.



Source : SITADEL, novembre 2024

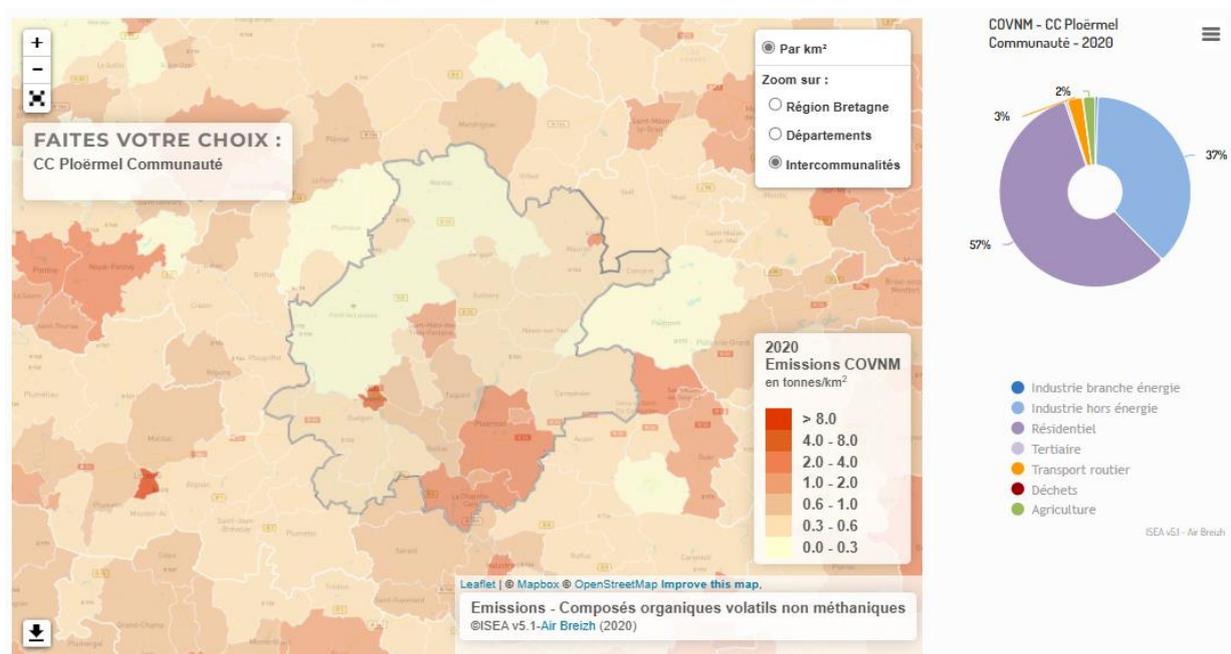
7 Les pollutions et nuisances

7.1 La qualité de l'air

Les données ci-dessous proviennent d'Air Breizh, l'organisme agréé par le ministère chargé de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne. Elles sont disponibles à l'échelle de Plœrmel Communauté pour l'année 2020.

7.1.1 Les polluants à effet sanitaire

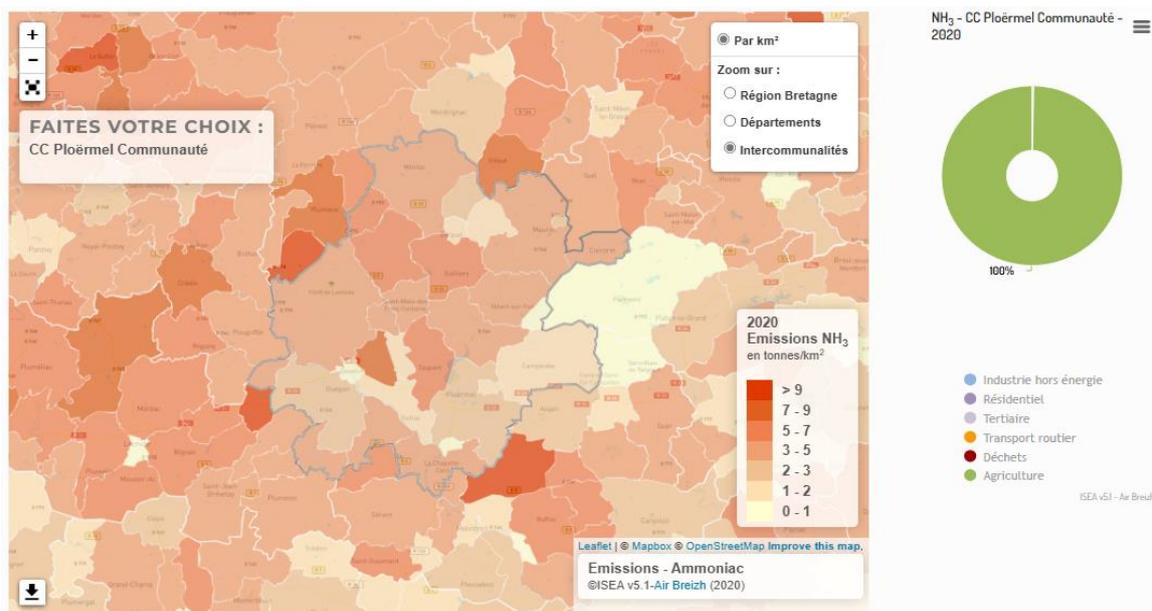
Les composés organiques volatils non méthaniques



EN CHIFFRES

En 2020	Nombre d'habitants	Surface en km ²	Nombre de communes	Emissions	Emissions par habitant
Bretagne	3 373 835	27 209	1 208	33 329 tonnes	Soit 9,9 kg/habitant
Morbihan	764 161	6 861	250	7 592 tonnes 23 % de la région	Soit 9,9 kg/habitant
CC Plœrmel Communauté	42 244	809	30	574 tonnes 8 % du département	Soit 13,6 kg/habitant

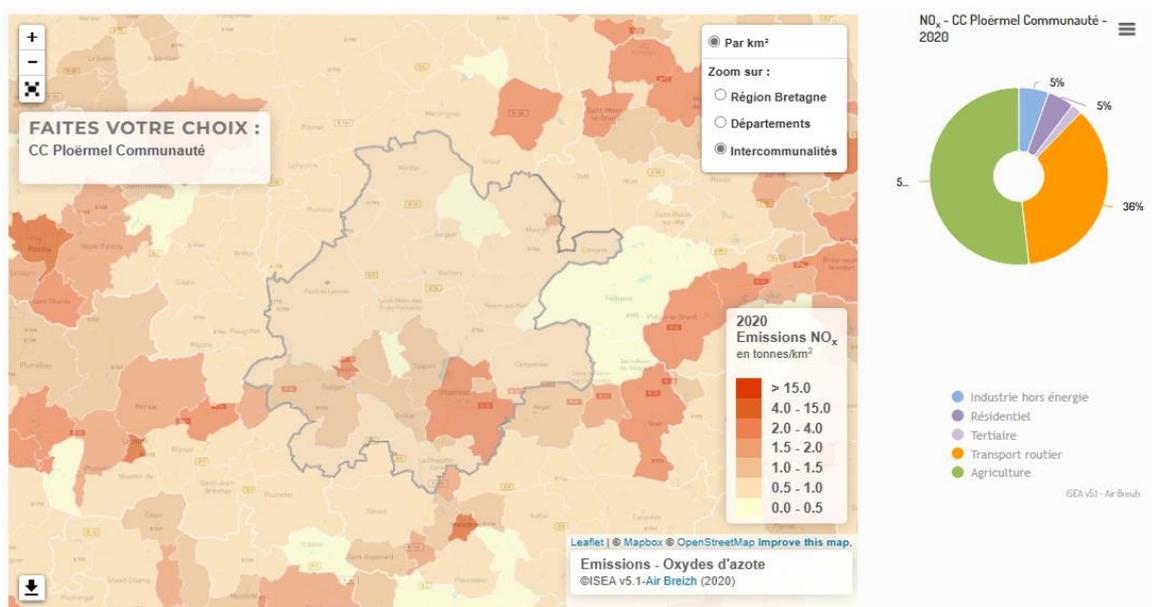
L'ammoniac



EN CHIFFRES

En 2020	Nombre d'habitants	Surface en km ²	Nombre de communes	Emissions	Emissions par habitant
Bretagne	3 373 835	27 209	1 208	100 666 tonnes	Soit 29,8 kg/habitant
Morbihan	764 161	6 861	250	20 639 tonnes 21% de la région	Soit 27,0 kg/habitant
CC Ploërmel Communauté	42 244	809	30	2 971 tonnes 14% du département	Soit 70,3 kg/habitant

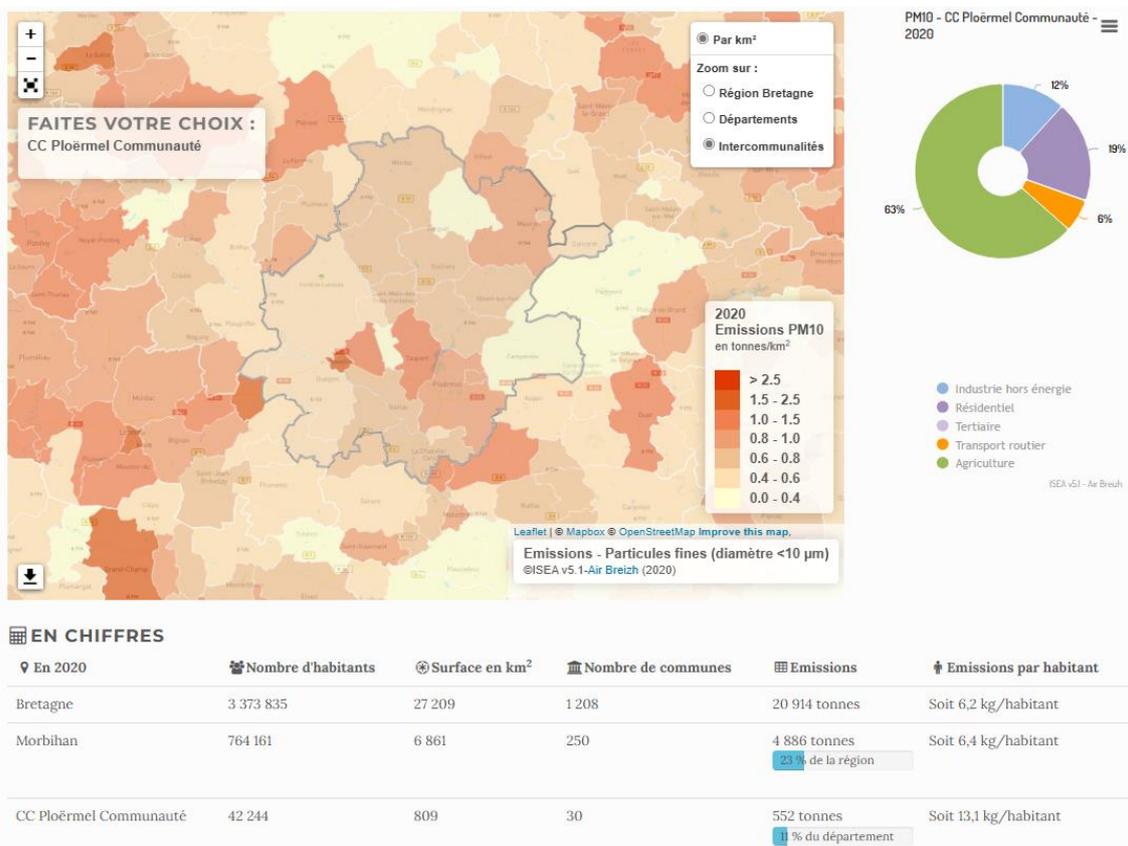
Les oxydes d'azote



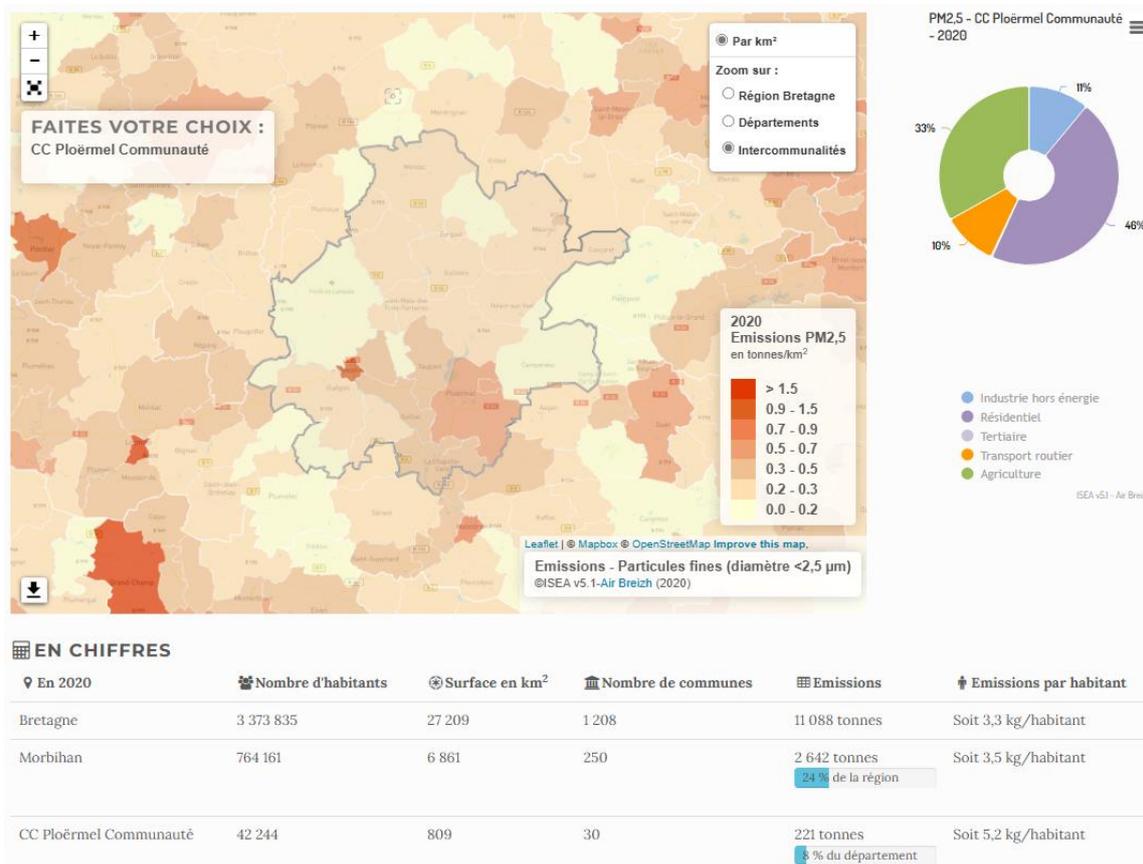
EN CHIFFRES

En 2020	Nombre d'habitants	Surface en km ²	Nombre de communes	Emissions	Emissions par habitant
Bretagne	3 373 835	27 209	1 208	43 595 tonnes	Soit 12,9 kg/habitant
Morbihan	764 161	6 861	250	9 767 tonnes 22% de la région	Soit 12,8 kg/habitant
CC Ploërmel Communauté	42 244	809	30	701 tonnes 7% du département	Soit 16,6 kg/habitant

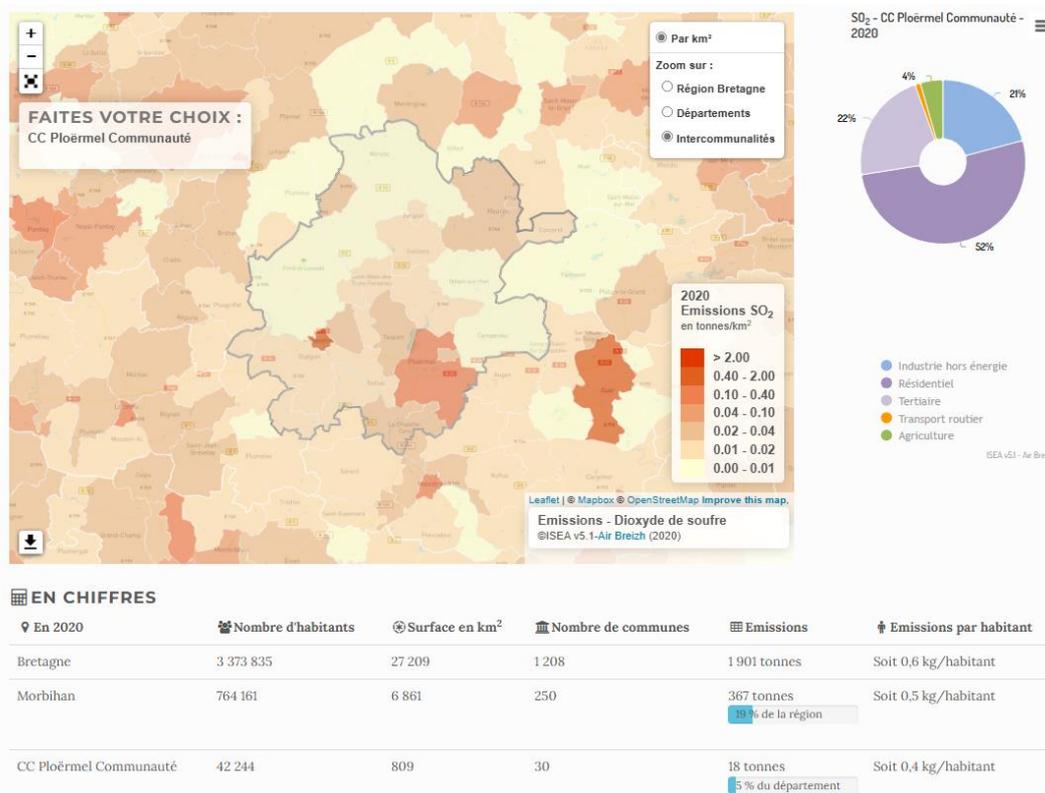
Les particules fines (diamètre < 10 µm)



Les particules fines (diamètre < 2,5 µm)

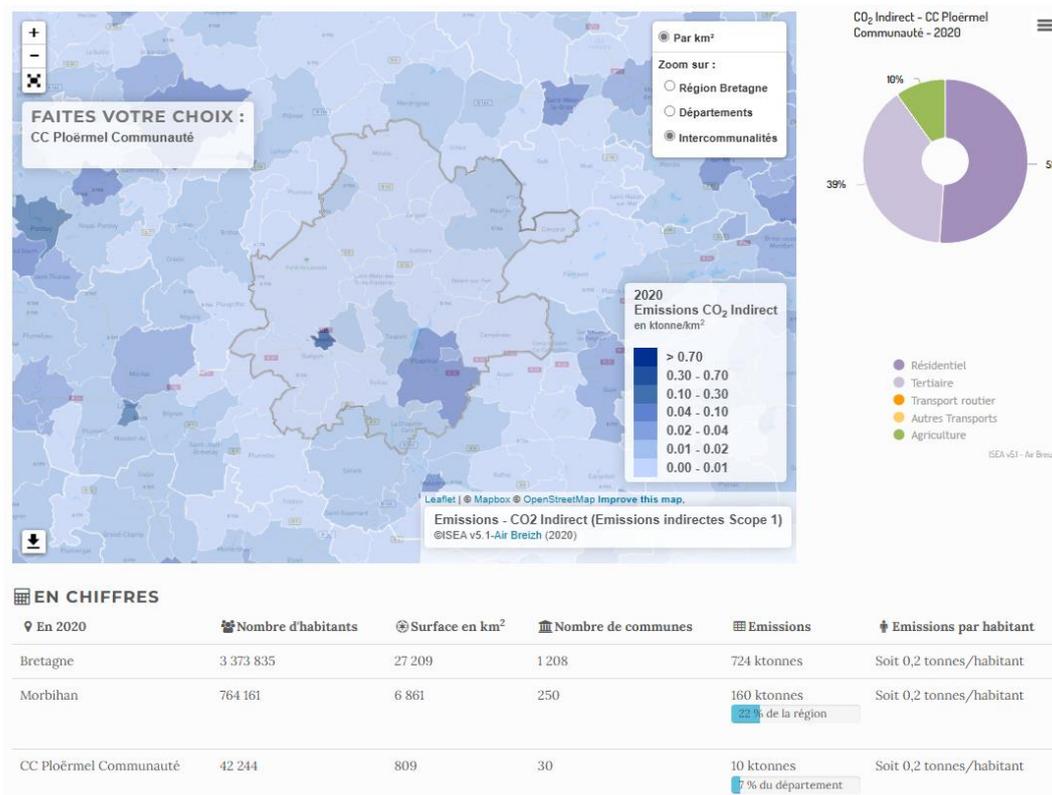


Le dioxyde de soufre

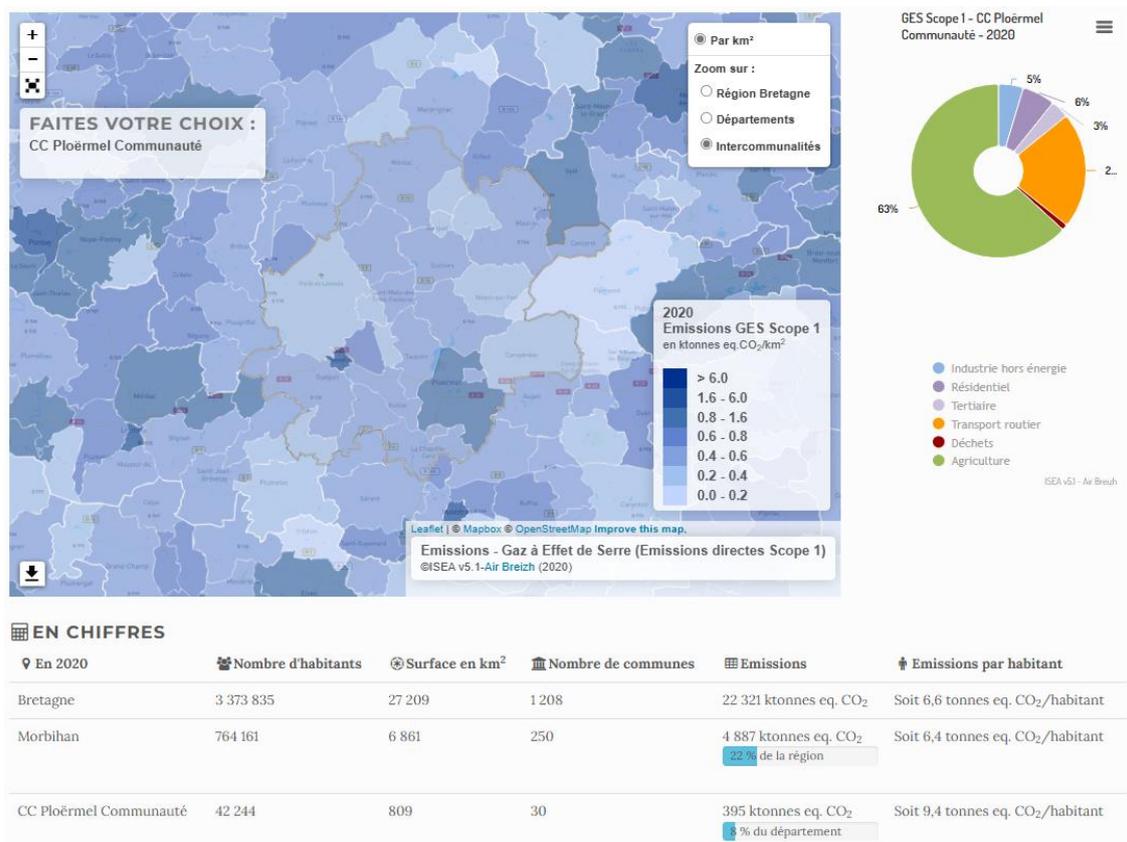


7.1.2 Les gaz à effet de serre

Le CO2 indirect



Les gaz à effet de serre (émissions directes scope 1)



7.2 La pollution des sols

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets, d'infiltration de substances polluantes ou d'installations industrielles, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque durable pour les personnes ou l'environnement.

La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers.

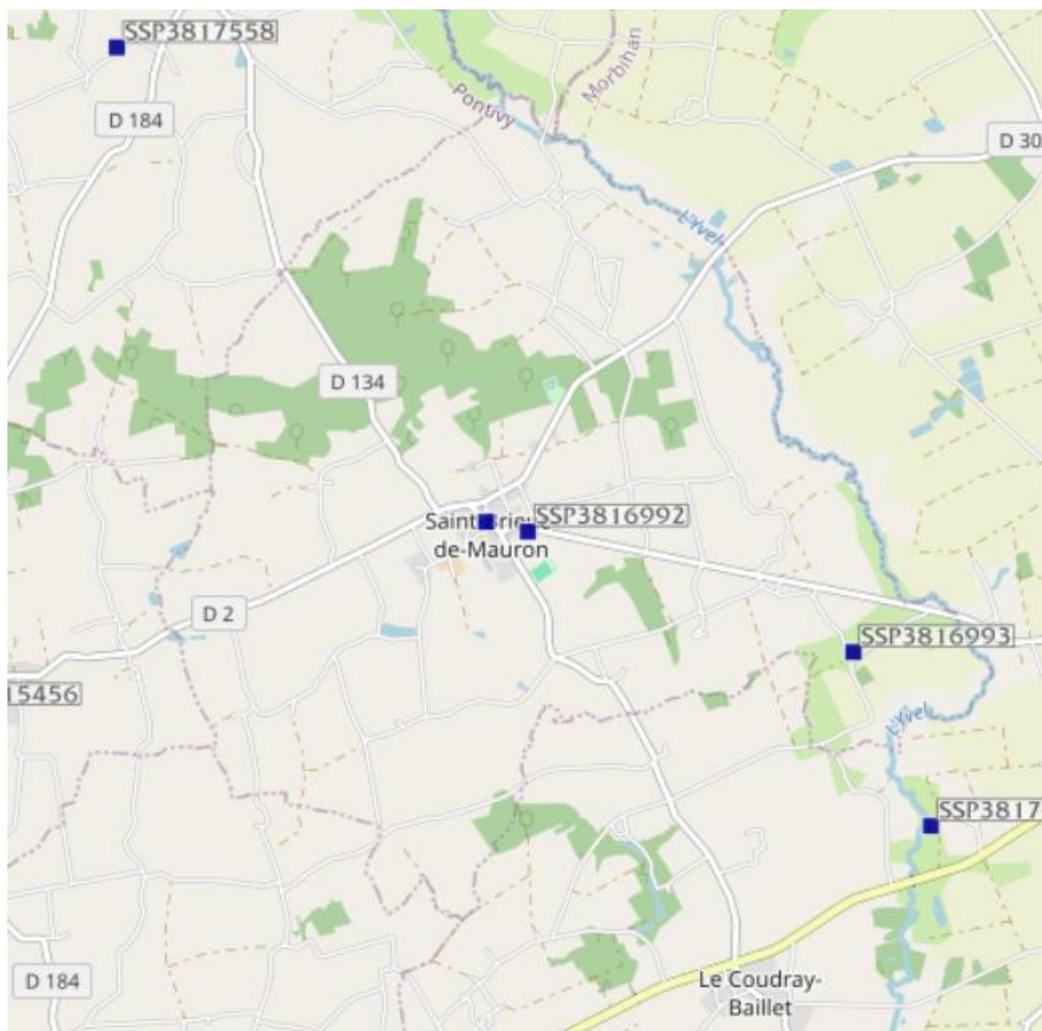
Il existe trois bases de données nationales recensant les sols pollués connus ou potentiels : la CASIAS, les informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée, et les SIS.

7.2.1 La cartographie des anciens sites industriels et activités de services

La « cartographie des anciens sites industriels et activités de services » (CASIAS, ex-BASIAS) recense, de manière large, les sites ayant pu mettre en œuvre des substances polluantes, en particulier pour les sols et les eaux souterraines en France. Il s'agit de sites industriels, en activité ou non, susceptibles d'être affectés par une pollution. La finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbaine et à la protection de l'environnement. Cette base de données a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées forcément non exhaustives, les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions foncières.

Il existe **3 sites inscrits dans la base CASIAS** pour la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.

N° Identifiant SSP	N° Identifiant BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Adresse	État d'occupation de l'établissement
SSP3816969	BRE5602480	OGER Berson, station-service		En arrêt
SSP3816992	BRE5602506	GILLET, station-service	Bourg	En arrêt
SSP3816993	BRE5602507	JUMEL Louis, société CPS, dépôt de liquides inflammables + dépôt de charbon	La Rebutais	En arrêt



*Localisation des anciens sites industriels et activités de services
Source : Géorisques, novembre 2024*

7.2.2 L'information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée

Plus restrictives que CASIAS, les « informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée » (ex-BASOL) recensent les sites pollués ou potentiellement pollués par des activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Il s'agit d'une liste des sites connus de l'État, et ne peut être considérée comme exhaustive. Ces sites ont été identifiés à la suite d'une action de l'administration dans le cadre de ses missions de contrôle et de suivi des sites industriels, mais aussi par découverte fortuite ou à la suite de pollutions accidentelles.

Un tel inventaire doit permettre d'appréhender les actions menées par l'administration et les responsables de ces sites pour prévenir les risques et les nuisances.

Aucun site n'est signalé à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON dans la base des sites ou anciens industriels dont la pollution est suspectée ou avérée.

7.2.3 Les secteurs d'information sur les sols

Les « secteur d'informations sur les sols » (SIS) identifient les terrains où la pollution du sol est avérée. La base de données recense les terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement. Les SIS déterminent des obligations réglementaires liées aux parcelles.

Aucun SIS n'est recensé sur la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON.

8 Les risques majeurs

8.1 Les risques naturels

La commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON a fait l'objet de 2 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Inondations et/ou Coulées de boue	25/12/1999	30/12/1999
Tempête	15/10/1987	24/10/1987

8.1.1 Le risque lié aux séismes

La France dispose depuis le 24 octobre 2010 d'une nouvelle réglementation parasismique, entérinée par la parution au journal officiel de deux décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments sur le territoire national. Ces textes permettent l'application de nouvelles règles de construction parasismique telles que les règles Eurocode 8.

Le département du Morbihan (et par conséquent la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON) est très majoritairement reclassé en **zone de sismicité 2/5 (faible)**. La nouvelle réglementation parasismique (Eurocode 8) s'applique aux bâtiments de catégories d'importance III et IV au sens de l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique.

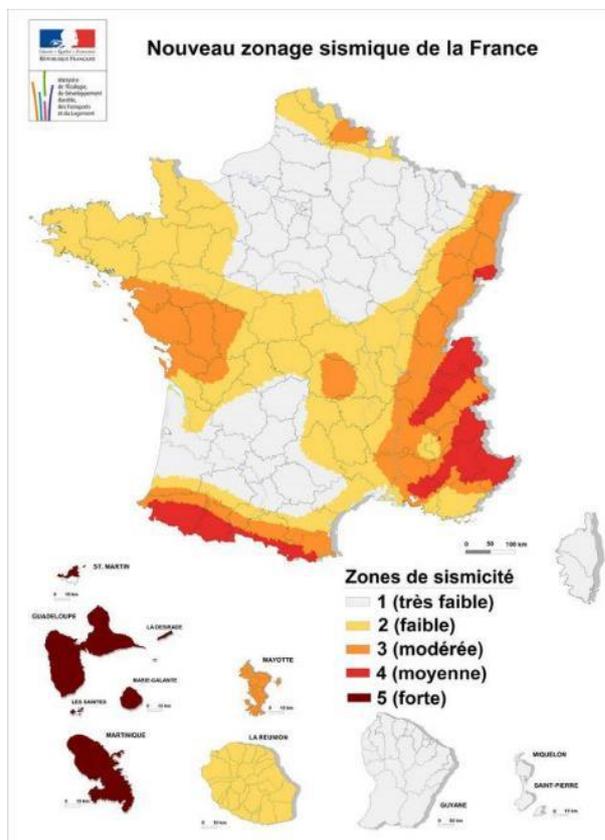
Catégories d'importance III :

- ERP de catégories 1, 2 et 3 ;
- habitations collectives et bureaux, h > 28 m ;
- bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes ;
- établissements sanitaires et sociaux ;
- centres de production collective d'énergie ;
- établissements scolaires.

Catégories d'importance IV :

- bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et au maintien de l'ordre public ;
- bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable la distribution publique de l'énergie ;
- bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne ;
- établissements de santé nécessaires à la gestion de crise ;
- centres météorologiques.

A noter, la présence de deux attestations obligatoires, à fournir respectivement par un bureau de contrôles



moins égale à celle imposée par la mise hors gel, doit atteindre au minimum 0,80 m en zone d'aléa faible à moyen et 1,20 m en zone d'aléa fort. Une construction sur vide sanitaire ou avec sous-sol généralisé est préférable à un simple dallage sur terre-plein. Un radier généralisé, conçu et réalisé dans les règles de l'art, peut aussi constituer une bonne alternative à un approfondissement des fondations.

- Les fondations doivent être ancrées de manière homogène sur tout le pourtour du bâtiment (ceci vaut notamment pour les terrains en pente (où l'ancrage aval doit être au moins aussi important que l'ancrage amont) ou à sous-sol hétérogène. En particulier, les sous-sols partiels qui induisent des hétérogénéités d'ancrage sont à éviter à tout prix.
- La structure du bâtiment doit être suffisamment rigide pour résister à des mouvements différentiels, d'où l'importance des chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux.
- Deux éléments de construction accolés, fondés de manière différente ou exerçant des charges variables, doivent être désolidarisés et munis de joints de rupture sur toute leur hauteur pour permettre des mouvements différentiels.
- Tout élément de nature à provoquer des variations saisonnières d'humidité du terrain (arbre, drain, pompage ou au contraire infiltration localisée d'eaux pluviales ou d'eaux usées) doit être le plus éloigné possible de la construction. On considère en particulier que l'influence d'un arbre s'étend jusqu'à une distance égale à au moins sa hauteur à maturité.
- Sous la construction, le sol est à l'équilibre hydrique alors que tout autour il est soumis à évaporation saisonnière, ce qui tend à induire des différences de teneur en eau au droit des fondations. Pour l'éviter, il convient d'entourer la construction d'un dispositif, le plus large possible, sous forme de trottoir périphérique ou de géomembrane enterrée, qui protège sa périphérie immédiate de l'évaporation.
- En cas de source de chaleur en sous-sol (chaudière notamment), les échanges thermiques à travers les parois doivent être limités par une isolation adaptée pour éviter d'aggraver la dessiccation du terrain en périphérie. Il peut être préférable de positionner de cette source de chaleur le long des murs intérieurs.
- Les canalisations enterrées d'eau doivent pouvoir subir des mouvements différentiels sans risque de rompre, ce qui suppose notamment des raccords souples au niveau des points durs.

La loi ELAN du 23/11/2018 et ses décrets d'application n°2019-495 du 22/05/2019 et n°2019-1223 du 25/11/2019 imposent une étude géotechnique pour toutes les parcelles exposées à l'aléa moyen ou fort.

8.1.3 Le risque de mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine anthropique ou naturelle et fonction de la disposition des couches géologiques. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON présente un risque de mouvements de terrain à deux titres. D'une part, elle a déjà fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de mouvements de terrains pour les inondations/coulées de boues de décembre 1999. D'autre part, elle est partiellement concernée par un risque moyen de retrait gonflement des argiles.

8.1.4 Le risque lié aux inondations

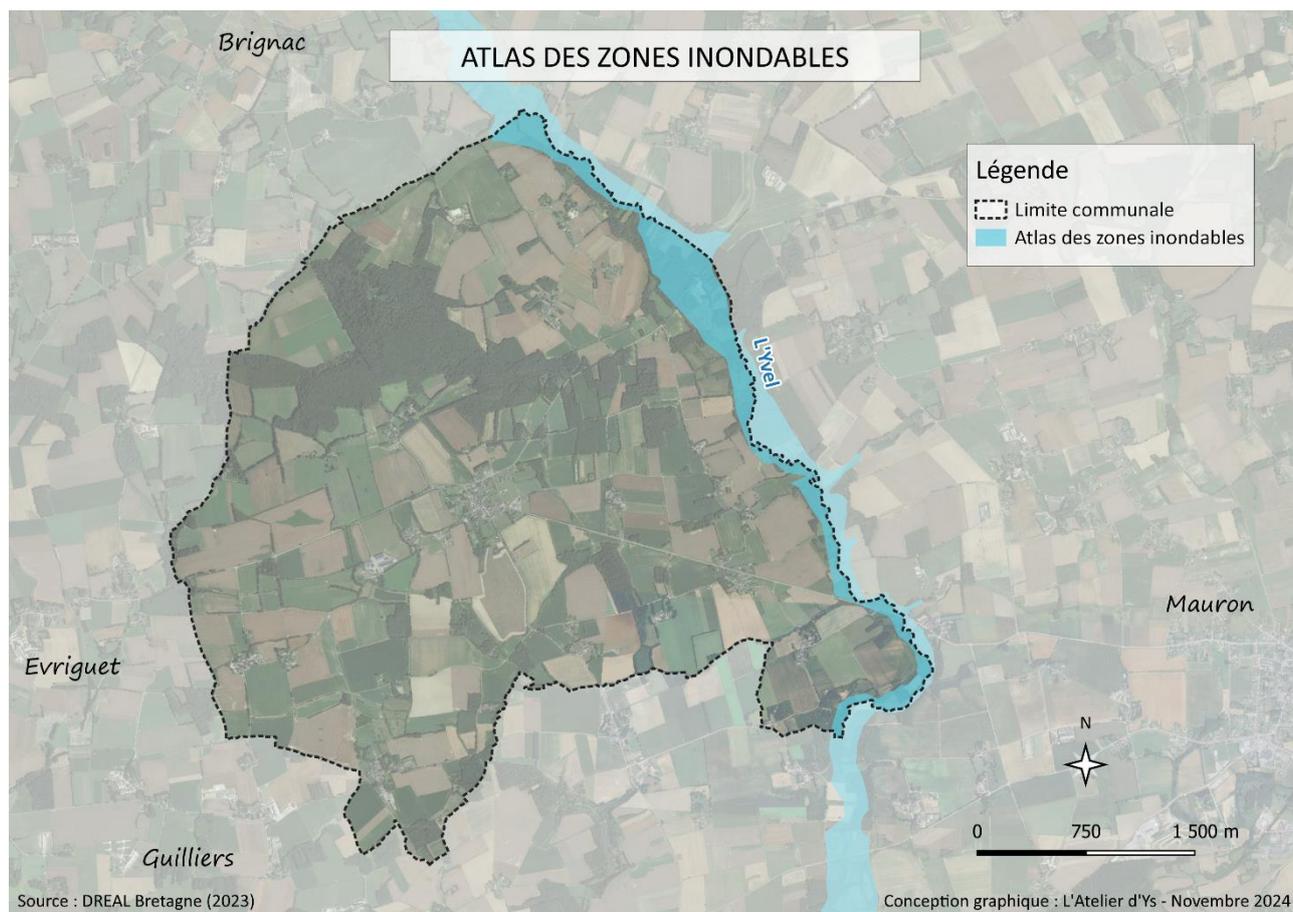
Le risque inondation représente le risque naturel le plus courant en France. Ce risque peut être accentué par l'imperméabilisation des sols, l'accélération des vitesses d'écoulement des eaux, par l'artificialisation et le resserrement des berges, ou certaines pratiques culturelles et forestières.

L'atlas des zones inondables (AZI)

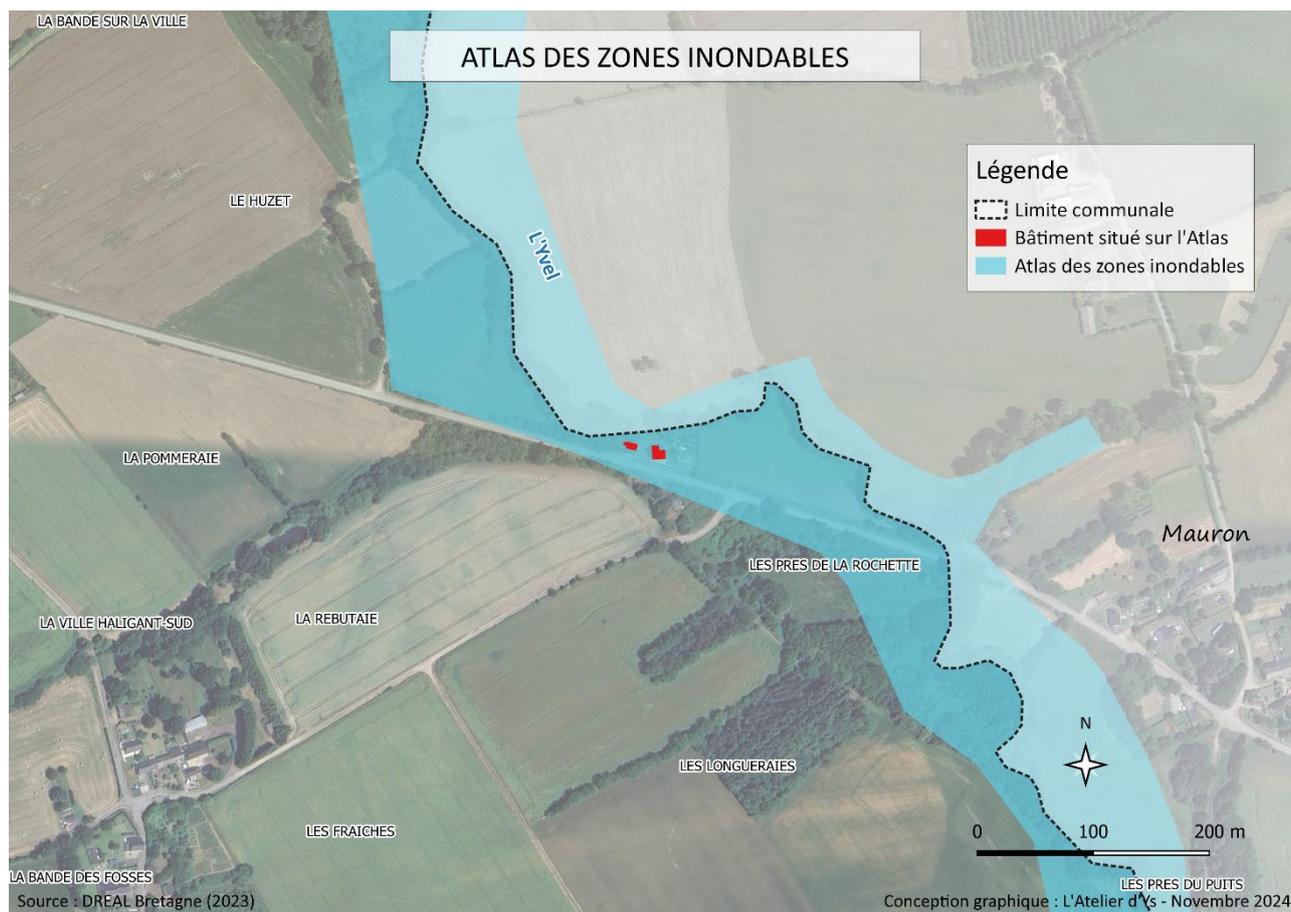
La commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, qui a fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondation en décembre 1999, est couverte par un Atlas des Zones Inondables (AZI) produit en 2006 : l'AZI de l'Yvel.

Une doctrine ADS « Application du Droit du Sol » en zone inondable hors PPRi est établie dans le département du Morbihan en s'appuyant sur les principes de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable édictée par le Ministère en charge de l'Environnement.

L'article R.111-2 du code de l'urbanisme stipule qu'un projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations.



On recense **2 bâtiments situés dans le périmètre de l'AZI**, au lieu-dit Les Prés de la Rochette, au sud-est du territoire communal.



Le programme d'action de prévention des inondations (PAPI)

La commune est également concernée par le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vilaine III (n°35DREAL20130001), porté par l'EPTB Vilaine. Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Les PAPI sont portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

8.1.5 Le risque lié aux feux de forêt

Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations, d'une surface minimale d'un hectare pouvant être :

- des forêts : formations végétales, organisées ou spontanées, dominées par des arbres et des arbustes, d'essences forestières, d'âges divers et de densité variable ;
- des formations subforestières : formations d'arbres feuillus ou de broussailles appelées maquis (formation végétale basse, fermée et dense, poussant sur des sols silicieux) ou garrigue (formation végétale basse mais plutôt ouverte et poussant sur des sols calcaires).

Bien que les incendies de forêt soient beaucoup moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles, ils n'en restent pas moins très coûteux en termes d'impact humain, économique, matériel et environnemental.

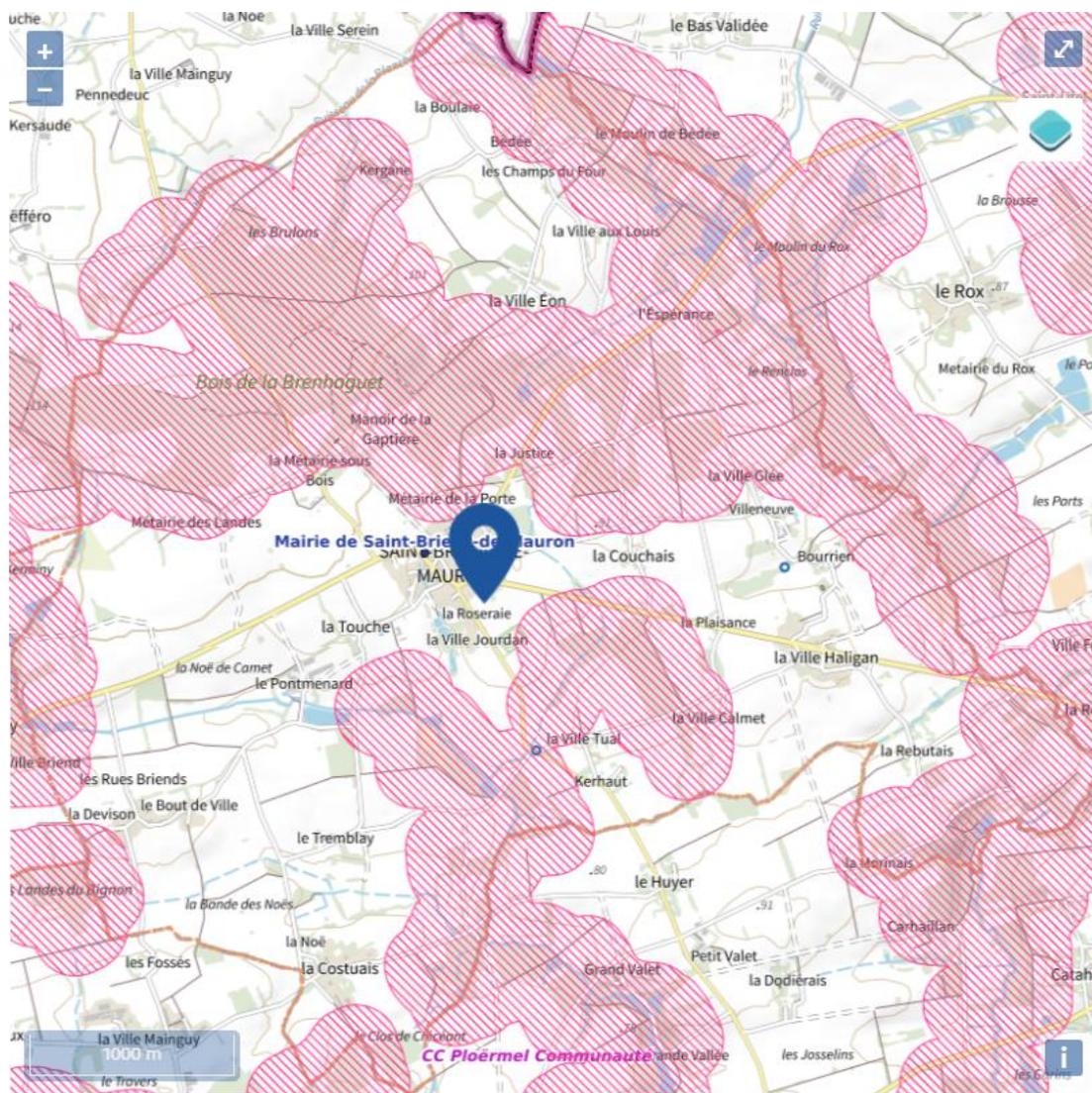
Les atteintes aux hommes concernent principalement les sapeurs-pompiers et plus rarement la population. Le mitage, qui correspond à une présence diffuse d'habitations en zones forestières, accroît la vulnérabilité des populations face à l'aléa feu de forêt. De même, la diminution des distances entre les zones d'habitat et les zones de forêts limite les zones

tampon à de faibles périmètres, insuffisants à stopper la propagation d'un feu.

La destruction d'habitations, de zones d'activités économiques et industrielles, ainsi que des réseaux de communication, induit généralement un coût important et des pertes d'exploitation.

L'impact environnemental d'un feu est également considérable en termes de perte biologique (faune et flore habituelles des zones boisées). Aux conséquences immédiates, telles que les disparitions et les modifications de paysage, viennent s'ajouter des conséquences à plus long terme, notamment concernant la reconstitution des biotopes, la perte de qualité des sols et le risque important d'érosion, consécutif à l'augmentation du ruissellement sur un sol dénudé.

Le territoire de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON n'est pas couvert par un arrêté préfectoral lié à ce risque et ne présente pas de risque entraînant de servitude d'utilité publique. Les habitants et habitantes des zones reportées ci-dessous sont toutefois **soumis à l'obligation légale de débroussailler** dans une zone de 50 mètres autour de leur habitation. Le débroussaillage constitue la mesure de prévention la plus efficace pour réduire le nombre et l'impact des incendies de forêts.



Légende :

- Zone à risque entrainant une servitude d'utilité publique
- Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage

Périmètre des zones d'obligation légale de débroussaillage

Source : Géorisques, novembre 2024

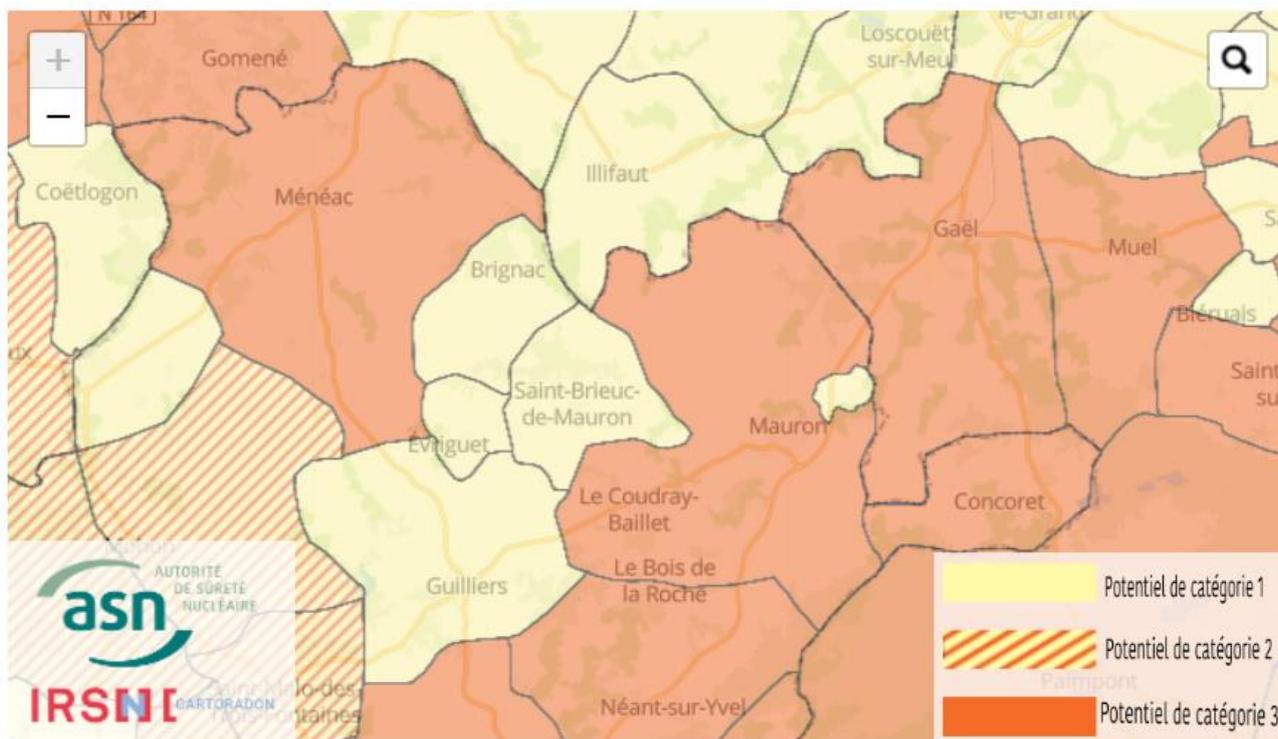
8.1.6 Le risque lié aux tempêtes et grains

Bien que le seuil varie selon les régions, un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres. L'appellation « tempête » est réservée aux vents atteignant 89 km/h (force 10 sur l'échelle de Beaufort).

Comme la majeure partie du territoire français située en façade maritime, la commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est concernée par le risque de tempête. Elle a d'ailleurs fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle liée à cet aléa lors de la tempête d'octobre 1987.

8.1.7 Le risque radon

L'ensemble du territoire régional est soumis au risque radon. La commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est classée en « **potentiel de catégorie 1** », soit un potentiel faible.



Potentiel radon à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON

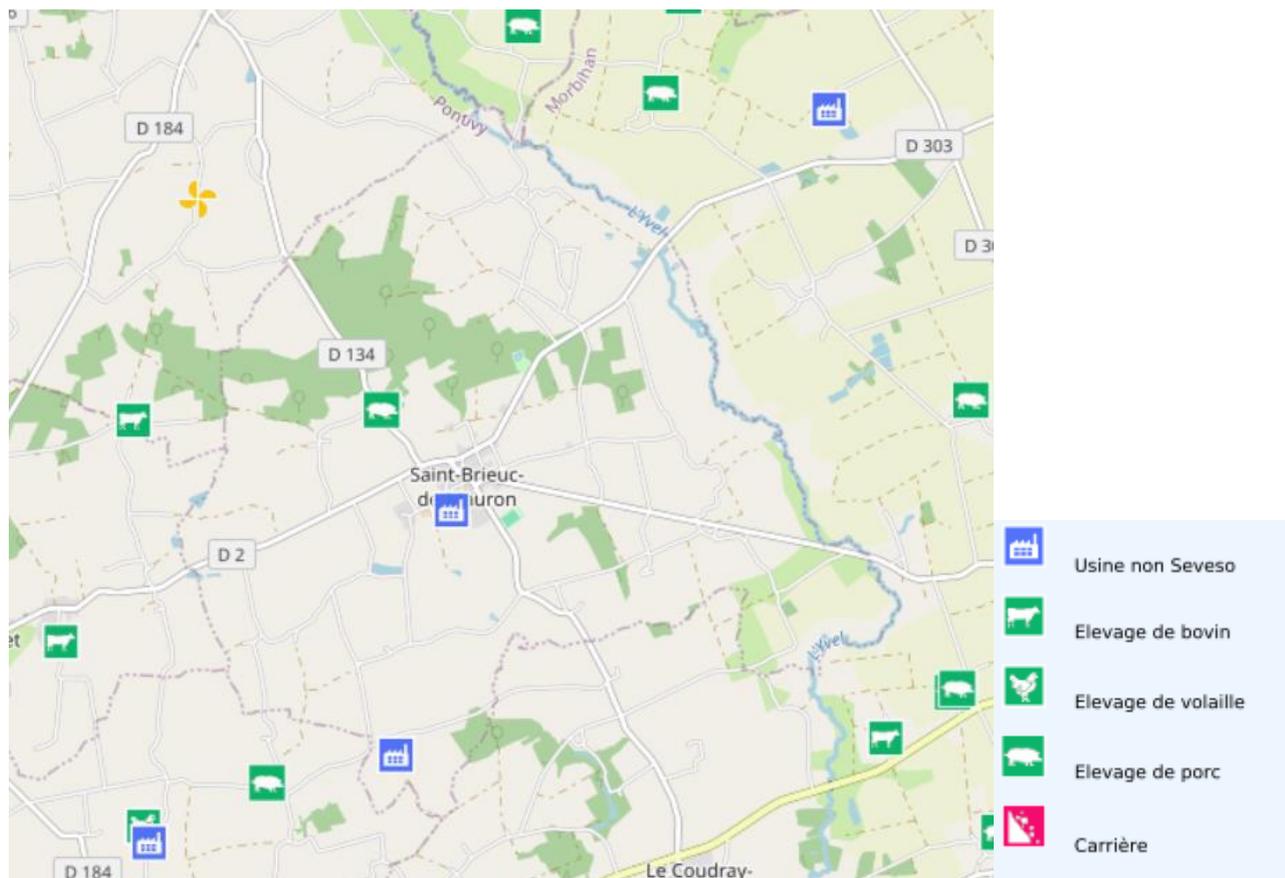
Source : IRSN, novembre 2023

8.2 Les risques technologiques

8.2.1 Les installations classées

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'État.

La commune de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON est concernée par **3 installations classées, aucune n'ayant le statut SEVESO**.



Localisation des ICPE à SAINT-BRIEUC-DE-MAURON
Source : Géorisques, novembre 2024

N° établissement	Nom établissement	Adresse	Régime en vigueur	Statut SEVESO	Date de dernière inspection	Statut IED	Numéro SIRET
55603340	GAEC DU SOUS BOIS	Metairie sous Bois	Enregistrement	Non Seveso	28/10/2008	non	41072527900013
5521366	HILLION Audrey	10 la Costuais	Autorisation	Non Seveso	14/01/2020	non	82343671200025
5519248	MOUNY Stéphanie	10 LE DESERT	Enregistrement	Non Seveso	29/02/2024	non	80416887000017

Ces données sont cependant datées : le GAEC du Sous-Bois a désormais un élevage de vaches laitières sous le régime de la Déclaration, et le GAEC Pont Menard a un élevage de vaches laitières sous le régime de l'autorisation.

Synthèse des enjeux environnementaux

À l'échelle de SAINT-BRIEUC-DE-MAURON, les principaux enjeux en matière d'environnement sont résumés et déclinés en termes d'objectifs, autour des thèmes suivants.

La protection et la valorisation des milieux naturels

- Maintenir une activité agricole, majoritaire sur le territoire et gestionnaire du paysage ;
- Favoriser les conditions d'un retour à un bon état écologique des masses d'eau de l'Yvel amont à titre de tête de bassin versant ;
- Conserver et développer le réseau bocager, aujourd'hui peu dense, et les boisements d'intérêt écologique et paysager en définissant un statut de protection (EBC ou Loi Paysage) ;
- Préserver la diversité des milieux et les réservoirs de biodiversité, particulièrement la vallée de l'Yvel et le bois de la Brenhaguet, d'intérêt régional ;
- Développer et préserver les corridors écologiques en s'appuyant sur les vallées, le bocage et les espaces boisés, en s'inscrivant dans la continuité régionale allant de la forêt de Lorge à la forêt de Paimpont ;
- Protéger les zones humides et les abords des cours d'eau ;
- Développer et conforter les continuités piétonnes, les chemins de randonnées ;
- Proscrire l'urbanisation dans les nombreux hameaux.

La protection du patrimoine bâti et des paysages

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable et le petit patrimoine ;
- Qualifier les entrées de ville et les franges urbaines en veillant à leur intégration paysagère pour préserver l'identité de la commune.

La lutte contre les nuisances, l'amélioration de la qualité des eaux, prévention des risques

- Adapter les capacités d'assainissement aux projets en cours : extension et/ou amélioration du réseau d'assainissement, lutte contre les déversements directs, contrôle des installations d'assainissement autonome via le SPANC ;
- Gérer les eaux de ruissellement à la source : limiter les surfaces imperméables dans les futures opérations de construction.
- Prendre en compte les risques naturels, et plus particulièrement les risques inhérents aux feux de forêts et aux inondations.